



**HAL**  
open science

# Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus riche

Arnaud Grévoz, Martin Vancostenoble

► **To cite this version:**

Arnaud Grévoz, Martin Vancostenoble. Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus riche. Sciences de l'Homme et Société. 1997. hal-01917137

**HAL Id: hal-01917137**

**<https://minesparis-psl.hal.science/hal-01917137>**

Submitted on 9 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**École Nationale Supérieure des Mines de Paris**

CTE

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE DES MINES

60, boulevard St-Michel

75272 PARIS CEDEX 06

Téléphone : 40 51 90 56

[E 1 [366]

**DES FRANÇAIS DE PLUS EN PLUS PAUVRES  
DANS UNE FRANCE DE PLUS EN PLUS RICHE.**

**Qu'est-ce au juste que la croissance ?**

Arnaud GRÉVOZ

Martin VANCOSTENOBLE

Ingénieurs des Mines

Juillet 1997

## RÉSUMÉ

La pauvreté est aujourd'hui, avec le chômage, le principal sujet de préoccupation des Français. Face à ces inquiétudes, le débat politique contemporain se focalise sur les appels à la croissance du Produit Intérieur Brut. La croissance a certes permis d'améliorer au cours des Trente Glorieuses la situation matérielle d'un grand nombre de Français, et elle est encore aujourd'hui une promesse d'emplois. Elle est de plus un paramètre essentiel pour tout gouvernement, car les recettes de l'État lui sont étroitement corrélées. Mais elle ne paraît en revanche pas capable de résorber les nouvelles formes de pauvreté qui se développent en France.

Le discours de la croissance souffre de ce fait d'une perte de crédibilité progressive, qui entraîne un divorce croissant entre l'État et les citoyens. Les nouvelles formes de pauvreté posent des questions multiples qui portent tout autant sur la faiblesse du lien social que sur les problèmes financiers classiques.

Néanmoins, les attentes à l'égard de l'État en matière de lutte contre la pauvreté restent très fortes en France. Or, les pouvoirs publics montrent de plus en plus de difficultés à appréhender et à traiter les nouvelles formes de précarité, car leurs outils de connaissance et leurs formes traditionnelles d'action sont mal adaptés. Il existe des voies de progrès tant dans le domaine de la connaissance que dans celui d'un plus grand partenariat des pouvoirs publics avec la société civile, mais cela nécessite au préalable une volonté politique. Cette volonté est elle-même subordonnée à une réelle prise de conscience de l'ampleur des problèmes. C'est à cette condition que l'État pourra jouer son rôle, et répondre à l'inquiétude grandissante de la société.

*Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus en riche. Qu'est-ce au juste que la croissance ?*

## REMERCIEMENTS

Ce mémoire a été réalisé dans le cadre du cycle de formation des corps techniques de l'État à l'École des mines de Paris, en liaison avec la Division Redistribution et Politiques Sociales de l'I.N.S.E.E..

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes qui ont eu l'amabilité de nous recevoir au cours de la préparation de ce travail et de nourrir notre réflexion de leurs analyses et témoignages.

Nous exprimons notre plus grande gratitude à Monsieur Paul Champsaur, Directeur Général de l'I.N.S.E.E., qui nous a autorisés à mener cette étude au sein de son institut et qui nous a aidés de ses conseils, à Monsieur Claude Riveline, Professeur à l'École des mines de Paris, qui nous a guidés tout au long de notre travail, ainsi qu'à Monsieur Pierre Ralle, Chef de la Division Redistribution et Politiques Sociales, et Monsieur Didier Blanchet, Directeur de l'ENSAE, qui nous ont accueillis et conseillés au cours de notre présence à l'I.N.S.E.E..

Nous tenons enfin à exprimer des remerciements particuliers aux personnes qui nous ont aidés à assembler et à dépouiller la masse de documents qui nous a été nécessaire, et tout spécialement au service documentation de l'U.N.I.O.P.S.S., à Mmes Christine Deroin et Nadine Garnerin Documentalistes à l'I.N.S.E.E. ainsi qu'à Mme Josette Esbelin.

---

*Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus en riche. Qu'est-ce au juste que la croissance ?*

## **LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISES DANS LE TEXTE**

A.P.I.	Allocation pour les Parents Isolés
C.D.D.	Contrat à Durée Déterminée
C.E.R.C.	Centre d'Etude des Revenus et des Coûts (dissous en 1993)
C.N.I.L.	Commission Nationale Informatique et Libertés
C.N.I.S.	Conseil National de l'Information Statistique
C.R.E.D.O.C.	Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur les Conditions de Vie
C.R.E.A.I.	Centre Régional d'Étude et d'Action en faveur des personnes Inadaptées
C.R.E.S.T.	Centre de Recherche en Économie Statistique
C.S.E.R.C.	Conseil Supérieur de l'Emploi, des Revenus et des Coûts (successeur du C.E.R.C)
F.E.A.N.T.S.A.	Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri
I.N.E.D.	Institut National des Études Démographiques
I.N.S.E.E.	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
O.F.C.E.	Observatoire Français des Conjonctures Economiques
P.N.U.D.	Programme des Nations Unies sur le Développement
R.D.B.	Revenu Disponible Brut
R.M.I.	Revenu Minimum d'Insertion
S.E.C.N.	Système Européen de Comptabilité Nationale
U.N.I.O.P.S.S.	Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

*Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus en riche. Qu'est-ce au juste que la croissance ?*



## SOMMAIRE

<b>1. UN DÉBAT VIRULENT.</b>	<b>1</b>
<b>2. QU'EST-CE QUE LA CROISSANCE ?</b>	<b>5</b>
2.1 Un espoir déçu.	5
2.2 Pourquoi la croissance ? La croissance pour quoi ?	9
2.2.1 La croissance et l'emploi.	10
2.2.2 La croissance et les recettes de l'État.	11
2.2.3 La croissance et les revenus.	12
<b>3. LA DISTRIBUTION DES REVENUS EN FRANCE.</b>	<b>15</b>
3.1 Qu'est-ce qu'un niveau de vie ?	15
3.1.1 La croissance dévorée par l'évolution des ménages.	15
3.1.2 Les revenus qu'on ne voit pas.	17
3.1.3 Niveau de vie et patrimoine.	17
3.1.4 Un revenu d'un jour ou un revenu toujours ? La dynamique des revenus.	18
3.2 La mesure des revenus.	19
3.3 L'évolution des inégalités.	20
3.3.1 Des inégalités qui stagnent.	20
3.3.2 L'évolution des inégalités salariales.	21
3.3.3 Des salaires aux revenus : l'évolution de la structure des revenus.	22
3.3.4 De nouvelles sources d'inégalités.	22
3.4 Une vision synthétique des inégalités : les strobiloïdes.	24
3.4.1 Qu'est-ce qu'un strobiloïde ?	24
3.4.2 Un regard sur les évolutions des inégalités en France.	25
3.4.3 Quelques comparaisons internationales.	25
3.5 La mobilité permet de réduire les inégalités dans le temps.	28
3.6 La montée des inégalités défavorable aux jeunes.	30
3.7 La nécessité de changer d'approche.	31
<b>4. QUE SAIT-ON DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE ?</b>	<b>33</b>
4.1 L'impossible définition de la pauvreté.	33
4.1.1 Les approches monétaires : de la pauvreté absolue à la pauvreté relative.	33
4.1.2 Trois approches de la pauvreté : monétaire, conditions de vie et subjective.	36
4.1.3 Définir les pauvres par l'aide sociale.	41
4.2 Un grand vide dans la connaissance : les « S.D.F. ».	42

<b>5. COMPRENDRE LES PROCESSUS DE PAUVRETÉ.</b>	<b>45</b>
<b>5.1 La pauvreté : un concept pluriel.</b>	<b>45</b>
5.1.1 La pauvreté intégrée et la croissance.	46
5.1.2 La pauvreté marginale.	47
5.1.3 Un nouveau type de pauvreté : la pauvreté disqualifiante.	49
<b>5.2 Le risque de pauvreté.</b>	<b>50</b>
5.2.1 Le risque : une notion difficile à mesurer.	50
5.2.2 Les facteurs de chute et de persistance dans la pauvreté.	51
5.2.3 La famille et le lien social en question.	54
<b>6. L'ÉTAT FACE À LA PAUVRETÉ.</b>	<b>57</b>
<b>6.1 La dette de la Nation.</b>	<b>57</b>
<b>6.2 Les limites de l'État en matière de pauvreté : la connaissance.</b>	<b>59</b>
6.2.1 Plaidoyer pour la connaissance.	59
6.2.2 Le R.M.I., révélateur des problèmes de connaissance.	61
<b>6.3 Les limites de l'État en matière de pauvreté : l'action.</b>	<b>63</b>
6.3.1 Les limites de l'approche monétaire.	63
6.3.2 Le R.M.I., révélateur des problèmes d'action.	64
6.3.3 Les risques de dérive réglementaire.	65
<b>7. RÉSORBER LA DISTANCE ENTRE L'ÉTAT ET LE CITOYEN.</b>	<b>67</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>69</b>
ANNEXE 1 - Eléments de Comptabilité Nationale.	71
ANNEXE 2 - Les échelles d'équivalence de calcul du revenu	79
ANNEXE 3 - Les inégalités de patrimoine.	81
ANNEXE 4 - Les nouvelles formes de travail.	83
ANNEXE 5 - L'indicateur de Gini.	87
ANNEXE 6 - Qui sont les pauvres en France ?	89
<b>INDEX</b>	<b>91</b>
<b>PERSONNES RENCONTRÉES OU CONSULTÉES.</b>	<b>93</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.</b>	<b>95</b>

## 1. Un débat virulent.

« Alors que le P.N.B. mondial a augmenté de 40% entre 1970 et 1985,  
le nombre des pauvres s'est accru de 17% »

Rapport mondial sur le développement humain (1996)  
Programme des Nations Unies sur le Développement

L'économie forme aujourd'hui l'essentiel du langage politique, et parmi les concepts qu'elle développe, celui de « croissance », au sens du croissance du P.I.B., a connu un succès tout particulier. La récente campagne législative en a fait la démonstration. Il nous suffira de citer deux exemples choisis au hasard dans les multiples discours électoraux. « *J'appelle les Français à se rassembler pour faire avec nous le choix de la croissance* », lançait Alain Juppé le 1er mai 1997; le programme du Parti Socialiste, de son côté, prônait la construction d'« *une Europe tournée vers la croissance et la démocratie* ». Le mot de « croissance » n'est plus un terme parmi d'autres de la théorie économique ; il s'est intégré au débat public, chargé de fortes connotations positives. La croissance économique est assimilée au progrès en général. Elle est donc source d'innombrables bienfaits. Ce glissement de sens est particulièrement patent dans une intervention récente de l'économiste Jean-Paul Fitoussi, qui soutenait que la croissance n'était pas une question seulement économique, mais aussi philosophique, car « *aucune société ne peut se concevoir comme ne progressant plus.* »

Parallèlement, tout un courant de pensée regroupant des auteurs d'origines très diverses s'est développé ces dernières années pour dénoncer l'emprise de l'économie sur les modes de pensée contemporains. La romancière Viviane Forrester obtient un succès de librairie inattendu grâce à son dernier livre, *L'horreur économique*, dans lequel elle fustige, dans un style violemment polémique, « *L'utopie capitaliste [...] de viser toujours plus de profit* » et ceux qui possèdent « *cette admirable faculté [...] de ne pas s'inquiéter de situations qui engendrent la misère* » [Forrester, 41]<sup>1</sup>. « L'horreur économique » est d'ailleurs devenu un terme omniprésent sur les banderoles des manifestations syndicales et des mouvements sociaux. Dans une étude très poussée des fondements sur lesquels reposent

---

<sup>1</sup> Les références entre crochets indiquent le nom de l'auteur et le numéro de renvoi aux références bibliographiques page 95.

l'économie de marché, la sociologue Dominique Méda traduit dans un autre langage une inquiétude similaire [Méda, 43], tout en prévoyant le déclin de la valeur travail sur laquelle repose le capitalisme. Le phénomène n'est pas exclusivement français : aux États-Unis, Georges Soros, archétype même du capitaliste et du spéculateur international, craint désormais que « *l'intensification effrénée du capitalisme libéral et l'extension des valeurs marchandes à tous les domaines de la vie ne mettent en péril l'avenir de notre société ouverte et démocratique[...] Si notre vision n'est pas tempérée par la reconnaissance d'un intérêt commun prenant le pas sur les intérêts individuels, notre système actuel risque de s'effondrer [...] Le principal ennemi de [notre] société, ce n'est plus la menace du communisme mais bel et bien celle du capitalisme.* »[Soros, 46]. Ce courant se nourrit du mécontentement de toute une partie de la population des pays industrialisés.

Notre but n'est pas d'entrer directement dans ce débat violemment polémique, mais plutôt d'en éclairer les termes. Les attaques des contestataires de l'économie partent en fait toutes du même constat implicite : l'économie française, et plus généralement celle du monde industrialisé occidental, a vécu ces cinquante dernières années la plus forte période de croissance de son histoire. Le Produit Intérieur Brut français était en 1959 de deux mille trois cents milliards de francs ; il était en 1995 de sept mille sept cents milliards<sup>2</sup>. Le P.I.B. a donc plus que triplé en trente-cinq ans, permettant le développement spectaculaire de la consommation et une amélioration considérable du confort matériel de l'immense majorité des Français. Certes, la croissance a connu un fléchissement très net à la suite de la crise pétrolière. Elle n'a cependant jamais été durablement négative.

Or, en dépit de cette relative bonne santé de notre économie, des symptômes inquiétants font la une des journaux : le taux de chômage dépasse 13%, le nombre des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion frôle le million, la tranche d'âges des moins de 25 ans a perdu plus de 15% de pouvoir d'achat au cours des années 90 et souffre particulièrement des mauvaises conditions du marché de l'emploi<sup>3</sup>. Et à côté des chiffres officiels, de la réalité mesurable, d'autres phénomènes inquiètent par la difficulté même que l'on éprouve à les quantifier ou à les expliquer : la mendicité, dont l'opinion publique estime

---

<sup>2</sup> aux prix de 1995.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet *La montée des inégalités défavorable aux jeunes*, page 30.

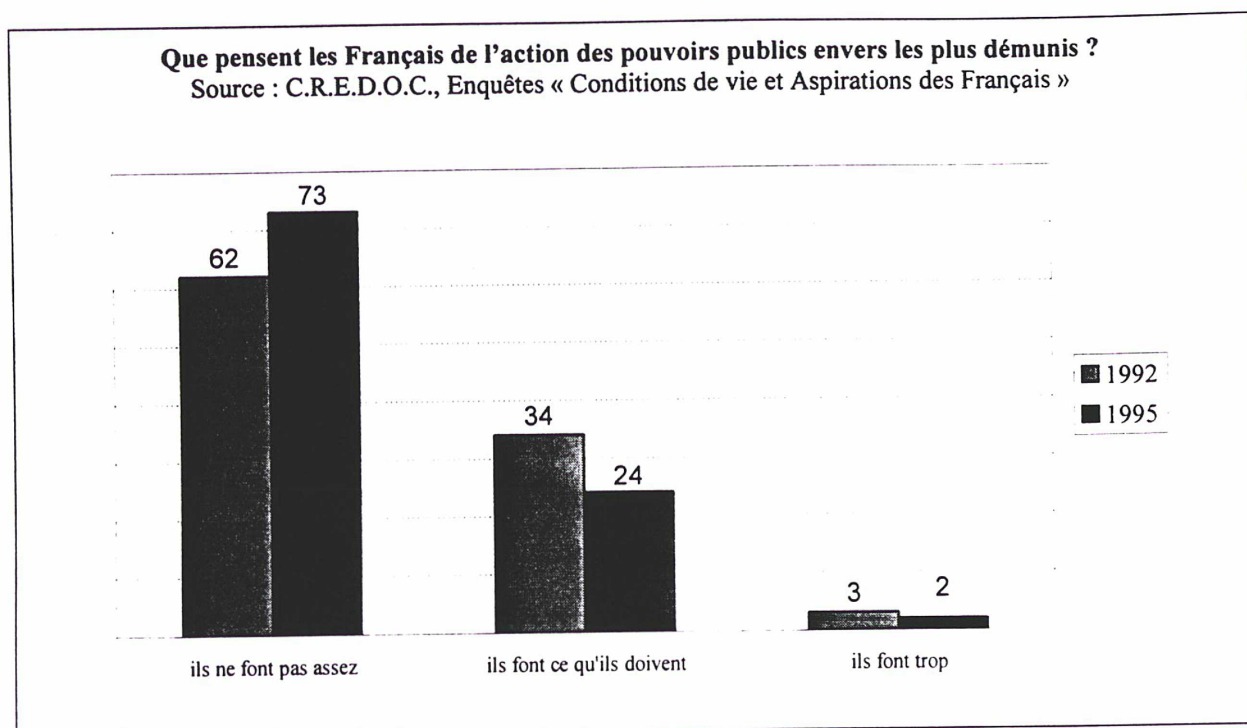
généralement qu'elle s'est développée ces dernières années, et les phénomènes d'exclusion qui occupent d'autant plus le débat public qu'ils sont fortement médiatisés<sup>4</sup>. Hors du champ économique, l'image que nous renvoie la société n'est guère plus brillante. Nous nous contenterons de citer René Lenoir, conseiller aux affaires sociales du Président de la République : « *Le taux de criminalité a été multiplié par quatre en vingt-cinq ans ; les vols à main armée par dix [...] Des millions de nos concitoyens fuient [la société moderne] ou s'en protègent : aux deux millions et demi d'alcooliques dépendants, il faut ajouter les drogués (cinquante mille inculpations par an, dont soixante-dix pour cent concernent des jeunes de quinze à vingt-cinq ans), les personnes en hôpital psychiatrique : trois cent quatre-vingt mille en moyenne par an, soixante-sept pour dix mille habitants (multiplication par trois en vingt-cinq ans) les suicidaires (multiplication par trois également pour les jeunes de quinze à vingt-cinq ans). Quant à la consommation des psychotropes, tranquillisants et antidépresseurs, elle est passée de vingt-cinq millions de boîtes en 1965 à cent trente-huit millions en 1990 (multiplication par six) [...] Ces gens qui fuient dans l'alcool, le tabac, la drogue, le suicide ou les tranquillisants sont-ils des pauvres ? Oui et non.* » [Lenoir, 42]. L'ensemble de ces problèmes sociaux n'est pas réductible à la question de la pauvreté ; mais il est indubitable que le développement du sentiment d'insécurité économique occupe une place de choix dans ce que René Lenoir qualifie de « *grande dépression nerveuse collective* »<sup>5</sup>.

Le décalage entre le discours de la croissance et l'ensemble des phénomènes que les Français voient ou croient voir se développer autour d'eux n'est pas étranger à ce nouveau mal français, dont un des aspects les plus marqués est la crise de confiance à l'égard de l'État. Une enquête récente du C.R.E.D.O.C. [Hatchuel et Kowalski, 35] montre que 73% des Français pensent que « *les pouvoirs publics n'en font pas assez envers les plus démunis* », et que ce pourcentage a très sensiblement augmenté ces dernières années (voir encadré ci-après). L'État est mis en accusation car jugé responsable de la permanence de situations de pauvreté dans notre pays riche.

---

<sup>4</sup> Est symptomatique à ce sujet le succès du film de Gérard Jugnot *Une époque formidable* qui entend montrer comment un cadre moyen peut se retrouver du jour au lendemain S.D.F.. Il a contribué à populariser l'idée, largement inexacte, que « cela peut arriver à tout le monde ».

<sup>5</sup> ...repreuant en cela une expression de J.M.Keynes dans *Lettre à mes petits-enfants*, 1936.



C'est en cherchant à mieux cerner ces concepts de « richesse » et de « pauvreté » que nous parviendrons à mettre en lumière la nature de ce divorce croissant entre l'État et la société. Pour cela, il nous faudra d'abord nous interroger sur la signification du mot « croissance », en mettant en valeur quelle réalité économique, mais également quels espoirs à demi formulés il recouvre<sup>6</sup>, puis nous attacher aux modalités de la répartition des fruits de cette croissance, et donc aux inégalités<sup>7</sup>. Cette étude en termes de croissance économique et de revenus ne permettra pas d'apporter une réponse satisfaisante aux questions que nous nous posons ; il nous faudra par conséquent changer d'approche en nous interrogeant plus spécifiquement sur ce qu'est la pauvreté<sup>8</sup>, sur les différentes situations que ce terme peut recouvrir et sur les processus qui y mènent<sup>9</sup>. Nous pourrons alors comprendre sous quelles formes la pauvreté se perpétue dans un pays riche tel que le nôtre, et quelle est la place de l'État dans la lutte contre ce fléau<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> chapitre 2, *Qu'est-ce que la croissance ?*, page 5.

<sup>7</sup> chapitre 3, *La distribution des revenus en France*, page 15.

<sup>8</sup> chapitre 4, *Que sait-on de la pauvreté en France ?* page 33.

<sup>9</sup> chapitre 5, *Comprendre les processus de pauvreté*, page 45

<sup>10</sup> chapitre 6, *L'État face à la pauvreté*, page 57

## **2. Qu'est-ce que la croissance ?**

### **2.1 Un espoir déçu.**

*« Une philosophie de la croissance exige de remiser pour le futur lointain toute idée de répartition et de bien-être social équitable »*  
Mahbub ul Haq<sup>11</sup> (1963)

*« On nous avait enseigné qu'il nous suffisait d'augmenter notre produit national brut et que la pauvreté disparaîtrait d'elle-même. Renversons l'ordre des termes et attaquons-nous d'abord à la pauvreté ; le P.N.B. augmentera de lui-même. »*  
Mahbub ul Haq (1973)

La critique du concept de croissance, et à travers lui de la Comptabilité Nationale, est un thème récurrent depuis la fin des années soixante. Les attaques sont à la mesure des espoirs suscités dans l'immédiat après-guerre. La France se relevait alors des conséquences de l'Occupation, et nombre de jeunes fonctionnaires attribuaient la défaite française au « malthusianisme » d'un pays qui avait cherché volontairement à se maintenir dans un état de sous-développement industriel. A partir de 1945, les objectifs étaient clairs : il fallait que la France entre dans une phase de développement industriel rapide, conduite d'une main ferme par l'État ; le Plan était son bras armé et la Comptabilité Nationale le moyen de contrôler et de maîtriser ce développement. Il s'agissait de « fonder la puissance de la France sur sa force productive »<sup>12</sup>. Il paraissait alors tout à fait naturel que le bien-être collectif résulterait de la puissance économique, ce qui permettait à l'économiste François Perroux d'affirmer qu' « *il est peu contestable que la grandeur la plus propre à renseigner sur le bien-être d'une population est le produit national net aux prix du marché (...)* » (cité par [Piriou, 8]).

Des critiques se faisaient déjà jour ; Alfred Sauvy, en particulier, insistait sur le fait que la Comptabilité Nationale n'effectue pas de distinctions entre les différentes dépenses qu'elle recense. Ce reproche est désormais classique : il ne paraît en effet pas normal que, par

---

<sup>11</sup> Economiste pakistanais, surnommé en Inde « le Prophète de la Nouvelle Economique », cité par Lionel Stoléru dans [Stoléru, 39].

<sup>12</sup> Pour l'histoire de la fondation de la Comptabilité Nationale, le lecteur se reportera à [Fourquet, 5].

exemple, les dépenses liées à l'éducation nationale, qui sont des investissements pour l'avenir, soient mêlées aux dépenses de consommation courantes. Mais l'état d'esprit général était à une euphorie qui laissait peu de place aux interrogations : «*Le problème central était de concevoir et d'appliquer la politique financière d'un pays en développement. On ne se posait pas la question de savoir à quoi pouvait servir ce développement.*» (Claude Gruson, cité par [Fourquet, 5]). La foi dans le progrès économique, moteur du progrès social, était à son apogée dans le cercle des jeunes économistes keynésiens, ce « parti du progrès » qui a été décrit en termes humoristiques et très colorés par l'historien Michel Winock dans *La République se meurt*.

#### **Une vision de la France de l'après-guerre**

(nous empruntons cette citation à l'ouvrage de Pierre Rosanvallon sur l'histoire de l'État [Rosanvallon, 37])

« *La France fut alors déchirée, non point entre la droite et la gauche, mais entre les adeptes de la modernité et les défenseurs de la société précapitaliste et malthusienne [...] Dans le premier camp, on comptait tous les sectateurs du progrès, les ingénieurs saint-simoniens, les polytechniciens, les amis du genre humain, les curés progressistes, les femmes savantes, les élèves de l'ENA, les constructeurs d'automobiles, les syndicalistes, les lecteurs de Fourastié, les économistes de la croissance, les chanteurs marxistes, les professeurs keynésiens, les sidérurgistes, les fonctionnaires de l'I.N.S.E.E., les journalistes du Monde, les éditions du Seuil et les militants du birth control [...] Dans l'autre camp, s'épanouissaient les chantres de la vie villageoise [...], les petits commerçants, les bistrotis qui faisaient la fortune de M. Paul Ricard, la France du XIX<sup>ème</sup> siècle, radicale, protectionniste, pavillonnaire, avec sa traînée de notaires, d'avoués, d'huissiers, de curés traditionalistes, de boulistes à béret basque, de chiens méchants, de murs sertis de tessons de bouteilles, de membres actifs de l'association Guillaume-Budé, de bouilleurs de cru, d'administrateurs coloniaux, d'anciens tenanciers de bordels, à quoi s'ajoutaient les fidèles du Maréchal Pétain. »*

Les troubles sociaux de la fin des années soixante furent le premier signe que la croissance n'avait pas généré le bien-être général attendu. La critique de la croissance portait alors sur les éléments plus qualitatifs, non mesurés par la Comptabilité Nationale, du bien-être, et sur la mise au point d'« indicateurs sociaux » propres à renseigner sur la santé sociale d'une nation riche comme le P.I.B. renseigne sur sa santé économique<sup>13</sup>. Sur un plan plus économique, l'ouvrage *Les exclus*, de René Lenoir [Lenoir, 36] contribua à la prise de conscience par l'opinion du fait qu'il existait une partie de la population qui restait durablement oubliée par la croissance. Non que ce phénomène fût nouveau : l'abbé Pierre avait organisé ses premières campagnes en faveur des plus démunis dès le début des années cinquante, et le père Wresinski fonda ATD Quart-Monde dans le camp pour sans-logis de

<sup>13</sup> Voir à ce sujet [d'Iribarne, 4]. Des indicateurs sociaux « universels » avaient déjà été mis au point par le Programme des Nations Unies sur le Développement (P.N.U.D.) à partir de 1961. On pourra en particulier se référer au célèbre ouvrage que Jacques Delors a écrit en 1971 sur les indicateurs sociaux [Delors, 3].



Noisy-Le-Grand en 1957. Mais, jusqu'au milieu des années soixante-dix, le débat public était peu virulent, car l'idée généralement partagée était que la croissance réglerait les problèmes d'elle-même<sup>14</sup>. De plus, comme le rappelle Lionel Stoléru dans son ouvrage de 1977 *Vaincre la pauvreté dans les pays riches* [Stoléru, 39] « une commission mixte du Sénat et du Congrès américain, partie se renseigner à travers le monde sur les systèmes sociaux en 1968, notait dans son rapport qu' « en France, il n'y a aucune reconnaissance officielle du fait que la pauvreté existe ». [...] Il a fallu attendre les campagnes électorales de 1973 et 1974 pour que ces questions soient publiquement débattues ». Symptôme du changement d'état d'esprit du milieu des années soixante-dix, une des sections de ce même ouvrage porte comme titre : « la pauvreté, un problème non résolu par la croissance. »

La critique de la croissance a retrouvé un nouveau souffle ces dernières années. Elle est particulièrement virulente aux États-Unis, où elle est d'origine universitaire. Elle s'attache, du fait du développement de la précarité professionnelle depuis les années quatre-vingt, à remettre en cause le lien entre emploi et croissance. Ainsi, l'économiste Jeremy Rifkin annonce que la technologie permettra dans l'avenir une croissance de moins en moins riche en emplois : « la transition vers une société de l'information presque dépourvue de travailleurs est la troisième et dernière étape d'une grande mutation des paradigmes économiques. » [Rifkin, 45]. Elle reprend également des arguments plus classiques, déjà présents dans les années soixante, au sujet des insuffisances du concept de P.I.B. lui-même<sup>15</sup>. Une étude récente réalisée par le département de sociologie de Vassar College (État de New York) est dans la droite ligne de ces critiques. Une équipe de chercheurs de ce département a en effet voulu calculer concrètement un indicateur de « santé sociale » [Miringoff et al., 44], et mettre en parallèle son évolution et celle du P.I.B. américain. L'indicateur de santé sociale agrège une variété de statistiques décrivant l'état de la société américaine.

---

<sup>14</sup> En particulier, le problème des sans-logis était interprété comme un problème de manque de logement, et non, comme aujourd'hui, comme un problème d'exclusion du logement.

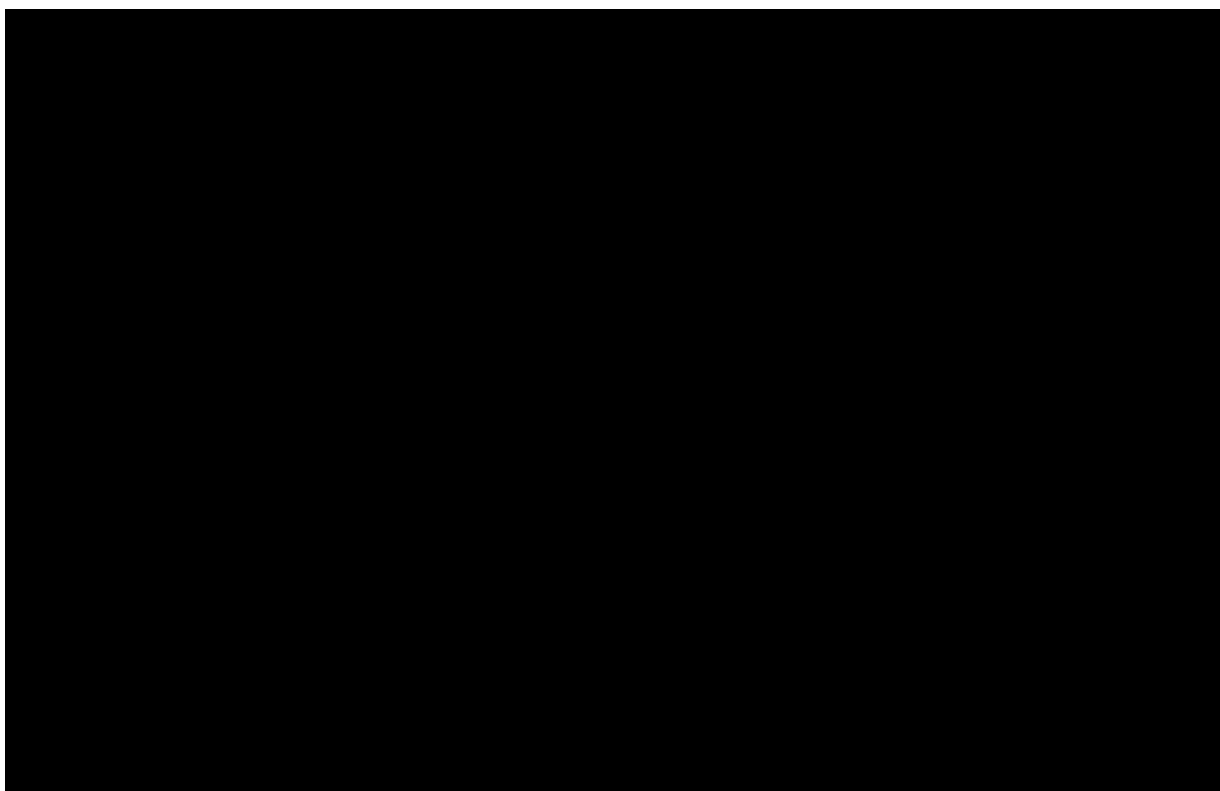
<sup>15</sup> Ce discours a même été relayé par une campagne publicitaire télévisée « anti-P.I.B. » du University of Victoria Alternative Economics Committee, dont le slogan est : « Chaque marée noire fait augmenter le P.N.B., chaque nouveau cas de cancer fait augmenter le P.N.B. Si nous voulons survivre, les économistes devront apprendre la soustraction. »

### **Le contenu de l'indicateur de santé sociale de Vassar College**

Il agrège :

- le taux de mortalité infantile
- le taux de pauvreté<sup>16</sup> infantile
- le taux de suicide des adolescents
- le taux de chômage
- le revenu hebdomadaire moyen
- le taux de pauvreté des plus de 65 ans
- les dépenses de santé non remboursées des plus de 65 ans
- le taux d'homicide
- les inégalités entre riches et pauvres.

Le résultat est saisissant, en ce que l'indicateur sociale se décroche de l'indicateur économique à partir de la fin des Trente Glorieuses :



La méthode est critiquable, puisque l'indicateur de santé sociale agrège des statistiques sur le crime, les revenus, la couverture sociale... non homogènes entre eux. Il est également nécessairement partiel, oubliant d'autres aspects de la réalité sociale américaine. Mais le résultat est intéressant en ce qu'il traduit en chiffres une impression partagée autant en Europe qu'aux États-Unis : celle que, depuis la fin des Trente Glorieuses, l'état de la société s'est dégradé, bien que le P.I.B. continue de croître. Cette impression était encore récemment

---

<sup>16</sup> Pour la définition du taux de pauvreté aux États-Unis, le lecteur se reportera au paragraphe 4.1.1, page 35.

exprimée en France dans un ouvrage sociologique destiné au grand public : « *L'idée d'un découplage entre l'abondance et le bien-être [...] est aujourd'hui partagée par un grand nombre de Français* » [Mermet, 47].

Bien sûr, plus personne ne soutient aujourd'hui l'opinion de François Perroux ; les comptes nationaux annoncent clairement que « *la comptabilité nationale, qui mesure en termes monétaires la création et les échanges de droits économiques, n'a pas pour objet de mesurer le bien-être, le bonheur ou la satisfaction sociale.* » [coll., 2]. En fait, la question du sens de ce qui est mesuré reste posée au sein même de la communauté des comptes nationaux, puisqu'un colloque organisé en 1984 par l'I.N.S.E.E. et l'Université de Paris-I portait le titre « *Que prétend mesurer la Comptabilité Nationale ? Le fait-elle ?* »<sup>17</sup>, et n'apportait pas véritablement de réponse à la question posée [Piriou, 8]. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un indicateur sacralisé et extrêmement commode, et donc qu'il est particulièrement tentant d'y voir un reflet fidèle d'une réalité univoque. Comme le rappelle Dominique Méda, « *A force de penser que les richesses intellectuelles, la beauté, la force du lien social sont des valeurs bien trop hautes pour rentrer dans la classification officielle, nous avons fini par les oublier.* » [Méda, 43].

## **2.2 Pourquoi la croissance ? La croissance pour quoi ?<sup>18</sup>**

Le P.I.B. n'est donc pas un indicateur économique « comme les autres » ; il est chargé d'une forte valeur symbolique. Cependant, il n'est pas non plus uniquement une survivance de l'enthousiasme des économistes de l'après-guerre. Si le thème de la croissance continue d'occuper une place prépondérante dans les débats publics, c'est pour une série de raisons distinctes, objectives et mesurables. Le P.I.B. a en effet des liens forts avec l'emploi, avec les recettes de l'État et avec les revenus distribués à l'ensemble de la population. Ce sont ces liens que nous nous proposons de détailler.

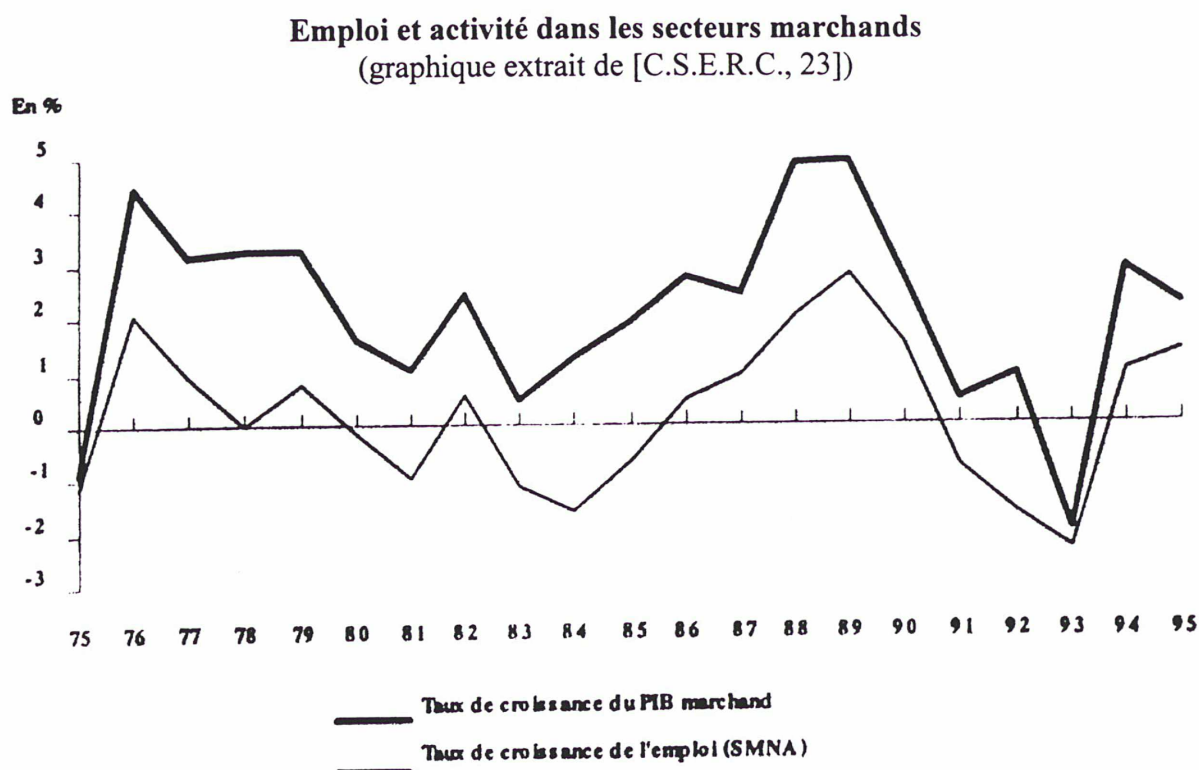
---

<sup>17</sup> Les minutes de ce colloque sont reprises dans [Archambault et Arkhipoff, 1]

<sup>18</sup> Ce titre est repris du numéro 2510-2511 de la revue *Problèmes Economiques* du 5 mars 1997.

## 2.2.1 La croissance et l'emploi.

Le « contenu de la croissance en emplois » est un sujet qui a désormais dépassé le cadre des débats de spécialistes pour devenir un thème récurrent du discours politique. Si on se limite à la partie marchande du P.I.B. (voir Annexe 1) et aux emplois créés dans le secteur marchand, la corrélation est en effet évidente.



Il existe cependant un écart, lui aussi bien connu, entre la variation du P.I.B. et le taux de création d'emplois, qui permet en particulier d'avoir simultanément une croissance positive et une destruction d'emploi pendant certaines périodes – par exemple au cours des années 1983 à 1985. Cet écart est généralement attribué au progrès technique, qui permet chaque année de produire plus avec moins de personnel. Il est cependant mal expliqué numériquement : en effet, depuis l'après-guerre, il a eu tendance à diminuer, ce qui signifierait *a priori* que le rythme du progrès technique tend à s'essouffler. Cela n'a jamais été constaté dans l'industrie. Cette contradiction porte le nom de « paradoxe de Solow », économiste américain qui la formula en ces termes : « *Le progrès technique est partout, sauf dans les statistiques* ». Il en existe deux explications : la première serait que les statistiques ont de plus en plus tendance à sous-estimer la croissance, car l'activité économique est elle-même, du fait du développement des moyens de communication et de l'internationalisation,

de moins en moins localisée, donc de moins en moins mesurable. L'écart entre création d'emploi et croissance serait en fait constant, et n'apparaît déclinant qu'à cause d'une erreur statistique. Une deuxième explication s'appuie sur le fait que, depuis la crise, le progrès technique est plus utilisé pour varier les produits - afin de répondre au mieux aux désirs de la clientèle - que pour réaliser des économies d'échelle et des contractions de personnel comme c'était le cas auparavant. Le progrès technique serait donc moins destructeur d'emplois que par le passé.

Quelle que soit l'issue de ce débat, il n'en demeure pas moins qu'une reprise vigoureuse de la croissance permettrait de créer des emplois en France. En quelle quantité exactement, les incertitudes du paradoxe de Solow empêchent de le prévoir.

## 2.2.2 La croissance et les recettes de l'État.

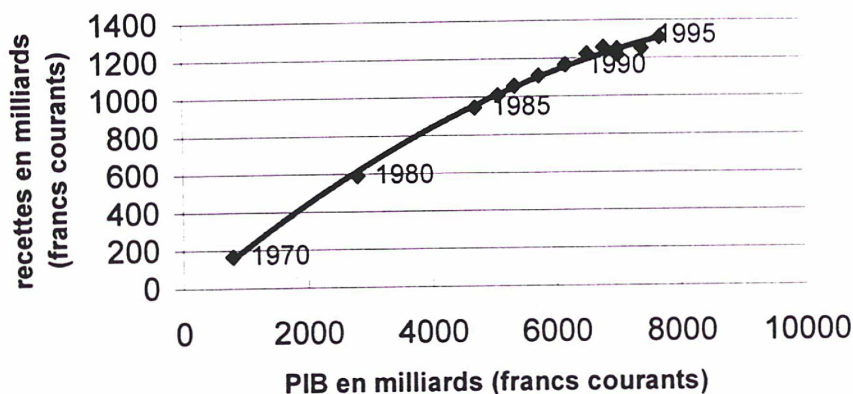
La T.V.A. perçue par l'État augmente globalement au même rythme que le P.I.B. En effet, non seulement la T.V.A. est directement incluse dans le calcul de cet indicateur (voir Annexe 1), mais il agrège également, et principalement, la somme des valeurs ajoutées de l'économie, sur lesquelles la T.V.A. est assise<sup>19</sup>. Or, cet impôt représente près de 50% des recettes de l'État. De manière générale, de nombreux autres impôts, tels que l'impôt sur le revenu, constituent pour l'État des revenus qui croissent avec l'activité économique, donc avec le P.I.B. C'est pour cette raison que l'on constate une bonne corrélation entre la croissance des recettes de l'État et la croissance du P.I.B.<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> En toute rigueur, le P.I.B. inclut la valeur ajoutée exportée, qui n'est pas soumise à la T.V.A., ainsi que des valeurs ajoutées « non marchandes » non taxées.

<sup>20</sup> Cette corrélation est retenue comme hypothèse de travail dans le *rapport économique social et financier* annexé au projet de loi de finances pour 1996 : « *De même que pour les précédentes projections, la progression des recettes sur moyenne période est supposée égale à celle du P.I.B. (...)* » (page 24)

### P.I.B. et recettes de l'État (source : I.N.S.E.E.)



Etant donné le mode de fonctionnement du budget de l'État, où les dépenses sont reconduites d'une année sur l'autre, la marge de manœuvre d'un gouvernement pour dépenser plus est constituée précisément par le supplément de recettes qu'apporte la croissance. La croissance représente donc la seule possibilité d'initier une nouvelle dépense sans restreindre les budgets précédemment votés. Les appels à la croissance des hommes politiques ne sont donc pas dénués de références implicites au budget de l'État.

#### 2.2.3 La croissance et les revenus.

Le P.I.B. est également l'ensemble des revenus injectés par l'économie au sein du territoire national au cours d'une année. Les Comptables Nationaux calculent à partir du P.I.B. un Revenu Disponible Brut (le R.D.B., défini en Annexe 1, page 75), qui évolue au même rythme que la croissance, et qui est généralement considéré comme représentatif du revenu annuel d'un Français moyen. L'augmentation du P.I.B. se traduit donc *a priori* par une augmentation de niveau de vie pour la population. En toute rigueur, il existe une différence entre le R.D.B. et la somme des revenus effectivement mesurée directement auprès des individus<sup>21</sup>, mais ces deux indicateurs évoluent de manière à peu près identique.

<sup>21</sup> Le lecteur trouvera dans l'Annexe 1 une critique du R.D.B. comparé au revenu réel, portant sur son caractère « brut » et sur les ventilations conventionnelles effectuées par la Comptabilité Nationale. Il s'agit là de concepts techniques et suffisamment périphériques pour que nous n'ayons pas souhaité les inclure dans le corps du texte.

La croissance est ainsi la promesse de toujours plus de confort et d'une amélioration continue du niveau de vie. Mais elle peut tout autant être accaparée par quelques uns : le débat sur les inégalités est récurrent en France, et surgit avec régularité dès que la croissance reprend. On se souvient ainsi qu'il fut particulièrement vif autour de 1989, alors que la croissance paraissait revenue. Le lien entre croissance et revenus est donc complexe et polémique. Il mérite que l'on s'y arrête de manière spécifique.

Il n'est pas immédiat de passer d'un indicateur macroéconomique tel que le P.I.B. ou le R.D.B. à la distribution concrète des niveaux de vie de l'ensemble des Français. Cela nécessite de franchir des obstacles méthodologiques, de bien préciser les concepts en jeu et d'isoler ce qui est mesurable de ce qui ne l'est pas. Ce n'est qu'après avoir bien délimité le champ de nos investigations que nous pourrons étudier concrètement quelle a été l'influence de la croissance sur la distribution des revenus depuis les années cinquante.

*Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus en riche. Qu'est-ce au juste que la croissance ?*



### **3. La distribution des revenus en France.**

*« L'égalité est l'idéal de l'esprit de l'homme,  
et l'inégalité, le penchant de son cœur. »*  
Elemir Bourges

#### **3.1 Qu'est-ce qu'un niveau de vie ?**

##### **3.1.1 La croissance dévorée par l'évolution des ménages.**

La mesure globale des revenus amassés par l'ensemble de la population ne renseigne pas, nous l'avons dit, sur l'évolution des niveaux de vie de chaque Français. En effet, si s'intéresser au revenu total, macroéconomique, n'a évidemment pas beaucoup de sens, l'étude du revenu par habitant, individuel, n'est guère plus éclairant. En effet, le niveau pertinent d'étude des revenus est le ménage, au sens d'un groupe d'individus qui mettent en commun une partie significative de leurs revenus et partagent une partie de leurs dépenses.

Qu'est-ce qu'un ménage ? La question n'est pas très simple. Le ménage tel que nous avons tenté de le définir ne se confond pas nécessairement avec le foyer fiscal, qui est le plus simple à isoler. L'exemple le plus frappant est celui de l'étudiant qui quitte le domicile de ses parents. A partir de quel moment, doit-on considérer qu'il forme un nouveau ménage ? Est-ce à partir du moment où il quitte le domicile de ses parents, à partir du moment où il touche son premier salaire - même s'il continue à recevoir une aide monétaire parentale -, à partir du moment où il remplit sa première déclaration fiscale ? Les couples en concubinage posent le même type de difficultés : les enquêtes fiscales ne permettront pas nécessairement de les déceler en tant que ménages uniques. Seules des enquêtes fondées sur le logement permettront de les identifier comme tels, mais ces enquêtes risquent en revanche de considérer les étudiants vivant hors du domicile parental comme des ménages...

Essayons malgré tout de regarder l'évolution globale du revenu des ménages tels que les isole l'I.N.S.E.E. Cette évolution n'est pas la même que celle du revenu disponible brut global, qui, lui, croît avec le P.I.B. En fait, tout comme il est possible d'avoir des destructions

d'emploi avec de la croissance, il est possible d'avoir une baisse du revenu des ménages avec une croissance positive. En effet, le P.I.B. croît depuis 1979 au rythme moyen de 1,6% par an. Par ailleurs, l'évolution démographique et sociologique tend à une augmentation du nombre de ménages de l'ordre de 1,3% par an - dont 0,5% dû à l'augmentation de la population et 0,8% dû à la diminution de la taille moyenne des ménages<sup>22</sup>. Dans ces conditions, la hausse du revenu disponible brut *par ménage* n'est que de 0,3% par an, et si l'on tient compte de l'évolution de la fiscalité, cette hausse n'est plus que de 0,1% en moyenne. Il en résulte que, malgré la croissance encore positive, « *depuis quinze ans, le revenu moyen par ménage n'augmente presque plus en francs constants* » [I.N.S.E.E., 28]. Une moyenne cachant nécessairement des disparités, il n'est pas étonnant que, selon une enquête du C.R.E.D.O.C., 42% des ménages estimaient en 1991 que leur pouvoir d'achat baissait, contre seulement 24% en 1978 [Hatchuel et Volatier, 26].

Le revenu des ménages n'est cependant toujours pas le concept véritablement pertinent. Il faut ensuite savoir comparer leurs niveaux de vie. Or, pour pouvoir comparer des niveaux de vie, il faut corriger le revenu total disponible des ménages en fonction du nombre de personnes qui les composent. Il faut en effet tenir compte des économies d'échelle que réalise un couple ; par exemple, un logement loué par deux personnes leur revient individuellement moins cher que le loyer que paiera une personne seule, même pour un appartement plus petit. Pour tenir compte de ces phénomènes, l'I.N.S.E.E. utilise des échelles d'équivalence qui attribuent à chaque ménage un certain nombre d'unités de consommation dont le principe est le même que celui des parts fiscales (voir Annexe 2). Et on compare par la suite les revenus par unité de consommation des différents ménages. Ce revenu corrigé des ménages augmenterait « *d'environ 1% par an* » [I.N.S.E.E., 28]. Remarquons cependant que cette approche est insuffisante : en effet une personne divorcée vivant seule et n'ayant pas la garde de ses enfants forme à elle seule un ménage, a priori identique pour les statistiques à un célibataire. Or une telle personne continue généralement à habiter un logement plus grand que celui d'un célibataire, pour pouvoir accueillir ses enfants quand ils lui rendent visite. A revenu initial égal, elle a donc un niveau de vie moindre puisqu'elle dispose de moins d'argent après paiement de son loyer. Le même phénomène se produit pour une veuve qui

---

<sup>22</sup> La durée pendant laquelle une personne vit seule a en effet tendance à s'allonger, du fait du retardement de la mise en couple et de la plus grande fréquence des divorces. Ainsi, un logement sur deux est aujourd'hui habité à Paris par une personne seule, selon le dernier recensement.

continue à vivre dans un appartement trop grand pour elle après le décès de son mari. Il faudrait donc en toute rigueur prendre en compte non seulement la situation familiale présente des personnes dont on mesure le revenu, mais également leur passé. Ceci est bien évidemment impossible en pratique. De ce fait, les statistiques surestiment probablement le niveau de vie des divorcés et des personnes âgées, qui constituent une partie de plus en plus importante de la population.

### 3.1.2 Les revenus qu'on ne voit pas.

La définition la plus couramment admise des revenus est celle donnée par l'économiste J.R. Hicks : « *Le revenu d'une personne n'est autre que ce qu'elle peut consommer durant la semaine, tout en comptant être aussi riche à la fin de la semaine qu'au début.* » [Hicks, 7]. A ce titre, les services gratuits qu'un État offre aux citoyens constituent un revenu. A revenu égal, on vit mieux dans un pays où l'école est gratuite, puisque ce service permet d'économiser ce que l'on débourserait ailleurs pour l'éducation. Selon les pays, la structure des dépenses des ménages est différente et rend ainsi toute comparaison délicate. De plus, une évolution dans la qualité des services gratuits peut passer inaperçue des statistiques. Comme le remarquait déjà Lionel Stoléro en 1977, « *l'avènement de l'automobile a rendu non rentables les petites lignes de train, dont la fermeture a appauvri les familles n'ayant pas les moyens d'une voiture* » [Stoléro, 39]. Il ne s'agit pas pour nous de juger de l'opportunité de la politique commerciale de la SNCF, mais bien de remarquer que de telles évolutions influent sur le niveau de vie sans être mesurables.

### 3.1.3 Niveau de vie et patrimoine.

Le patrimoine doit également être pris en compte pour évaluer le niveau de vie. Il contribue en effet à son amélioration de différentes manières. En premier lieu, les revenus du patrimoine complètent directement les revenus salariaux et les transferts sociaux. D'autre part, la jouissance même du patrimoine permet d'éviter certaines dépenses. L'exemple le plus fréquent est celui du logement. Un ménage propriétaire n'a pas à payer de loyer, contrairement à un ménage locataire. La Comptabilité Nationale et certaines études de l'I.N.S.E.E. prennent d'ailleurs cet aspect en compte et considèrent que les ménages

propriétaires disposent d'un revenu supplémentaires correspondant à un loyer fictif net<sup>23</sup>. En dernier lieu, la possession d'un certain patrimoine apporte une sécurité. Elle permet d'envisager les pertes de revenus plus facilement ou tout au moins de disposer pleinement des revenus disponibles sans la nécessité de se constituer une réserve en cas de coup dur.

Le patrimoine influe sur le niveau des ménages de manière différente selon les formes sous lesquels il est constitué. Par exemple, les droits à la retraite constituent en eux-mêmes un patrimoine qui assure une certaine sécurité, mais uniquement à long terme puisque ce patrimoine ne sera disponible qu'au moment de la retraite et ne peut être vendu entre-temps. Le lecteur intéressé plus précisément par ces notions de patrimoine et les problèmes de sa répartition en trouvera un rapide aperçu en Annexe 3.

### 3.1.4 Un revenu d'un jour ou un revenu toujours ? La dynamique des revenus.

Mesurer le revenu instantané d'un ménage ou d'une personne ne donne qu'une vision incomplète de sa situation. Il faut tenir compte du passé - ce qui est en grande partie possible par l'étude du patrimoine -, mais il faut également tenir compte de l'avenir. Selon les situations professionnels et le cycle de vie, les perspectives d'évolution peuvent être radicalement différentes. Si vous êtes rémunéré aujourd'hui, votre niveau de vie ne sera pas le même selon que vous êtes sûr de percevoir la même rémunération demain, ou s'il est possible, voire certain, que vous la perdrez. Le revenu instantané ne permet pas de préjuger des inégalités au cours du cycle de vie. Un concept plus pertinent est par conséquent celui de revenu permanent, moyenne sur la totalité du cycle de vie des revenus perçus. Il ne peut bien évidemment être connu qu'*a posteriori* ; mais il est surtout extrêmement difficile à mesurer.

Nous sommes en définitive amenés à réviser à la baisse nos ambitions : si nous souhaiterions dans l'absolu connaître le revenu permanent, incluant les services publics à leur juste prix, nous devons nous contenter du seul revenu qui soit définissable sans trop

---

<sup>23</sup> Il s'agit du loyer fictif brut, calculé en fonction de la valeur locative du logement, moins les remboursements des intérêts au titre des emprunts immobiliers. Ce loyer fictif net peut donc être négatif, c'est le cas pour 15% des ménages, particulièrement pour les propriétaires de moins de 40 ans.

d'ambiguïtés ou de conventions : le revenu secondaire<sup>24</sup> instantané. Encore est-il nécessaire de savoir mesurer un tel revenu.

### **3.2 La mesure des revenus.**

La distribution des revenus en France reste un sujet délicat et couvert par un certain tabou qui ne facilite pas la mesure. La réticence à parler à un enquêteur de ses revenus n'est pas une spécificité française, mais elle est forte dans notre pays. Ses effets ont été d'autant plus importants qu'ils ont longtemps été surestimés par les statisticiens, qui n'osaient que peu monter des études sur les revenus en anticipant un refus de la part des enquêtés. Les revenus des ménages sont aujourd'hui connus essentiellement par deux sources : les sources fiscales et les enquêtes auprès des ménages.

Les enquêtes fiscales apportent de nombreuses informations. Même si un ménage sur deux n'est pas imposable, ces enquêtes couvrent une grande partie de la population, car beaucoup de ménages non soumis à l'impôt doivent malgré tout remplir une déclaration. La fiabilité des résultats obtenus est très variable et pose le problème des revenus non déclarables et/ou non déclarés, en particulier pour les non-salariés. Ce type d'enquête n'est pas adapté au suivi des très riches et des très pauvres. Les premiers touchent plus que les autres des revenus du patrimoine défiscalisés, donc non déclarables, et pratiquent sans doute davantage l'évasion fiscale ; les seconds ne sont pas toujours tenus de rédiger une déclaration. De plus, les déclarations s'effectuent pour des périodes de douze mois et ne prennent quasiment pas en compte les changements de situation qui ont pu intervenir au cours de l'année<sup>25</sup>. Or ces changements révèlent des situations parfois très contrastées. La situation de ménages déclarant le même revenu est complètement différente selon la répartition de ces revenus sur l'année - répartition uniforme sur toute l'année, ou uniquement sur les six premiers mois avant une période de chômage. De nos jours, la situation d'un ménage peut évoluer très rapidement ; les enquêtes fiscales, par leur rythme annuel, ne sont donc pas toujours adaptées.

---

<sup>24</sup> Le revenu primaire est l'ensemble des revenus acquis directement grâce à la sphère productive, c'est à dire les salaires et les revenus du capital. Les revenus secondaires incluent les effets de la redistribution, c'est à dire les impôts et les allocations diverses.

<sup>25</sup> Seule existe la possibilité d'un étalement sur plusieurs années de la prise en compte d'un revenu exceptionnel.

La deuxième source principale provient des enquêtes effectuées par l'I.N.S.E.E. directement auprès des ménages. Les résultats obtenus posent des problèmes de fiabilité des réponses. Non pas parce que les ménages souhaitent cacher une partie de leurs revenus, mais bien plus souvent parce que certains indiquent spontanément des montants de rémunérations bruts alors que d'autres déclarent des montants nets. Alors que les revenus salariaux sont malgré cela assez bien connus, les revenus du patrimoine sont très sous-estimés par les ménages eux-mêmes<sup>26</sup>. De plus, les revenus en nature, qui sont des revenus au sens de Hicks (voir page 17) - loyers fictifs, avantages en nature, consommation de santé remboursées, prestations diverses... - ne sont pas pris en compte dans ces enquêtes.

Ces difficultés de mesure ne doivent cependant pas nous décourager d'étudier la répartition des revenus en France. Elles incitent juste à rester modeste sur les conclusions que l'on peut tirer des études.

### **3.3 L'évolution des inégalités.**

#### **3.3.1 Des inégalités qui stagnent.**

La croissance, et à travers elle la progression moyenne du revenu, ne sont, nous l'avons dit, que des indicateurs globaux et ne montrent pas comment s'effectue la répartition des revenus : cela nous conduit naturellement à nous intéresser aux inégalités.

Celles-ci ont connu une forte réduction dans le passé. Puis, au cours des quinze dernières années, la baisse des inégalités a cédé progressivement la place à une légère hausse. Cette hausse est restée très limitée en France, comme dans la plupart des autres pays européens. En effet, *« au cours des années 90, parmi les pays de l'O.C.D.E., seuls le Royaume-Uni et les États-Unis ont enregistré un accroissement fort et persistant des inégalités salariales »* [C.S.E.R.C., 23].

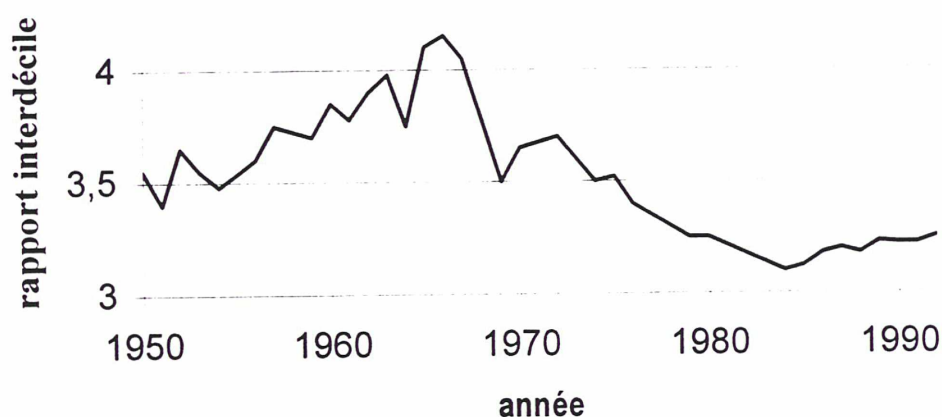
---

<sup>26</sup> Les revenus du patrimoine sont estimés en moyenne à 8 700 F par ménage par l'enquête Budget de famille 1995, contre 23 900 F selon la Comptabilité Nationale. En particulier, les revenus financiers tels qu'ils apparaissent dans les enquêtes budget ne représentent que 30% des revenus financiers calculés par la Comptabilité Nationale.

### 3.3.2 L'évolution des inégalités salariales.

Pour mesurer la dispersion des salaires, un indicateur possible est le rapport interdécile. Le premier décile correspond au niveau de salaire en dessous duquel se situent les 10% des salariés les moins payés, et le neuvième celui au dessus duquel se situent les 10% les mieux payés. Le rapport interdécile est le rapport entre le neuvième et le premier décile. Parmi les grands pays européens, il ne dépasse significativement la valeur 3 que pour le Royaume-Uni où il est de l'ordre de 4. Il est supérieur à 5 aux États-Unis. L'évolution du rapport interdécile en France montre clairement la phase de forte réduction des inégalités qui a commencé à la fin des années soixante et le léger retournement de tendance récent. Il permet de relativiser le discours sur l'accroissement récent des inégalités salariales, au regard des niveaux atteints dans le passé.

**Evolution du rapport interdécile des salaires du secteur privé entre 1950 et 1992**  
(graphe extrait du premier rapport du C.S.E.R.C. [C.S.E.R.C., 22])



Il faut néanmoins être conscient des limites d'un indicateur comme le rapport interdécile. Il permet de visualiser certaines tendance lourdes, mais c'est par définition une approche insuffisante car elle ne s'intéresse qu'aux extrêmes de la distribution des salaires. Elle ne considère que les 10 % les mieux payés et les 10% les moins payés sans tenir compte de la distribution des salaires pour les 80% restants. De plus, nous avons vu que les sources fiscales sont plus fiables pour les classes moyennes que pour les plus pauvres et les plus riches (voir page 19). La précision du rapport interdécile ne peut donc pas être très satisfaisante.

### 3.3.3 Des salaires aux revenus : l'évolution de la structure des revenus.

Il faut également souligner qu'une approche fondée uniquement sur les salaires ne permet plus actuellement de comprendre les phénomènes d'inégalités. Il faut s'intéresser de manière plus globale aux revenus pour prendre en compte les transferts sociaux, les retraites, les revenus du patrimoine... En effet, la structure du revenu moyen a fortement évolué et les revenus d'activité représentent une part de plus en plus faible dans les revenus des ménages. Cette évolution provient principalement de l'augmentation relative du nombre de retraités et de la diminution concomitante du nombre des actifs salariés, qui augmente la part des retraites dans le revenu moyen. Cependant, au sein même de la structure des revenus des actifs, les revenus d'activité diminuent au profit des toutes les autres formes de revenus.

<b>La structure du revenu moyen de 1979 à 1994</b>				
Source : I.N.S.E.E. (enquêtes Budget de famille et calculs d'après les comptes nationaux)				
	1979	1984	1989	1994
Revenu monétaire avant impôts (en francs 1994)	165 000 F	167 900 F	175 300 F	183 800 F
<b>Répartition du revenu moyen</b>				
Revenus d'activité	70,5%	64,5%	62,8%	58,5%
Retraites	13,5%	16,7%	17,7%	19,8%
Revenus liés au chômage	1,0%	2,0%	2,0%	2,4%
Autres Revenus sociaux	5,6%	5,7%	5,5%	5,4%
Revenus du patrimoine	9,0%	10,5%	11,2%	13,0%
Versement réguliers d'autres ménages	0,4%	0,6%	0,8%	0,9%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 3.3.4 De nouvelles sources d'inégalités.

Face à l'évolution de la structure des revenus des ménages, il faut également remarquer que les sources d'inégalités ont fortement changé. Les inégalités de revenus ne proviennent plus d'un écartement des grilles salariales. En effet la dispersion des salaires des personnes employées à *temps plein* n'augmente pas ; on constate que les inégalités entre catégories professionnelles ont cessé de se réduire et sont maintenant stables. En revanche, les inégalités au sein même de ces catégories augmentent depuis le milieu des années quatre-vingt. Cet accroissement récent de la dispersion des revenus entre individus de même



catégorie professionnelle provient en grande partie de positionnements différents sur le marché du travail - avec le développement important du chômage, des emplois précaires ou du temps partiel (voir Annexe 4) - . Les indicateurs d'inégalités salariales ne prenant pas en compte la durée du travail ont perdu maintenant de leur signification.

Une autre source assez nouvelle d'inégalités est liée aux revenus du patrimoine, qui prennent une place de plus en plus importante depuis l'arrêt de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt réels. Les revenus du patrimoine se sont accrus en moyenne de 3,9% par an en francs constants sur la période 89-94, contre 0,8% pour les revenus globaux. Les revenus des placements représentent aujourd'hui 13% du revenu des ménages (avant impôts) contre 10% il y a dix ans. Les revenus du patrimoine renforcent donc les inégalités. Toutefois, leur rôle n'est vraiment important que pour les retraités ; l'impact sur les inégalités est deux à trois fois plus fort pour les retraités que pour les actifs. En effet, le patrimoine occupe une place grandissante dans les revenus au fil de son accumulation au cours de la vie<sup>27</sup>. Sa répartition au sein des retraités comporte de plus des disparités importantes. Pour la moitié d'entre eux, les revenus du patrimoine n'excèdent pas 10% du revenu. Pour un tiers, ils dépassent 25% et pour le plus haut décile, ils dépassent 50%.

Si le débat politique s'est focalisé si longtemps sur les disparités salariales, alors que c'est de moins en moins un facteur pertinent d'explication des inégalités, c'est en partie pour des raisons historiques et psychologiques. Une grande partie de la population sous-estime encore le niveau réel des inégalités de salaires. Par les médias, les salaires des différentes catégories socioprofessionnelles sont cependant de mieux en mieux connus ; au fur et à mesure que la population prend conscience de l'échelle réelle des salaires, elle a le sentiment d'un accroissement des inégalités alors que celles-ci existent en fait depuis longtemps. Comme le souligne l'historien et sociologue Pierre Rosanvallon, « *la meilleure connaissance que la société a de ses différences tend à modifier très sensiblement la perception du juste et de l'injuste* » [Rosanvallon, 38].

---

<sup>27</sup> Par le passé, il existait une population importante de personnes âgées plutôt riches en patrimoine, mais à qui ce patrimoine ne rapportait pas de revenus. Mais cette population disparaît progressivement : aujourd'hui, possession du patrimoine et perception de revenus du patrimoine vont plus de pair.

### **3.4 Une vision synthétique des inégalités : les strobiloïdes.**

#### **3.4.1 Qu'est-ce qu'un strobiloïde ?**

Au moment de juger du niveau d'inégalités de revenus au sein d'une société, nous nous heurtons à une difficulté : il n'existe en fait pas de niveau d'inégalité dont on puisse dire qu'il est acceptable ou non indépendamment d'une référence à un jugement de valeur. Ce jugement est par ailleurs d'autant plus difficile à porter que les indicateurs d'inégalités sont soit trop partiels – c'est le cas du rapport interdécile – soit trop difficiles à interpréter – comme par exemple l'indicateur de Gini (voir Annexe 5).

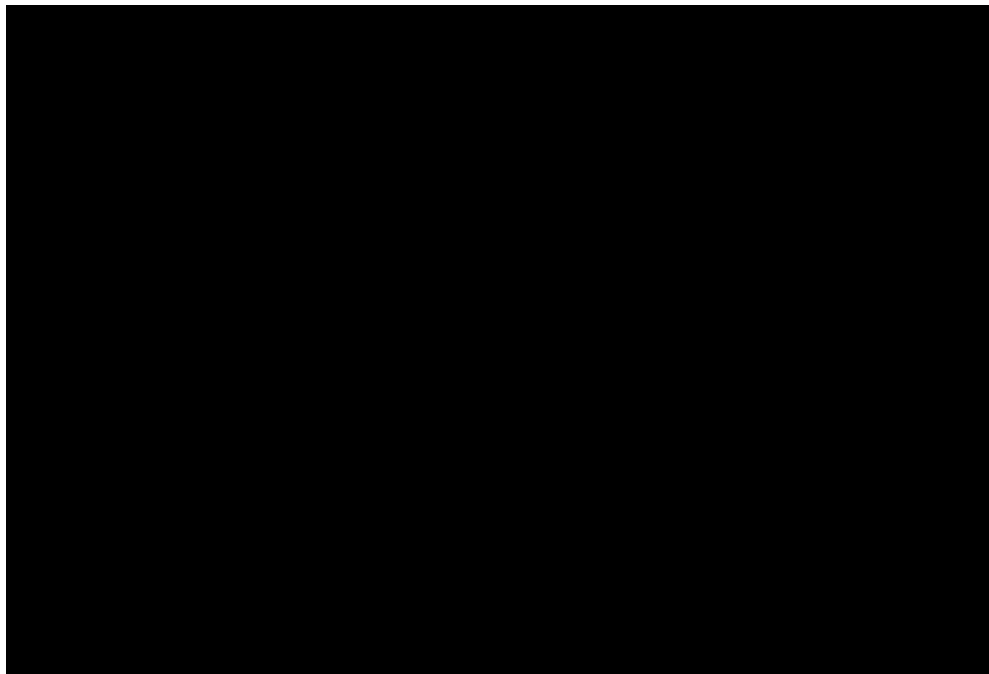
Pour remédier à ces difficultés, Louis Chauvel, sociologue à l'O.F.C.E. (l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques) a mis au point les courbes « strobiloïdes<sup>28</sup> », ou courbes en toupie, qui permettent de visualiser simplement comment se répartit le revenu disponible secondaire (voir note 24, page 19) entre les habitants d'un pays [Chauvel, 24]. Ce revenu est corrigé de la taille de ménages (voir Annexe 2).

---

<sup>28</sup> du grec "στροβίλος", toupie.

<sup>29</sup> Cet encadré est inspiré d'un article paru dans le numéro 72 de la revue Sciences Humaines [Chauvel, 25]

### 3.4.2 Un regard sur les évolutions des inégalités en France.



Les courbes françaises montrent clairement que l'éventail des revenus s'est fortement refermé entre 1956 et 1984. On observe une diminution de la fraction de la population la plus riche et surtout de la plus pauvre au profit d'un développement très important des classes moyennes, qui se traduit par le passage d'une courbe en « oignon » en 1956 à une courbe en « toupie » en 1984. En revanche, entre 1984 et 1994, les évolutions sont minimales : on assiste à un léger retournement de tendance. Ce léger accroissement des inégalités a d'ailleurs été épisodiquement commenté par les médias, au hasard des études paraissant sur le sujet – la dernière en date, celle du C.S.E.R.C. [C.S.E.R.C., 23] a donné lieu à des articles alarmistes dans la presse qui exagéraient sensiblement les conclusions du rapport d'origine. Le strobiloïde permet de bien observer qu'il s'agit d'un mouvement de très faible ampleur au regard des évolutions du passé, et surtout que ces évolutions ne se sont pas faites au détriment des plus pauvres.

### 3.4.3 Quelques comparaisons internationales.

Il est maintenant intéressant d'effectuer des comparaisons internationales, en particulier avec quelques pays qui font référence en matière d'inégalités. Il convient de

souligner, comme nous l'avons déjà fait au paragraphe 3.1.2, que de telles comparaisons fondées uniquement sur le revenu mesuré sont toujours délicates. Néanmoins, les strobiloïdes de quelques pays étrangers permettent de voir à quel point la notion même de répartition des revenus peut dépendre des mentalités. Tout le monde s'accorde sur le fait que trop d'inégalité ou trop d'égalité nuit au bon fonctionnement d'une société. Mais il est difficile de situer de juste milieu, ou plutôt ce juste milieu est très variable selon les mentalités et les idéologies. L'attitude face aux inégalités est avant tout un choix de société.

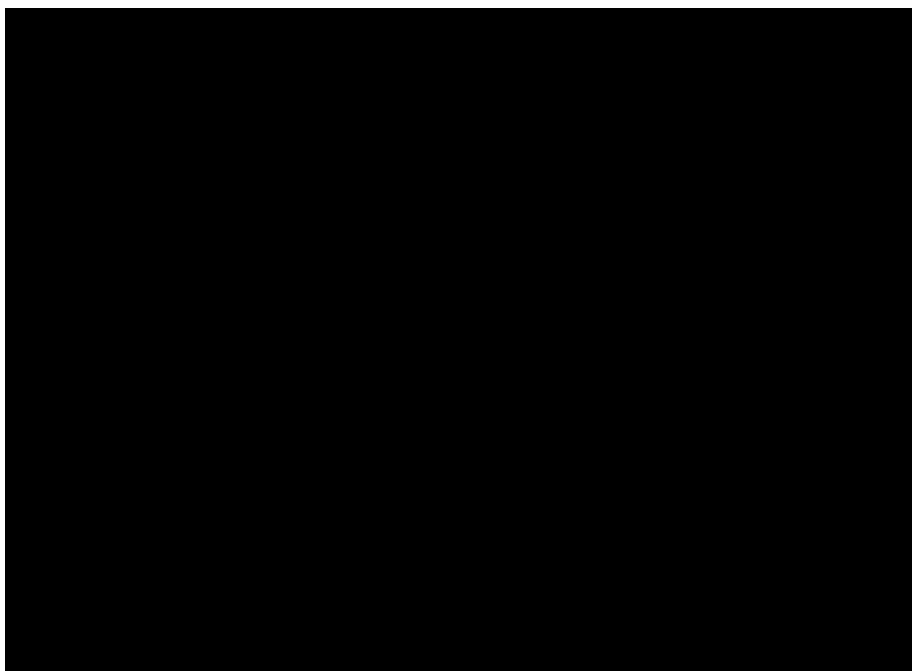
### **La Suède**

La courbe suédoise est assez similaire aux courbes d'autres pays nordiques comme la Norvège et la Finlande. Sa forme de courbe en « cloche », très effilée au sommet, montre qu'il est mal toléré dans ces sociétés d'être beaucoup plus riche que la moyenne. Cela se traduit par une proportion très importante de classes moyennes relativement aux riches qui sont très peu nombreux. Cette très faible proportion de riches dans le « modèle suédois » n'exclut pas l'existence d'une frange de population percevant des revenus très faibles, dont la situation s'est d'ailleurs dégradée entre 1981 et 1987.

### **Les Pays-Bas**

De son côté, la courbe en « sapin » des Pays-Bas montre la reconnaissance d'un statut minimum du citoyen. Il y a peu de personnes dans les franges très basses de revenus grâce à la mise en place d'un filet de protection important et efficace. En revanche, à l'inverse de la Suède, il est possible d'être très riche aux Pays-Bas.

Les deux exemples de la Suède et des Pays-Bas montrent qu'il n'y a pas forcément de corrélation entre diminution de la grande pauvreté et limitation du nombre de riches. Au regard ces deux courbes, il apparaît que la France se situe dans une sorte de situation intermédiaire.



### **Les États-Unis**

Ce qui frappe, en premier lieu, c'est que la situation actuelle des États-Unis est celle de la France au milieu des années cinquante. La courbe très étirée vers le bas montre l'importance des inégalités et de la grande pauvreté. Et paradoxalement, la proportion de riches n'y est pas plus forte qu'actuellement en France, contrairement aux idées reçues engendrées par la médiatisation très forte de certaines *success stories* d'outre-Atlantique. Cette courbe montre le refus de la société américaine de reconnaître un statut minimum à chaque citoyen ; la mentalité américaine est marquée par le mythe de la réussite individuelle et l'individualisme qui accepte beaucoup mieux les inégalités. Le discours prédominant dans ce pays insiste sur les aspects désincitatifs des politiques sociales qui peuvent pousser à l'assistanat et sur la lourdeur des impôts qui peuvent conduire à décourager les investissements des plus riches. Dans leur best-seller *The Bell Curve*, les sociologues américains Herrenstein et Murray n'ont d'ailleurs pas hésité à faire l'éloge des inégalités

fondées sur les différences de quotient intellectuel entre les races : « *Il est temps pour l'Amérique de tenter de nouveau de vivre naturellement avec l'inégalité...* »

### **3.5 La mobilité permet de réduire les inégalités dans le temps.**

On peut toutefois remarquer que les strobiloïdes, qui sont une photographie instantanée des revenus, ne prennent pas en compte un aspect fondamental des inégalités : la mobilité dans le temps. Aux États-Unis, soutiennent les défenseurs du modèle américain, il y a certes beaucoup de pauvres, mais ils ont une chance de s'élever au fil de leur vie sur l'échelle des revenus. La situation des pauvres en France est effectivement meilleure en moyenne, mais un Français percevant des revenus faibles aurait peu de chance de les voir augmenter au cours de sa vie. En revanche, aux États-Unis, les pauvres partiraient d'une situation plus difficile, mais ils auraient l'espoir de pouvoir s'élever dans la société.

Ce propos doit être considérablement tempéré. En effet, contrairement aux idées reçues, la mobilité des revenus est en France, tout comme dans les autres pays européens, du même ordre qu'aux États-Unis. Selon un document de l'I.N.S.E.E., « *Les travaux menés aux États-Unis [...] ont très tôt suggéré que la population ayant les plus bas niveaux de vie se renouvelle considérablement d'une année sur l'autre [... Les études menées] en Europe dans les années quatre-vingt ont permis d'établir que les changements de catégorie de pauvreté sont tout aussi fréquents [...]* » [Maurin et Chambaz, 32]. Du point de vue des salaires, « *la mobilité salariale est assez semblable [dans les huit principaux pays de l'O.C.D.E.].* » [C.S.E.R.C., 23].

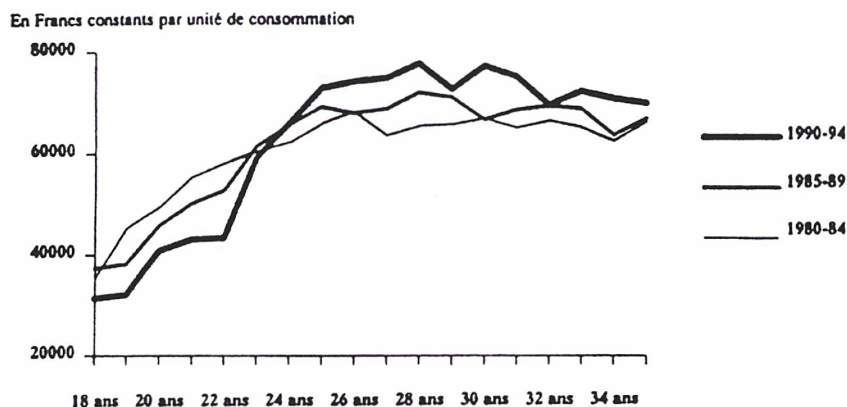
La contribution de la mobilité des revenus a un effet non négligeable, en France, sur la réductions des inégalités d'une année sur l'autre. D'après une étude d'Eric Maurin et Christine Chambaz, chercheurs à l'I.N.S.E.E., la mobilité des revenus a le même effet redistributif qu'une taxe uniforme de 6,5% qui toucherait la moitié de la population la plus riche pour être redistribuée à l'autre moitié [Maurin et Chambaz, 33].

S'il existe des différences de mobilité importante entre l'Europe et les États-Unis, il semble qu'elles portent sur le marché du travail. Plusieurs études ont démontré que, malgré une mobilité globale comparable, le marché du travail américain est plus égalitaire que le marché du travail européen. En France, en particulier, les chômeurs ont tendance à former une classe à part qui profite peu de la mobilité car les offres de nouveaux emplois sont plus facilement accaparées par ceux qui ont déjà un travail. De tels phénomènes de ségrégation n'ont pas, à notre connaissance, été mis en évidence au niveau des revenus. Il faut cependant rester prudent, la mobilité des revenus catégorie par catégorie restant difficile à mesurer.

### 3.6 La montée des inégalités défavorable aux jeunes.

Un dernier thème est récurrent lorsque l'on parle d'inégalités : la place des jeunes dans notre société. Jusqu'à présent, toutes les générations avaient connu un niveau de vie supérieur ou égal aux générations précédentes. Or, aujourd'hui, sans doute pour la première fois, une tranche d'âge voit son niveau de vie diminuer.

Niveau de vie des jeunes ménages selon l'âge lors de diverses périodes  
(graphique extrait du deuxième rapport du C.S.E.R.C. [C.S.E.R.C., 23])



Entre 1989 et 1994, le niveau de vie des ménages de moins de 25 ans a baissé de 15 à 20%<sup>30</sup>, cette perte de revenus s'effectuant au profit des plus de 26 ans comme le montre le graphique ci-dessus. Le revenu moyen des jeunes de moins de 25 ans qui disposent d'un emploi est passé de 5600 F/mois à 4700 F/mois sur la même période. Différentes raisons expliquent cette baisse du niveau de vie, au premier rang desquelles ont trouvé le développement du chômage des plus jeunes. L'emploi des jeunes apparaît davantage corrélé à la conjoncture ; en période de conjoncture basse et de chômage élevé, ils sont donc davantage touchés. De plus, les jeunes subissent davantage le temps partiel.

<sup>30</sup> Ce résultat est obtenu pour des ménages et ne prend donc pas en compte les jeunes vivant chez leurs parents



**Le travail à temps partiel chez les jeunes**  
(source : C.S.E.R.C. [C.S.E.R.C., 23])

Proportion d'actifs occupés...		1990	1996
... en temps partiel	15-29 ans	13,4%	18,5%
	30-49 ans	10,6%	14,8%
... en temps partiel subi	15-29 ans	6,6%	10,6%
	30-49 ans	2,80%	5,40%

Remarque : le temps partiel "subi" est le temps partiel non désiré par la personne qui en est l'objet.  
(voir Annexe 4 pour plus de détails)

Enfin, la scolarité des jeunes s'allonge : cet allongement est une spécificité française. Dans les autres pays de l'O.C.D.E., il est inexistant ou très lent. En moyenne, l'entrée dans la vie active est décalée d'un an tous les quatre ans, ce qui est, remarquons-le, exactement l'allongement moyen de la durée de vie chaque année. Les jeunes les plus diplômés commencent donc à travailler de plus en plus tard. La baisse du niveau de vie des moins de 25 ans peut ainsi s'expliquer par une baisse relative du niveau de qualification des actifs dans cette population.

**Les étapes d'entrée dans la vie adulte sont de plus en plus tardives**  
tableau extrait du deuxième rapport du C.S.E.R.C. [C.S.E.R.C., 23]

Age médian de franchissement de l'étape	1986	1988	1990	1992	1994	1996
Scolarité achevée	19	19,5	20,5	21	21,5	21,5
Avoir un emploi	21	21,5	22	22,5	23	23,5
Avoir un emploi stable	22,5	23	23,5	24	24,5	25
Avoir quitté ses parents	21,5	21,5	22	22,5	nc	nc
Vivre en couple	23,5	24	24	25	nc	nc

Source : I.N.S.E.E., enquêtes emploi, enquête complémentaire « jeunes » 1992 (nc = non connu)

Mais aujourd'hui, personne ne sait si la dégradation de la situation va ou non marquer durablement les jeunes ou s'il s'agit juste d'un décalage au début de la vie active. On ne sait pas si les jeunes vont connaître par la suite une progression de leur niveau de vie qui leur permettra de rattraper leur retard par rapport aux autres générations.

### 3.7 La nécessité de changer d'approche.

De ce tableau d'ensemble des inégalités de revenus, nous gardons une image encore ambiguë : bien que les jeunes aient souffert des conditions économiques récentes, aucun

accroissement significatif des inégalités n'est apparent. Certaines catégories traditionnellement défavorisées, comme les personnes âgées, ont globalement aujourd'hui un revenu bien supérieur à celui qu'elles avaient dans les années cinquante. Les approches en termes d'inégalités que nous avons tentées jusqu'ici apparaissent donc insuffisantes pour rendre compte du malaise social que nous évoquions en introduction. Elles souffrent en fait d'être trop globales. Nous comprendrons mieux les termes du débat actuel en nous concentrant plus spécifiquement sur le bas de l'échelle sociale, afin de mieux comprendre les situations de pauvreté en France.

## **4. Que sait-on de la pauvreté en France ?**

Notre étude du concept de croissance nous a permis de mieux comprendre pourquoi il était si présent dans le débat politique contemporain. Elle nous a également amenés à considérer de plus près le problème de la répartition des revenus et des inégalités. La pauvreté fait cependant appel à d'autres concepts. Pour mieux la cerner, il convient avant tout de bien la définir.

### **4.1 L'impossible définition de la pauvreté.**

*« Toute définition est une limite. »  
André Suarès, Variables*

*« Il pose des définitions exactes qui le privent  
de l'agréable liberté d'abuser des termes »  
Fontenelle*

#### **4.1.1 Les approches monétaires : de la pauvreté absolue à la pauvreté relative.**

Pour définir la pauvreté de manière monétaire, les statisticiens fixent généralement un seuil de revenus secondaires (voir note 24 page 19) en dessous duquel on considérera toute personne comme pauvre. Historiquement, la première définition de la pauvreté monétaire fut la pauvreté monétaire absolue. Le seuil de pauvreté absolu est fixé à un niveau de revenus qui permet de satisfaire les besoins de base<sup>31</sup>, c'est à dire essentiellement les besoins alimentaires ; un ménage est donc pauvre de manière absolue s'il n'a pas les moyens de subvenir à ses besoins de subsistance.

Après guerre, le S.M.I.G. (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) avait été créé pour garantir de tels besoins minimums<sup>32</sup>. Il avait par conséquent été fixé au niveau du seuil de la pauvreté absolue - des nutritionnistes avaient en particulier contribué à son calcul. Le S.M.I.G. fut maintenu à ce seuil au cours des années qui suivirent. Progressivement, avec l'augmentation générale des revenus, le pourcentage de la population au S.M.I.G. diminuait et on commençait à considérer que le problème de la pauvreté absolue allait être résolu par la

---

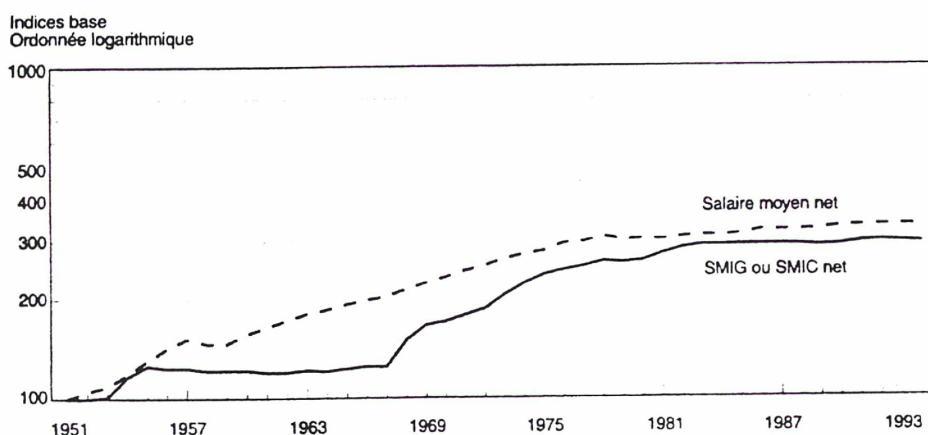
<sup>31</sup> Le lecteur intéressé pourra se reporter à une discussion très détaillée du seuil de pauvreté absolue incluse dans un document de travail de la Banque Mondiale repris par la revue *Problèmes Economiques* [Ravallion, 18].

<sup>32</sup> le S.M.I.G. (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) créé par la loi du 11 février 1950 était indexé sur la seule évolution des prix.

croissance. Le débat se focalisa alors sur les inégalités. La société estimait dans son ensemble que le problème n'était plus d'assurer un minimum vital à la frange la plus pauvre de la population alors que le pouvoir d'achat du reste des Français augmentait, mais que le nouvel enjeu était que les fruits de la croissance devaient profiter à tout le monde.

Ce changement d'état d'esprit conduisit à l'introduction du concept de pauvreté monétaire relative. Dans ce type d'approche, un ménage est considéré comme pauvre parce qu'il existe un écart trop important entre son niveau de vie et celui du reste de la population. L'idée sous-jacente est que nous ne sommes jamais pauvres dans l'absolu, mais en se comparant implicitement à la société qui nous entoure. Ceci amena parallèlement, à la fin des années soixante, au passage du S.M.I.G. au S.M.I.C.<sup>33</sup>. Ce dernier était censé non plus assurer un niveau de subsistance mais permettre à ses bénéficiaires de suivre au moins l'évolution du pouvoir d'achat moyen.

Evolutions comparées du S.M.I.G. et du salaire moyen, puis du S.M.I.C. et du salaire moyen  
Graphique extrait du n°8 de la revue Synthèses de l'I.N.S.E.E. [I.N.S.E.E., 29]



Champ : Salariés à temps complet du secteur privé et semi-public  
Source : Déclarations annuelles de données sociales, Insee

Le niveau du salaire moyen et celui du S.M.I.G. ont tous deux été normalisés à 100 en 1951.

Le niveau du S.M.I.G. (Salaire Minimum Interprofessionnel garanti) représentait de l'ordre de 65% du salaire moyen en France en 1951. Son pouvoir d'achat étant uniquement maintenu pendant les années suivantes, alors le salaire moyen progressait. Le S.M.I.G. ne représentait moins de 40% du salaire moyen en 1967. Par contre, outre différentes revalorisations particulières (accord de Grenelle, 1973, 1974, 1981), le S.M.I.C. est dans l'esprit censé suivre l'évolution du salaire moyen. Il s'est plus ou moins stabilisé à 50% du salaire moyen depuis 1981.

<sup>33</sup> le S.M.I.C. (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) créé par la loi du 2 janvier 1970 était indexé sur l'évolution des prix et le taux de salaire horaire des ouvriers. Le S.M.I.C. doit être revalorisé, chaque mois de juillet, de telle sorte que la hausse en francs constants soit au moins égale à la moitié de celle du taux de salaire horaire ouvrier.

Les approches absolues, qui furent longtemps la norme, sont maintenant en désuétude dans les pays développés à l'exception notable des États-Unis. Elles restent utilisées pour les pays en voie de développement. Le seuil de pauvreté relative est en général défini de manière un peu abstraite comme étant la moitié du revenu médian. Cette définition conduit en France à un seuil de la pauvreté relative de l'ordre de 3300F/mois<sup>34</sup> par unité de consommation d'Oxford (pour la définition de l'échelle d'Oxford, voir Annexe 2). Il est intéressant en particulier de regarder comment ce seuil se positionne par rapport aux principaux minima sociaux et salariaux, et aux dépenses minimales de la vie courante telles qu'elles sont définies par les banques.

**Seuil de pauvreté et minima légaux de 1984 à 1994, en francs 1994 pour une personne seule.**  
(tableau extrait de la revue Synthèse de l'I.N.S.E.E., n°5 [I.N.S.E.E., 28], page 57)

Montants	Seuil de pauvreté	S.M.I.C.	Minimum vieillesse	R.M.I.
en 1984	3 008	4 571	3 117	
en 1989	3 121	4 663	3 207	2 307
en 1994	3 317	4 881	3 194	2 298

Source : Enquêtes Budget de famille, I.N.S.E.E.

Le S.M.I.C. est supérieur au seuil de pauvreté pour une personne seule ou un couple. Dans le cas d'une famille de deux enfants, le S.M.I.C. ne suffit pas à dépasser le seuil de pauvreté même complété par des prestations familiales, en revanche la perception de deux S.M.I.C. permet d'y échapper. Pour sa part, le R.M.I. est clairement inférieur au seuil de pauvreté relative. Le minimum vieillesse quant à lui se situe au niveau de ce seuil. Selon la façon dont les revenus sont pris en compte, selon le type d'enquête, selon le type d'unité de consommation utilisé..., le minimum vieillesse se situe juste au dessus ou juste en dessous du seuil de pauvreté.

#### Les dépenses minimales de la vie courante selon les banquiers.

Les banques n'acceptent d'accorder des prêts immobiliers à leurs clients que si ceux-ci disposent après paiement de leurs mensualités d'emprunt d'un revenu résiduel suffisant pour satisfaire aux dépenses de la vie courante (alimentation, habillement, loisirs, voitures, impôts...). Voici donc estimés, selon une banque, les besoins minimums d'un ménage propriétaire de son logement. Ils sont de fait sensiblement supérieurs au taux de pauvreté relative.

*Revenu mensuel résiduel nécessaire après remboursement d'emprunt pour obtenir un prêt immobilier au Crédit Foncier (source : Crédit Foncier)*

Situation de famille	Résident	Résident
	Ile de France	Province
personne seule	4 205 F	3 574 F
couple sans enfant	5 847 F	4 971 F
couple avec un enfant	7 197 F	6 116 F
couple avec 2 enfants	7 889 F	6 706 F
couple avec 3 enfants	8 092 F	6 878 F
couple avec 4 enfants	8 296 F	7 051 F

<sup>34</sup>source : le deuxième rapport du C.S.E.R.C. [C.S.E.R.C., 23], page 101. A titre de comparaison, le PIB par habitant et par mois en 1959, qui donne un ordre de grandeur du revenu moyen de l'époque, était, aux prix de 1995, de 4200 F/mois, soit à peine supérieur.

Selon ce seuil relatif de la demi-médiane, 10% des ménages étaient pauvres en France en 1994 [I.N.S.E.E., 28], soit deux à trois fois plus qu'aux Pays-Bas, mais deux fois moins qu'aux États-Unis. La proportion de ménages pauvres évolue peu en France depuis une quinzaine d'année et varie entre 9,6% et 10,4% selon la conjoncture (10,4% en 1984, 9,6% en 1989 et 9,9% en 1994). La pauvreté relative, qui est un concept d'inégalité autant que de pauvreté, est par définition beaucoup plus difficile à résorber que la pauvreté absolue. Il faut que les inégalités soient particulièrement faibles dans une société pour qu'il n'y ait plus de pauvreté relative ; c'est néanmoins presque le cas des Pays-Bas. Le strobiloïde de ce pays (voir page 26) montre en effet qu'il y a très peu de ménages disposant d'un revenu inférieur à la moitié du revenu médian, qui est le niveau 50 sur l'axe vertical.

Si on s'intéresse à la répartition selon l'âge de la pauvreté relative, il n'est pas étonnant de retrouver les résultats que nous observions déjà lors de notre étude des inégalités : on assiste à une augmentation importante de la pauvreté chez les jeunes depuis une quinzaine d'années. En revanche, le taux de pauvreté des personnes âgées a fortement chuté dans le passé. La mise en place du minimum vieillesse et du système de retraite après la guerre en sont les raisons principales. Les personnes qui arrivent maintenant à la retraite ont cotisé toute leur vie et bénéficient maintenant de retraites à taux plein. On trouvera une description plus détaillée de la répartition par âge et structure familiale de la pauvreté en Annexe 6.

#### 4.1.2 Trois approches de la pauvreté : monétaire, conditions de vie et subjective.

Au milieu des années quatre-vingt, différents chercheurs<sup>35</sup> ont commencé à critiquer l'approche purement monétaire de la pauvreté. Ils estimaient qu'elle n'était plus suffisante parce qu'elle ne tenait pas compte notamment des conditions de vie des ménages, qui ne sont pas exclusivement fonction de leur revenu instantané. Par ailleurs, il est également intéressant de regarder comment les ménages ressentent leur propre situation, de chercher à savoir qui se sent « pauvre » dans notre pays « riche ». Là non plus, il n'est pas évident *a priori* que ce sentiment de pauvreté soit uniquement corrélé au revenu.

---

<sup>35</sup> notamment Paul Dickes, de l'université de Nancy, et les Irlandais Brian Nolan et Christopher T. Whelan.

Daniel Verger et Stéfan Lollivier ont réalisé à l'I.N.S.E.E. une étude dans laquelle ils mettent en regard trois approches différentes de la pauvreté [Lollivier et Verger, 30]: la pauvreté monétaire relative, la pauvreté en terme de condition de vie et la pauvreté dite « subjective ». Ils partent du principe qu'une personne peut être pauvre par manque d'argent, parce qu'elle a de mauvaises conditions de vie ou encore plus subjectivement parce qu'elle estime avoir des difficultés à boucler son budget. Le principe de cette étude était de mettre en place des critères pour ces différents types de pauvreté, pour ensuite quantifier le nombre de ménages touchés et les comparer.

### **L'approche monétaire**

L'approche retenue pour la pauvreté monétaire est celle de la pauvreté monétaire relative. Classiquement, un ménage est considéré comme pauvre si son revenu mensuel est inférieur à la demi-médiane des revenus. Cette définition permet d'isoler 12,5% des ménages<sup>36</sup>.

### **L'approche en terme de conditions de vie**

L'approche en terme de conditions de vie consiste à considérer comme pauvre un ménage qui ne jouit pas des conditions de vie standard. Cette notion de « conditions standard » n'est pas évidente en elle-même ; elle nécessite d'établir une norme sociale des conditions de vie. Une étude a donc été effectuée pour définir quels sont les éléments de confort que la majorité des Français considère comme essentiels. On vérifie par ailleurs que la majorité des Français disposent bien de ces éléments. Les chercheurs ont ainsi isolé ce que les Français considèrent en majorité comme relevant du confort de base.

---

<sup>36</sup> Le taux de pauvreté obtenu est un peu supérieur à celui cité page 36. En effet, les modalités de l'étude sont différentes, en particulier les unités de consommations utilisées ne sont pas celles d'Oxford, mais des unités de consommations 'modifiées' à savoir 1 pour le premier individu du ménage et 0,35 pour les autres individus.

### Les critères de conditions de vie essentiels selon les Français

Selon l'étude de S.Lolliver et D.Verger, les Français considèrent dans leur majorité que de « mauvaises conditions de vie » se caractérisent par :

- la non existence de sanitaires (absence d'un des trois éléments suivants : eau chaude courante, WC intérieurs, baignoire ou douche).
- les manques au niveau de l'équipement de base (voiture, téléphone, TV couleur).
- l'insalubrité du logement (chauffage inefficace, fuites dans le toit, murs humides, logement sombre, fenêtres ou sols en mauvais état).
- les problèmes d'environnement, de cadre de vie (bruit, pollution, vandalisme).
- les privations de consommation de base (pouvoir garder le logement à la bonne température, manger de la viande ou du poisson, acheter des vêtements neufs, pouvoir recevoir des amis).
- d'autres privations (remplacement du mobilier usagé, vacances hors du domicile).

A partir de ces critères, on peut donc classer les ménages en fonction de leurs conditions de vie. On fixe arbitrairement un seuil permettant d'isoler 11% des ménages, de manière à avoir à peu près autant de ménages pauvres dans ce sens que de pauvres monétaires.

### L'approche subjective

L'approche par la pauvreté subjective consiste à considérer comme pauvres les ménages qui estiment avoir du mal à « s'en sortir ». Pour cela, on s'intéresse principalement à deux types de critères : d'une part la fréquence des retards de paiement dus à une impossibilité réelle de payer, d'autre part la facilité plus ou moins grande avec laquelle le ménage boucle son budget. Celle-ci est appréciée à partir des réponses aux trois questions suivantes :

1. « Si on considère les ressources mensuelles de votre ménage, diriez-vous qu'elles vous permettent de vivre difficilement ou aisément ? »
2. « En considérant l'ensemble de vos revenus et de vos dépenses sur une année, direz-vous qu'actuellement vous dépensez plus que vous ne gagnez ou que vous mettez de l'argent de côté ? »
3. « A votre avis, quel est le revenu minimal dont votre ménage doit absolument disposer pour pouvoir simplement joindre les deux bouts ? »

A nouveau, on fixe arbitrairement un seuil permettant d'isoler 10,8% des ménages pauvres subjectivement.



### **Synthèse des trois approches**

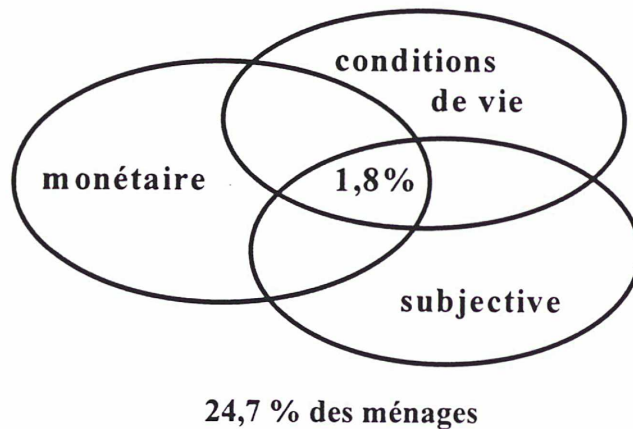
De manière assez surprenante, on constate que la corrélation entre ces trois approches de la pauvreté est faible. En effet, si on considère comme pauvre un ménage qui l'est selon au moins une des trois approches, on obtient 24,7% de la population. Cela montre, à l'évidence, que ces différents types de pauvreté ne touchent pas les mêmes ménages.

Le revenu disponible n'est par conséquent pas suffisant à lui seul pour expliquer les conditions de vie ou le sentiment des ménages sur leur situation. Certes, de manière générale, plus un ménage a un revenu faible, plus il est pauvre en terme de conditions de vie. Néanmoins, la corrélation reste faible ; en particulier certains ménages parmi les 10% les moins riches disposent de tous les éléments de bonnes conditions de vie. La pauvreté subjective, elle aussi, décroît avec le revenu. Une exception est cependant notable : si on découpe la population française en déciles de revenus, les 10% les plus riches apparaissent aussi subjectivement pauvres que les 10% les moins riches. Il est amusant de constater ainsi que les statistiques permettent de donner corps à la notion de « riche dans le besoin » !

Les ménages pauvres uniquement sous l'angle des conditions de vie sont surtout les ménages composés d'une seule personne, en particulier les hommes veufs et les femmes vivant seules. La pauvreté uniquement subjective est proportionnellement plus forte chez les familles monoparentales. Les personnes ayant un diplôme peu élevé se sentent subjectivement plus pauvres que les sans-diplôme, le sentiment de « pauvreté subjective » étant lié dans ce cas au sentiment que la qualification professionnelle dont on dispose devrait ouvrir droit à des emplois mieux rémunérés. La pauvreté subjective culmine autour de 40-50 ans ; elle est particulièrement faible pour les personnes âgées qui se sentent par ailleurs moins fréquemment pauvres qu'elles ne le paraissent au regard de leurs conditions de vie. Les ménages pauvres monétairement mais ni subjectivement ni aux regard de leur conditions de vie sont surtout des ménages peu insérés sur le marché du travail, des sans-diplôme et des jeunes. Les ménages cumulant plusieurs symptômes de pauvreté sont le plus souvent mal insérés sur le marché du travail, composés de familles monoparentales ou nombreuses.

Les trois critères de pauvreté révèlent donc des ménages différents, qui représentent ensemble le quart de la population française. On peut trouver ce nombre irréaliste, et juger que de tant de ménages ne peuvent pas être considérés « légitimement » comme pauvres ; on peut au contraire trouver dans ce résultat une explication de la « morosité » de la société actuelle. C'est pour cette raison qu'il est intéressant de regarder quels sont les ménages isolés par cette enquête qui se déclarent insatisfaits de leur vie quotidienne. Il n'est pas surprenant que plus un ménage cumule les différents critères de pauvreté plus son taux d'insatisfaction augmente. Il est également intéressant de constater que le mécontentement est davantage corrélé avec la pauvreté d'existence et la pauvreté subjective qu'avec la pauvreté monétaire, qui est pourtant le type de pauvreté le plus mesuré par les enquêtes habituelles.

### Le « noyau dur » de la pauvreté



Le « noyau dur » de la pauvreté formé par ceux qui cumulent les trois types de pauvreté représente près de 2% des ménages, soit un peu plus d'un million de Français. Ce noyau dur n'est que moyennement corrélé avec la pauvreté institutionnelle que l'on pourrait définir comme étant composé par les ménages aidés par les pouvoirs publics. Seulement 24% des ménages de ce noyau dur perçoivent le R.M.I. - alors que cette allocation concerne près d'un million de personnes - et seulement 18% perçoivent des aides en nature.

### 4.1.3 Définir les pauvres par l'aide sociale.

*« Est pauvre celui que les autres considèrent comme pauvre. »  
Jean-Paul Sartre*

Les écarts entre les taux de pauvreté obtenus - entre 2% et 25% - selon l'approche choisie montre à quel point il est difficile de donner une définition précise de la pauvreté. Nous n'avons pas eu la prétention de passer en revue toutes les définitions, mais simplement de montrer qu'il est incommode de trouver des critères objectifs permettant d'isoler une population que l'on puisse nommer sans équivoque « les pauvres ». Une approche alternative, fréquente en sociologie, est de considérer comme pauvre celui qui est reconnu comme tel par la société, c'est à dire qui fait l'objet d'une aide au titre de la pauvreté. Il est probable que cette définition est celle qui s'approche le plus de l'idée intuitive que l'on se fait d'un pauvre. Mais elle est peu opératoire, car toute aide visant une nouvelle population jusqu'ici ignorée des pouvoirs publics conduirait ainsi paradoxalement à augmenter le nombre de « pauvres ».

Cette approche a néanmoins le mérite de soulever la question des rapports entre l'aide sociale et le statut de défavorisé. L'exemple des enfants pauvres<sup>37</sup> pose particulièrement problème. En effet alors même que, selon l'I.N.S.E.E., le nombre d'enfants monétairement pauvres n'a pratiquement pas varié en France depuis 1985, « *les ressources [des parents pauvres] leur sont de plus en plus attribuées parce qu'ils sont pauvres et non au titre de parent d'une famille.* » [Herpin et Olier, 27]. Les enfants pauvres appartiennent en effet de plus en plus à des familles monoparentales et de moins en moins à des familles nombreuses. Or, les familles nombreuses sont aidées par les pouvoirs publics au titre de l'aide à la famille, par les allocations familiales. Les familles monoparentales, elles, perçoivent des aides au titre de la pauvreté, entre autres l'A.P.I. (Allocation pour les Parents Isolés) qui leur est spécifiquement destinée, ou le R.M.I.<sup>38</sup> Pour qui s'intéresse avant tout au regard que porte la société sur ses membres, il y a donc davantage d'enfants pauvres aujourd'hui qu'en 1985. Leur situation monétaire, elle, n'a pas globalement changé.

---

<sup>37</sup> C'est à dire vivant dans des ménages pauvres.

<sup>38</sup> Ces aides sont attribuées sous des conditions de ressources très strictes, et sont des compléments de revenus et non des forfaits. C'est à ce double titre qu'elles sont considérées comme des allocations « de pauvreté ».

## **4.2 Un grand vide dans la connaissance : les « S.D.F. ».**

Si définir la pauvreté dans toute sa généralité est une gageure, il existe pourtant un phénomène incontournable qui semble au premier abord plus facilement isolable : celui de l'extrême pauvreté, de la misère, de la mendicité, de tous ces phénomènes que tout un chacun peut quotidiennement observer dans les lieux publics. Si nous cherchons à en savoir plus à ce sujet, les données que nous avons jusqu'à présent exploitées ne nous sont d'aucun secours. Les statistiques de l'I.N.S.E.E. excluent en effet pour des raisons méthodologiques les personnes sans domicile ou vivant dans des foyers, car la plupart des études repèrent les ménages à partir de leur logement. Les « Sans Domicile Fixe » n'apparaissent donc ni dans les strobiloïdes ni dans le « noyau dur » des pauvretés monétaires, de conditions de vie et subjectives. Or le sentiment largement partagé par l'opinion publique est que les formes de grande pauvreté liées à l'absence de logement sont de plus en plus répandues ; il est donc important pour les statisticiens de répondre à cette demande d'information du grand public.

Cependant, lorsqu'ils cherchent à étudier les « S.D.F. », le statisticien et le démographe se heurtent en premier lieu à des contraintes d'ordre méthodologique. Le terme même de « S.D.F. » est une catégorie d'origine administrative<sup>39</sup> qui cache mal la variété des situations. Il existe en fait un continuum d'états entre la vie permanente dans la rue et la possession d'un logement stable. La situation de ces personnes vis à vis du logement est également susceptible d'évoluer très rapidement ; en particulier, certains vivent l'été dans la rue et l'hiver dans des foyers. La notion de « sans domicile » au sens strict n'est donc pas un concept pertinent. Il est par ailleurs impossible d'établir a priori un échantillon représentatif de ces populations, et les enquêtes s'effectuent nécessairement au hasard des rencontres dans la rue ou dans les organismes sociaux ou caritatifs. Les personnes interrogées ne parlent pas toutes le français ou ne sont pas toujours en état de répondre. Elles peuvent être amenées à cacher par pudeur leur situation réelle.

---

<sup>39</sup> C'est la mention qu'inscrivait la police lorsqu'elle arrêtait un individu qui déclarait ne pas avoir de logement.

### **Un exemple des difficultés que soulèvent les enquêtes sur les S.D.F.**

l'Institut National d'Études Démographiques (I.N.E.D.) a réalisé une enquête « pilote » sur la voie publique, de nuit, à Paris en février 1995 [C.N.I.S., 9]. Sur un échantillon de 240 personnes, 6 dormaient, 113 personnes ont refusé de répondre, 46 ne parlaient pas le français ou se trouvaient sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue. Sur les 75 qui ont accepté de répondre à l'enquête, 59 déclaraient avoir un logement stable, 7 vivaient à l'hôtel, 1 personne vivait en foyer et 8 seulement étaient, à leurs dires, des S.D.F. au sens strict.

D'autres difficultés sont d'ordre éthique : n'est-il pas condamnable de poursuivre les sans-abri pour les dénombrer, alors que la même énergie pourrait être employée à les aider<sup>40</sup> ? Ces questions se posent à la suite des critiques adressées aux enquêtes menées aux États-Unis. Les procédés utilisés étaient en effet contestables : réveiller les personnes endormies sur les plaques d'égout, leur proposer de l'argent en échange de leurs réponses... et les résultats fort médiocres : si une première enquête provoqua un choc dans l'opinion publique en annonçant plus de 3 millions de sans-abri, une deuxième enquête commandée par le gouvernement aboutit au chiffre de 300.000. Sur un plan plus général, des critiques se sont élevées dénonçant le dénombrement des sans-abri comme le début d'un processus visant à les ficher ou les contrôler.

Pour toutes ces raisons, aucune source française ne fournit un nombre de sans-abri en France. Le débat public, extrêmement vif sur ces sujets, ne se nourrit par conséquent que de chiffres issus d'origines diverses et dont l'exactitude est impossible à vérifier. Les chiffres que nous avons rencontrés se situent entre 70.000 et 700.000. Le rapport Wrésinski, qui fit date dans la lutte contre la pauvreté [Wrésinski, 40], citait des chiffres compris entre 200.000 et 400.000. Le Conseil de l'Europe donnait en 1993 une fourchette semblable, entre 200.000 et 500.000. La F.E.A.N.T.S.A. (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri) donne pour la France le chiffre de 627.000. Une sorte de consensus semble s'établir autour d'une fourchette de 200.000 à 300.000, que rien ne fonde scientifiquement.

---

<sup>40</sup> Nous conseillons vivement au lecteur intéressé par ces questions de légitimité des études sur les sans-logis la remarquable synthèse de J.M. Firdion, M.Marpsat, et M.Bozon, chercheurs à l'I.N.E.D., sur le sujet [Firdion, Marpsat et al., 11].

*Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus en riche. Qu'est-ce au juste que la croissance ?*

## **5. Comprendre les processus de pauvreté.**

*« Certes, les pauvres ne disparaîtront point de ce pays »  
La Bible, Ancien Testament, Deutéronome, XV, 11.*

### **5.1 La pauvreté : un concept pluriel.**

La pauvreté n'est donc pas un concept qui se laisse enfermer dans un chiffre unique qui pourrait être un « indicateur de pauvreté » comme le P.I.B. est un « indicateur de production de richesses », si imparfait qu'il soit. Nous avons démontré la difficulté de définir un concept pertinent qui permette de saisir par la statistique une classe de population qui corresponde à ce que le sens commun nomme « les pauvres » : difficultés liées tant au manque de définitions pertinentes qu'aux limites méthodologiques des enquêtes statistiques.

Ces difficultés sont, plus fondamentalement encore, liées à l'impossibilité de fixer un concept de la pauvreté qui soit à la fois stable dans le temps et dans l'espace. Nous avons vu que la définition statistique de la pauvreté est passée en France, et plus généralement en Europe, d'une approche absolue à une approche relative au cours des années soixante, et que les États-Unis conservaient de leur côté la définition absolue. En Europe, une étude récente a démontré que, suivant la manière exacte dont on prenait en compte les allocations de logement, la taille des familles, la distribution des revenus, on pouvait décréter qu'il y a plus de pauvres au Royaume-Uni qu'en France (18,2% de pauvres Outre-Manche contre 15,7% en France dans un rapport récent d'Eurostat) - ... ou exactement le contraire (17,5% de Français pauvres contre 12% au Royaume-Uni selon un étude présentée elle aussi par Eurostat<sup>41</sup>) [Atkinson, Gardiner et al., 21].

La définition de la pauvreté qu'adopte chaque société est en fait très dépendante du regard qu'elle porte sur ses pauvres. L'indicateur de pauvreté, qu'il soit monétaire ou non, relatif ou absolu, est le révélateur de la manière dont la société perçoit les problèmes et entend

---

<sup>41</sup> Ces taux de pauvreté sont globalement plus élevés que ceux que nous donnions dans les paragraphes précédents. Cela est dû au fait que ces études utilisent comme seuil de pauvreté la demi-moyenne des revenus et non la demi-médiane.

les traiter. Dans la mesure où il est utilisé dans les débats publics, le taux de pauvreté répond à des préoccupations qui lui sont contemporaines. Afin d'explicitier mieux cette idée, et de reconnaître quelles conceptions de la pauvreté sont implicites dans les définitions que nous avons évoquées précédemment, il convient à ce stade de dégager quelques grands types de rapports à la pauvreté dans les sociétés modernes. Nous reprenons dans ce but une typologie établie par le sociologue Serge Paugam<sup>42</sup>, en cherchant à mettre en rapport avec chacun de ces types les indicateurs de pauvreté qui lui sont homogènes. Il s'agit à l'origine d'une typologie *géographique*, visant à comparer les différentes approches des pays industrialisés. Elle peut s'adapter également à des distinctions *chronologiques*, et permet de rendre compte du changement d'attitude et de discours sur la pauvreté en France depuis l'après-guerre. Ces types sont bien sûr des types idéaux qui ne peuvent rendre compte de toute la variété des situations; ils permettent cependant de mettre en relief l'essentiel des présupposés des discours sur la pauvreté.

#### 5.1.1 La pauvreté intégrée et la croissance.

*« Le revenu annuel des 45% des habitants les plus pauvres de la planète, soit 2,6 milliards de personnes, sont inférieurs aux revenus des 358 personnes les plus riches du monde ».*  
Rapport mondial sur le développement humain (1996)  
Programme des Nations Unies sur le Développement

Serge Paugam commence par isoler un premier type de pauvreté, qu'il nomme « pauvreté intégrée ». Il s'agit de la pauvreté des pays ou des régions qui comptent un nombre important de pauvres, qui ne se distinguent pas nettement du reste de la population. On peut penser bien évidemment aux pays du Tiers-Monde, mais il est possible également d'y voir une représentation du type de pauvreté qui existe dans le sud de l'Italie ou de l'Espagne. On peut également y voir la pauvreté des campagnes françaises d'avant-guerre.

Du fait de leur nombre, les pauvres sont bien intégrés à la société et très faiblement stigmatisés. Ils possèdent leurs propres réseaux au sein duquel le lien social est très fort, et nombreux sont ceux qui subsistent grâce à une économie au noir organisée au sein même de leur communauté. L'Espagne est ainsi réputée pour compter beaucoup moins de sans-abri que

---

<sup>42</sup> Nous présentons dans les trois paragraphes suivant l'essentiel de la typologie établie par Serge Paugam, en y ajoutant des réflexions et des exemples directement liés à notre problématique et absents de celle de cet auteur. Nous conseillons au lecteur de se reporter à [Paugam, 15] pour y retrouver la typologie originelle.



la France<sup>43</sup>, et que le taux de chômage des provinces du Sud s'explique pour une part par l'importance du travail non déclaré.

La pauvreté apparaît dans ce type de société comme essentiellement liée à un manque de développement économique et à un déficit éducatif. Nous pensons que c'est à ce type de sociétés que le discours de la croissance est le plus adapté ; par l'élévation générale du niveau de vie qu'elle entraîne, la croissance est sans conteste la réponse adéquate au problème de la pauvreté de masse. Les régions européennes concernées sont d'ailleurs au sein de l'Europe la cible de politiques de développement spécifiques. L'indicateur de pauvreté qui leur correspond le mieux est la pauvreté absolue, le problème essentiel de ces populations étant un problème de subsistance généralisé.

### 5.1.2 La pauvreté marginale.

Dans le type de société concerné par la pauvreté « marginale », les pauvres forment une frange réduite de la population, fortement stigmatisée, voire dénigrée. Ce sont des « cas sociaux », des « marginaux ». Ils sont isolés au sein d'une société riche qui a réussi l'intégration économique de la plus grande partie de ses membres : « *Cette minorité se maintenant à la périphérie de la société globale n'est pas considérée comme susceptible de remettre en cause le fonctionnement du système économique et social dans son ensemble* » [Paugam, 15]. Très isolés, les pauvres sont peu intégrés et souffrent d'un manque de lien avec le reste de la société.

Ce type de rapport à la pauvreté existe en Allemagne, où le gouvernement a traditionnellement été très réticent à reconnaître que la pauvreté n'avait pas complètement disparu ; ce fut le cas en particulier lors des négociations du programme européen Pauvreté IV dont les Allemands refusèrent de signer le traité « *déclarant que le phénomène de pauvreté serait d'ores et déjà historiquement dépassé outre-Rhin* » [Schultheis, 19]. Le cas de la Suisse est probablement plus caractéristique encore : « *Parler de la pauvreté en Suisse aujourd'hui*

---

<sup>43</sup> Certaines sources parlent de 6.000 sans-abri en Espagne, pour un nombre en France dont nous avons vu qu'il tournait autour de 300.000 ; en fait aucune source statistique sérieuse ne compte les « sans-abri » en Espagne, à supposer que les Espagnols définissent cette notion de la même manière que nous.

*peut paraître indécent* » explique un chômeur helvétique qui a monté une page sur le réseau Internet pour y exprimer sa colère [Jaquerod, 12]. Un magazine suisse affirmait récemment : « *La pauvreté fait honte - et en Suisse plus que n'importe où. On la cache et on la nie, d'abord et surtout quand on en est soi-même victime. «C'est dans notre mentalité, dit Maggy Sterckx, collaboratrice de l'Armée du Salut. Les Suisses n'osent pas aller demander.»* » [Lassueur et Pirolt, 13].

Dans ces conditions, la pauvreté n'est pas un sujet important pour la société, qui se focalise plutôt sur la répartition des fruits de la croissance entre classes sociales. Les inégalités y sont un thème majeur. Un indicateur de pauvreté bien adapté aux préoccupations de ces sociétés est alors le taux de pauvreté relative, qui se focalise sur les déséquilibres de répartition des revenus plus que sur les situations de misère à proprement parler.

Ce type de rapport à la pauvreté était dans une large mesure celui de la France des Trente Glorieuses. Le problème de la pauvreté y était éclipsé par le débat sur les inégalités. Lorsque les organisations syndicales employaient le terme de « pauvreté », elles se référaient en fait à la condition de la « classe ouvrière » dans son ensemble, victime selon elles de la société capitaliste aliénante. « *La paupérisation était une dimension de la lutte des classes. Elle ne renvoyait pas à une frange particulière de la classe ouvrière.* » [Paugam, 16]. C'est pour cette raison que le livre de Lionel Stoléru sur la pauvreté dans les pays riches [Stoléru, 39], qui insistait sur la persistance en France d'une pauvreté absolue non éliminée par la croissance, provoqua une vive opposition de la part de la gauche ; celle-ci y vit une tentative de détourner le débat public du problème des inégalités, seul véritable problème de la France à ses yeux. Cet état d'esprit explique sans doute également le choix de l'I.N.S.E.E. d'utiliser une définition relative de la pauvreté, à l'époque du passage du S.M.I.G. au S.M.I.C. (voir page 33). A cette époque, l'étude de la pauvreté mobilise d'ailleurs peu de statisticiens.

Les difficultés d'ATD Quart-Monde, fondée par le père Joseph Wrésinski en 1957, pour mobiliser l'opinion publique sur les situations de misère et les bidonvilles s'expliquent très bien dans ce contexte. La pauvreté marginale, constituée de familles durablement éloignées des fruits de la croissance et reproduisant héréditairement les mêmes symptômes de pauvreté et les mêmes stigmates sociaux, est d'ailleurs toujours la cible privilégiée des actions

de cette association. La pauvreté a cependant pour partie changé de nature en France avec l'arrivée du chômage de masse.

### 5.1.3 Un nouveau type de pauvreté : la pauvreté disqualifiante.

La pauvreté disqualifiante désigne pour Serge Paugam les nouvelles formes de pauvreté, particulièrement présentes en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, qui se sont développées avec les difficultés sur le marché du travail. Les personnes concernées sont qualifiées de « nouveaux pauvres » ou d'« exclus » sans que l'on sache très bien ce que recouvre le terme. Leur situation ne se caractérise pas par un état permanent et héréditaire de pauvreté, comme dans le cas de la pauvreté marginale, mais par une situation instable vis à vis de l'emploi, des revenus, du lien social et familial. Cette instabilité conduit à une disqualification progressive à la fois sur le plan professionnel et sur le plan social. Cette pauvreté est d'ailleurs souvent décrite comme un risque de tomber dans une spirale<sup>44</sup>.

**Sondage Eurobaromètre sur la perception de la pauvreté en Europe, 1990.**  
(cité par [Paugam, 15])

Ce sondage s'adresse aux personnes ayant déclaré avoir vu dans leur entourage des gens qui vivent dans l'extrême pauvreté, la pauvreté ou présentent un risque de tomber dans la pauvreté. On leur demande si ces gens ont toujours été dans cette situation ou s'ils y sont tombés après avoir connu autre chose.

	ont toujours été ainsi	ont connu une "chute"	ne sait pas
France	34%	52%	14%
Royaume-Uni	31%	54%	15%
Espagne	50%	32%	18%
Italie	55%	27%	18%

Les résultats montrent l'écart entre la conception d'une pauvreté intégrée ou marginale en Italie ou en Espagne, vécue comme permanente, et celle d'une pauvreté disqualifiante en France ou au Royaume-Uni, vécue comme une « chute ».

Du fait que les « nouveaux pauvres » appartiennent à des catégories moins facilement identifiable que les « marginaux » - ils ne sont pas nécessairement issus de familles dans la misère - l'idée se répand que cette chute peut affecter à peu près n'importe qui (voir à ce sujet le succès du film *Une époque formidable* de Gérard Jugnot, que nous citons déjà en note 4,

<sup>44</sup> Cette « chute » a été décrite et théorisée dans un travail réalisé par deux élèves de l'École des Mines de Paris en liaison avec l'Union Centrale des Communautés d'Emmaüs [Dutilleul et Genestet, 10].

page 1). La pauvreté devient un problème de société ; les enquêtes du C.R.E.D.O.C. montrent qu'aujourd'hui c'est le deuxième problème qui inquiète le plus les Français après le chômage [Hatchuel et Kowalski, 35]. Le contraste est complet avec les années soixante-dix. On peut avoir une idée de la diversité des situations de disqualification en considérant, à titre d'exemple, la classification tentée par le Centre Régional d'Étude et d'Action en faveur des personnes Inadaptées (C.R.E.A.I.) des personnes hébergées par les organismes de la ville de Strasbourg. On y distingue : « *les femmes ayant perdu leur logement pour des raisons familiales, les jeunes en rupture familiale, les personnes de plus de 35 ans en situation de déclassement social - c'est à dire essentiellement les étrangers ayant quitté brusquement leur pays d'origine et les personnes ayant perdu leur logement à la suite d'un divorce - et les hommes de plus de 45 ans en situation durable d'assistance* » [C.N.I.S., 9]. L'absence d'une catégorisation socio-professionnelle - on n'y voit pas le terme d'« ouvriers » ni de référence à une classe sociale spécifique - et la référence récurrente à la structure familiale, sont révélatrices du mode d'approche de la pauvreté disqualifiante.

En effet, une des caractéristiques de cette nouvelle pauvreté est qu'elle met en valeur, au sein de la société qui en est frappée, les faiblesses du lien social et familial. Il est difficile de dire si ces sociétés sont plus individualistes que d'autres ; mais la faiblesse du lien social y est mise en relief, les structures familiales et les réseaux relationnels n'apparaissant plus comme suffisants pour empêcher certains individus de « tomber ». On assiste alors à un regain d'intérêt pour les questions liées aux relations sociales et à la famille.

L'idée a ainsi peu à peu fait son chemin que la pauvreté se vit de plus en plus comme un risque ; il est tentant d'en conclure qu'elle peut toucher n'importe qui. L'intérêt des études statistiques est alors d'éclairer et de nuancer ce propos.

## **5.2 Le risque de pauvreté.**

### **5.2.1 Le risque : une notion difficile à mesurer.**

Mesurer les formes que revêt la pauvreté disqualifiante dans la société française suppose que la notion de risque soit quantifiable. Cela pose un problème méthodologique

important : pour quantifier le risque de tomber dans la pauvreté, ou la probabilité d'y rester de manière durable, le statisticien doit impérativement suivre les mêmes individus sur toute une partie de leurs vies. Il s'agit donc de constituer un panel d'individus que l'on interroge régulièrement. Outre les difficultés inhérentes à ce type d'études dites « de panel »<sup>45</sup>, l'Europe manque encore des structures et de l'habitude nécessaire à la réalisation de telles enquêtes. Les États-Unis sont de ce point de vue en avance, puisque le P.S.I.D. (*Panel Study of Income Dynamics*) est une étude de panel réalisée couramment depuis de nombreuses années outre-Atlantique, bien qu'elle soit aujourd'hui très contestée du fait de son coût.

La différence est d'ordre culturelle : les Américains, qui valorisent très fortement l'individualisme, ont très tôt eu l'idée d'orienter une partie de leur système statistique sur la mesure d'individus. En Europe, où la croyance dans le déterminisme social est plus forte, l'idée a longtemps prévalu que la mesure de classes sociales, mêmes si elles n'étaient pas constituées à chaque enquêtes des mêmes individus, était le concept pertinent. L'I.N.S.E.E. effectue quelques enquêtes de panel, notamment au sujet de l'emploi, mais aucune ne porte spécifiquement sur les revenus et la pauvreté. Le virage est en train de s'effectuer, puisque l'Union Européenne a lancé en 1994 une grande étude de panel, baptisée « panel européen », qui permet de suivre des trajectoires individuelles<sup>46</sup>. Il convient d'ailleurs de souligner le rôle moteur de l'I.N.S.E.E. dans ce domaine, puisque c'est notamment à la demande de la France que cette étude a été lancée, celle-ci ayant d'ailleurs été précédée d'une expérimentation en Lorraine dans les années quatre-vingt.

### 5.2.2 Les facteurs de chute et de persistance dans la pauvreté.

En attendant que les données du panel européen soient exploitables sur une période suffisante, nous nous appuyons sur une étude réalisée par Eric Maurin à l'I.N.S.E.E. Ce chercheur a étudié les phénomènes de passage et de persistance dans la pauvreté<sup>47</sup> en exploitant les résultats d'une étude de panel menée dans le cadre de l'enquête « emploi » de l'I.N.S.E.E.

---

<sup>45</sup> On ne peut espérer suivre que les gens qui ont une résidence stable et l'étude n'est réellement valable que si le même membre du ménage est interrogé à chaque fois.

<sup>46</sup> Notons également que ce sont les premières données du panel européen qui ont permis de réaliser l'étude de S.Lollivier et D.Vergier sur les pauvreté en termes subjectifs et de conditions d'existence (voir page 36)

<sup>47</sup> pauvreté monétaire relative, définie par la demi-médiane des revenus.

Tout d'abord, la pauvreté apparaît comme un phénomène fortement transitoire. Lors des dix dernières années, entre 45% et 55% des ménages pauvres au cours d'une année ne l'étaient plus l'année suivante. Et inversement, près de la moitié des ménages pauvres ne l'étaient pas l'année précédente. La population des ménages pauvres, du moins celle qui apparaît dans les statistiques<sup>48</sup>, se renouvelle ainsi quasiment par moitié tous les ans.

Cette étude confirme par ailleurs l'image de la « chute » dans la pauvreté caractéristique de la pauvreté disqualifiante. En effet, elle montre que la transition entre la pauvreté et la non-pauvreté se fait le plus souvent de manière assez brutale ; près des 2/3 des ménages entrant dans la pauvreté ont vu leur niveau de vie<sup>49</sup> varier de plus de 25%. Ce passage est le plus souvent dû soit à un changement de la structure familiale – séparation ou décès du conjoint...- soit un changement de la situation sur le marché du travail – essentiellement le chômage. Les sorties de la pauvreté se font d'ailleurs de manière aussi brutale par reformation d'un couple ou retour à l'emploi.

L'importance du chômage dans la chute dans la pauvreté permet de mieux comprendre le sentiment répandu dans la société que « la pauvreté peut toucher tout le monde ». En effet, de nombreuses études ont montré que le chômage est désormais plus « égalitaire » que par le passé. Le risque du chômage se diffuse progressivement au sein des différentes catégories de la population.

---

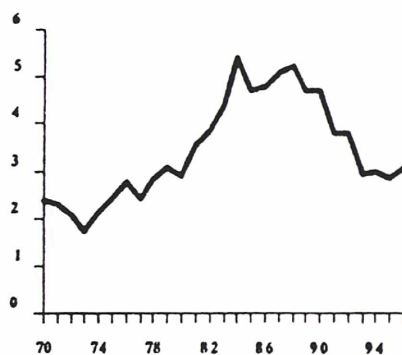
<sup>48</sup> Rappelons que seuls les ménages disposant d'un logement stable apparaissent dans ces études (voir page 42).

<sup>49</sup> revenu par unité de consommation.

### Cadres et ouvriers face au chômage (voir à ce sujet [C.S.E.R.C., 23])

L'inégalité entre cadres et ouvriers face au chômage se réduit depuis la fin des années quatre-vingt. Elle a tendance à revenir à son niveau du début des années soixante-dix ; la situation est cependant bien différente aujourd'hui, le chômage étant devenu entre temps un phénomène de masse.

Taux de chômage  
des ouvriers rapporté  
à celui des cadres



Le chômage n'explique cependant pas à lui seul la chute dans la pauvreté ; la structure familiale est également importante. Les familles nombreuses sont, comme on peut s'y attendre, particulièrement exposées à la pauvreté - leur risque de devenir pauvre est double de celui d'un couple avec un enfant. Mais ce sont les familles monoparentales – dont le risque est triple de celui d'un couple avec un enfant - qui sont les plus défavorisées.

### Le rôle contrasté de la conjoncture

Ce tableau est extrait de l'étude d'E.Maurin et C.Chambaz [Maurin et Chambaz, 32]

Les transitions entre la pauvreté et la non-pauvreté ne dépendent que dans une certaine mesure de la situation économique. La probabilité de sortir de la pauvreté apparaît clairement dépendante de la conjoncture. Alors qu'en 1987-88, cette probabilité était de 56%, elle a chuté à 40% en 1992-93 lors de la phase de récession. En revanche la probabilité de devenir pauvre dépend peu de la conjoncture et reste constante autour de 6%.

Période	probabilité de sortie de la pauvreté pour les pauvres	probabilité d'entrée dans la pauvreté pour les non-pauvres
1987-88	55,80%	6,00%
1988-89	50,20%	6,80%
1989-90	49,10%	7,50%
1990-91	45,80%	7,00%
1991-92	45,80%	6,10%
1992-93	39,80%	6,10%
1993-94	44,80%	5,90%

La faiblesse de la conjoncture conduit donc à diminuer la mobilité existante entre les ménages pauvres et les autres. Elle accroît également la durée moyenne pendant laquelle les ménages sont pauvres.

Mais le phénomène le plus marquant est celui de la persistance dans la pauvreté. L'étude d'E. Maurin et C. Chambaz montre que, si la structure familiale joue un rôle lors de la chute dans la pauvreté, elle est le facteur dominant d'explication de la persistance dans la pauvreté. « *Les risques de persistance dans la pauvreté concernent avant tout les familles monoparentales et/ou nombreuses* » [Maurin et Chambaz, 32]. Les familles monoparentales et les familles comportant deux enfants ou plus constituent en effet 60% des ménages durablement pauvres, alors qu'ils ne représentent que 30% de la totalité des ménages. « *Le problème de ces familles semble bel et bien que les formes d'emploi (taux de salaire faible, travail à temps partiel, travail intermittent, etc.) auxquelles elles ont accès ne les protègent pas contre les bas niveaux de vie* ». Cette étude, bien que partielle par manque de données, confirme bien l'importance de la structure familiale dans les phénomènes de pauvreté contemporains.

### 5.2.3 La famille et le lien social en question.

La place de la famille comme filet de protection au secours des individus date de bien avant l'apparition de la pauvreté disqualifiante. Comme le souligne la sociologue Martine Segalen, « *le discours [sur la crise de la famille] n'est pas nouveau [...] Il s'organise autour de deux pôles : tantôt la société est malade de sa famille qu'il convient d'aider à se réformer, tantôt la crise est interne à la famille et menace ses membres.* » [Segalen, 21]. Le catholicisme social du XIXe siècle, certains pionniers de la sociologie de la famille tels que Frédéric Le Play, les hygiénistes du début de ce siècle, tous ont déploré la décadence de la famille, selon les cas cause ou conséquence des malheurs du temps. A ce mouvement a répondu à partir du début du XXème siècle et jusqu'à la fin des années soixante-dix un courant anti-famille, particulièrement virulent à la suite de la popularisation des théories psychanalytiques. La famille était alors devenue le lieu de l'étouffement de l'individu<sup>50</sup>. Le débat sur la famille est donc fortement politisé et chargé de sous-entendus. Les études statistiques sur la pauvreté accordent cependant une place de plus en plus importante à la structure familiale et permettent d'apporter un regard plus neutre sur les questions de lien familial, et plus généralement de lien social.

---

<sup>50</sup> Un auteur parmi les plus extrêmes au sein de ce courant est Wilhelm Reich qui, dans les années soixante-dix, condamne la famille comme « courroie de transmission des aliénations sociales. » (cité par [Segalen, 21]).



Les liens entre problèmes familiaux et extrême pauvreté sont patents : une étude de l'I.N.E.D. montre que les S.D.F. perdent leur logement presque aussi souvent à cause d'une rupture familiale qu'à cause de difficultés financières [Marpsat et Firdion, 31]. Cette étude montre bien que devenir un S.D.F. ne peut pas « arriver à tout le monde ». La chute dans la grande pauvreté est un processus de cumul de handicaps qui commence souvent par l'absence d'un milieu familial stable : un homme sur dix qui vit dans la rue avait perdu son père avant l'âge de 16 ans, autant avaient perdu leur mère. Un quart d'entre eux vivait à 16 ans loin de ses parents. A partir de l'adolescence, le lien de causalité entre pauvreté et difficultés familiales se brouille. Les deux coexistent sans que l'on sache lequel précède l'autre : si les S.D.F. arrivent souvent à la rue à la suite d'une séparation, les ruptures familiales liées à des difficultés financières ou au chômage sont également nombreuses. Dans son dernier rapport, le C.E.R.C. indiquait un scénario-type d'une telle rupture.

**Un scénario de rupture de la famille selon le C.E.R.C. [Paugam et al., 17]**

*« Aujourd'hui, vivre au domicile parental caractérise souvent [...] une situation précaire sur le marché de l'emploi. Cette cohabitation prolongée sous le même toit de parents aux revenus modestes et d'enfants majeurs dont l'insertion professionnelle n'est pas acquise est le signe du maintien des solidarités familiales, mais elle rend quelques fois les situations très tendues au sein du ménage. Les tensions naissent parfois du décalage entre le surinvestissement professionnel des parents pour faire face aux charges plus élevées du ménage et l'absence de perspective des enfants. Lorsque ces derniers, découragés par leurs échecs successifs, font preuve de peu d'initiatives dans la recherche d'un emploi, l'incompréhension devient réciproque et les conflits se multiplient au sein du ménage. C'est souvent à la suite de mésententes familiales que les jeunes adultes quittent leurs parents. Fragiles professionnellement et socialement, ils risquent de se marginaliser [...] »*

La famille est-elle donc, comme on peut l'entendre parfois, en train de se désagréger ? Les études de l'I.N.S.E.E. montrent en fait qu'elle joue toujours un rôle moteur de protection face à la pauvreté. Selon le deuxième rapport du C.S.E.R.C. «*En l'absence totale d'aides de leur famille, 24% des ménages de moins de 30 ans seraient pauvres en 1994. Ce taux est ramené à 18% si l'on prend en compte les aides en espèces régulières et à 12% seulement si l'on tient compte de toutes les aides financières observées dans l'enquête Budget de famille. Ce dernier chiffre est à peine plus élevé que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population (10%)*» [C.S.E.R.C., 23]. Comme nous l'avons signalé, les problèmes de pauvreté disqualifiante mettent en valeur certaines faiblesses du lien familial ; ils ne signent pas pour autant la mort de la famille.

Au delà de la famille, le problème de la pauvreté est plus généralement lié à une dégradation du lien social chez les personnes concernées. Le C.E.R.C. a montré que les chômeurs, particulièrement ceux de longue durée, ont tendance à se retirer de la vie sociale.

**La dégradation de la vie sociale avec le chômage selon le C.E.R.C. [Paugam et al., 17]**

*« La proportion de personnes qui participent à la vie associative est beaucoup plus élevée parmi celles qui ont un emploi stable non menacé que parmi celles qui connaissent une situation de précarité professionnelle. Ce constat n'est pas surprenant. Il confirme la tendance du repli sur soi des précaires et des chômeurs. Il n'est pas non plus nouveau. Déjà dans les années 30, l'équipe de Paul Lazarsfeld avait remarqué ce phénomène dans une petite ville d'Autriche fortement touchée par le chômage après la fermeture de la principale usine. Avant la crise, la vie associative y était intense, mais elle fut très vite ébranlée à partir du moment où l'essentiel de la population se retrouva subitement sans emploi. Parce qu'il rythmait le temps, le travail était le moteur de la vie sociale, le repère essentiel des hommes et des femmes dans l'organisation de leur vie quotidienne. Toutes les autres activités en dépendaient, y compris celles qui concernaient la vie associative. La vie sociale autour de l'école, du théâtre, de la bibliothèque municipale, de l'entretien des jardins publics se dégrada. La communauté devint lasse alors qu'elle disposait de beaucoup plus de temps pour se consacrer à toutes ces activités. Cinquante ou soixante ans plus tard, c'est le même processus qui se reproduit en France partout où le chômage prend des proportions importantes, en particulier dans les quartiers périphériques des villes qui deviennent des ghettos rongés par l'inactivité. Ce que dit ce jeune chômeur qui a envoyé une lettre à l'I.N.S.E.E. traduit exactement la tendance générale : « Je n'ai plus le goût de sortir et je n'ai plus de fréquentation. Ce qui se passe au dehors ne m'intéresse aucunement. » »*

L'importance du lien social dans le traitement de l'extrême pauvreté est soulignée par de nombreux bénévoles et de nombreux travailleurs sociaux. Une bénévole des Restaurants du Cœur que nous avons rencontrée dans le cadre de cette étude a évoqué le besoin des personnes qui fréquentent ce type de centre de retrouver « *une montre et un miroir* ». La « *montre* » est le sens des obligations liées à un emploi du temps, condition indispensable d'un retour à l'emploi ; le « *miroir* » est la capacité de porter un jugement critique sur sa propre situation, afin de retrouver la volonté de s'en sortir. Certains S.D.F. portent en effet un jugement réaliste sur la condition des autres sans-logis qu'ils peuvent côtoyer, mais ils ont tendance à considérer que leur situation personnelle est d'une nature différente : « *je ne suis pas comme eux* ». Plus encore que d'argent, ces personnes manquent d'un entourage stable capable de leur fournir ce type de repère et de jugement critique.

## **6. L'État face à la pauvreté.**

*« Je veux qu'il n'y ait si pauvre paysan en mon royaume  
qu'il n'ait tous les dimanches sa poule au pot. »*  
Henri IV

### **6.1 La dette de la Nation.**

Les relations entre la croissance et le développement de la pauvreté disqualifiante en France placent l'État au centre du débat puisqu'il est investi de la charge de faire profiter les plus pauvres des fruits de la croissance. Cette responsabilité de l'État vis-à-vis des pauvres n'existait pas sous l'Ancien Régime ; avant la Révolution, les rapports sociaux se concevaient en effet essentiellement en termes d'obligations : devoir du pauvre de « rester à sa place » et devoir moral du riche de lui venir en aide, avec en toile de fond, particulièrement à partir de la Renaissance, l'idée que tous les pauvres ne sont pas également méritants. La pensée des Lumières place le problème dans une autre optique en affirmant un devoir de la Nation envers les plus démunis qui se traduit par un droit des pauvres à une assistance de la part de l'État. Montesquieu l'exprime ainsi dans *l'Esprit des Lois*, au livre XXIII chapitre 29: « *Quelques aumônes que l'on fait à un homme nu dans les rues ne remplissent point les obligations de l'État, qui doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable, et un genre de vie qui ne soit pas contraire à la santé* ». Il est intéressant de noter que, dès l'origine, le devoir de la Nation est retraduit comme un devoir de l'État.

Ces idées sont très largement reprises à la Révolution puisque la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1793 affirme que « *Les secours publics sont une dette sacrée* » mais se heurtent simultanément au caractère libéral des révolutionnaires qui insistent sur l'obligation des pauvres de ne pas rester oisifs et sur le fait qu'une plus grande liberté du travail devrait leur permettre de retrouver d'eux-mêmes un statut dans la société. Les droits des pauvres restent donc relativement peu débattus jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le congrès international de l'assistance publique qui se tient à Paris en 1895 définit comme principes que l'assistance publique est une obligation, qu'elle est destinée aux pauvres ne pouvant travailler, qu'elle reste seconde par rapport à l'intervention de la famille et qu'elle

doit être exercée au niveau local. Il s'agit de la première véritable affirmation d'un droit social des pauvres<sup>51</sup>.

Une nouvelle approche se dessine après la Seconde Guerre Mondiale, approche dont nous sommes les héritiers. L'État-Providence devient, avec l'instauration de la Sécurité Sociale, un système essentiellement assuranciel destiné à protéger l'ensemble des citoyens contre des risques temporaires tels que la maladie ou le chômage. Parallèlement, l'État met en place tout au long des Trente Glorieuses des systèmes de minima sociaux spécifiques à destination de catégories de pauvres à la fois bien identifiées par la statistique et non suspectes de se maintenir volontairement à l'écart du marché du travail – les handicapés, les personnes âgées sans ressources... Le devoir de la Nation vis-à-vis des pauvres en général est en même temps clairement affirmé par le préambule de la Constitution de 1946 : *« Toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité nationale des moyens convenables d'existence. »* C'est la première fois qu'un droit général des pauvres à l'assistance est ainsi clairement incorporé dans les fondements mêmes du droit français, ce qui témoigne de l'ambition du législateur à l'aube de la reconstruction de la France meurtrie par la guerre. L'idée d'une dette de la France envers tous les Français était, à la suite des combats et des déchirements de l'Occupation, particulièrement vive.

La montée du chômage et le développement de la pauvreté disqualifiante mettent aujourd'hui en cause la démarche d'assurance et de minima par catégories, coûteuse et souvent inefficace comme nous allons le voir. Les Français restent très attachés dans leur ensemble à l'idée de « dette de la Nation à l'égard des pauvres », et considèrent que cette dette incombe d'abord à l'État. Cependant les pouvoirs publics apparaissent désarmés face au développement des formes contemporaines de pauvreté. D'abord du point de vue de la *connaissance* de ces formes, ensuite du point de vue de l'*action* sur celles-ci.

---

<sup>51</sup> Le lecteur trouvera d'avantage de précisions dans l'ouvrage collectif dirigé par Serge Paugam sur l'exclusion [Lenoir, 14].

## **6.2 Les limites de l'État en matière de pauvreté : la connaissance.**

### **6.2.1 Plaidoyer pour la connaissance.**

Nous avons détaillé quelles étaient les nouvelles formes de pauvreté, et la difficulté qui existe à les saisir avec un appareil statistique par nature plus performant sur les classes moyennes. L'impossibilité de trouver une définition véritablement opératoire de la pauvreté, d'isoler des classes spécifiques de populations pauvres reconnaissables et de mesurer une pauvreté qui se vit comme un « risque » sont parmi les obstacles principaux.

La statistique est le préalable à toute action des pouvoirs publics. *« Il n'y a de prise sur les hommes que mesurée et comptée. Le terme même de statistique le traduit d'ailleurs étymologiquement. Au XVII<sup>e</sup> siècle, statistique signifie « ce qui est relatif à l'État ». »* rappelle Pierre Rosanvallon dans son histoire de l'État [Rosanvallon, 37]. Toute difficulté du système statistique dans son travail de connaissance débouche sur une difficulté de l'État à réagir de manière adéquate aux problèmes de la société. La faiblesse des études sur les sans-abri, la difficulté à comprendre qui se sent pauvre aujourd'hui en France, l'inadéquation des études statiques face à une pauvreté mouvante, tous ces problèmes ne concernent pas uniquement les théoriciens des statistiques ; ils entretiennent l'accroissement constant de la distance entre l'État et le citoyen.

Toutes les difficultés du système statistique ne sont pas de même nature. Certaines sont inhérentes au sujet. Il sera toujours, quelle que soit l'approche adoptée, difficile d'étudier les situations de grande pauvreté<sup>52</sup>. Les réticences des Français à révéler leurs revenus<sup>53</sup> sont des obstacles auxquels le statisticien se heurtera toujours. D'autres difficultés nécessitent un effort d'adaptation. Le passage à une pauvreté qui se vit plus en terme de trajectoire individuelle que d'évolution de classes ne marque pas la mort des statistiques. Elle signifie simplement que les méthodes statistiques doivent évoluer, et privilégier plus les approches dynamiques et les études de panel<sup>54</sup>.

---

<sup>52</sup> voir *Un grand vide dans la connaissance : les « S.D.F. »*, page 42

<sup>53</sup> voir *La mesure des revenus* page 19

<sup>54</sup> voir *Le risque : une notion difficile à mesurer*, page 50

Un autre type de difficultés surgit de la nature même du problème de la pauvreté. Il est interdisciplinaire, et nous avons vu qu'il était difficile d'en dégager les principaux aspects sans faire simultanément appel à l'économie, à la démographie, à la statistique au sens strict et à la sociologie, pour ne citer que quelques unes des disciplines en jeu. Or, alors même que la France produit quantité d'études extrêmement intéressantes sur ces sujets, les compilations véritablement interdisciplinaires ou les études coordonnées sont rares. De telles études ne peuvent être menées sans une volonté politique nette. La fondation de la Comptabilité Nationale est l'exemple d'un problème pris au sérieux par des hommes politiques de premier plan<sup>55</sup>, qui permet de mettre au point, non sans heurts, un système de collecte et d'interprétation de données économiques très efficace. Il manque aux statistiques sociales un organisme dont l'objet principal serait d'être le moteur et le coordonnateur des études de l'I.N.S.E.E., de l'I.N.E.D., du C.S.E.R.C., du C.R.E.S.T., du C.R.E.D.O.C. et de tous les instituts qui sont d'une manière ou d'une autre concernés par l'étude de la pauvreté<sup>56</sup>.

La volonté politique n'est pas très motrice dans ce domaine en France. Il est évident qu'aucun gouvernement n'a intérêt à trop mettre en valeur les problèmes de pauvreté. Malgré l'indépendance qu'ont conquis les organismes d'études statistiques aujourd'hui, la suppression du C.E.R.C. en 1993<sup>57</sup>, qui a suivi de peu la parution de son rapport sur la précarité et le risque d'exclusion, a créé un précédent inconfortable. Or, une meilleure connaissance de la pauvreté passera nécessairement par une volonté politique d'en savoir plus.

Du point de vue du recueil des données, l'exemple de la Suède, où l'ensemble des renseignements concernant les citoyens est centralisé dans un fichier unique<sup>58</sup>, est difficilement transposable en France. Le recoupement de fichiers distincts, souvent répartis entre de multiples organismes administratifs, est très mal perçu en France ; la C.N.I.L. est d'ailleurs en charge de contrôler et de limiter de tels échanges de fichiers<sup>59</sup>. Or, tout en prenant garde à de possibles dérives, l'exploitation des données sociales et fiscales dans le

---

<sup>55</sup> Jean Monnet, fondateur du Commissariat au Plan, pour l'essentiel.

<sup>56</sup> Le rôle de la Direction de la Prévision dans le domaine des études économiques est un bon exemple de ce que pourrait être un tel organisme centralisateur.

<sup>57</sup> Il n'entre pas dans notre travail d'étudier dans le détail les conditions de la dissolution du C.E.R.C. Il paraît cependant évident que la forte publicité que les médias avaient donné à ses études sur les inégalités de revenus ou sur la précarité ont joué en faveur de sa suppression.

<sup>58</sup> ... y compris leur niveau de rémunération.

<sup>59</sup> Les fichiers des Caisses d'Allocations Familiales sont, par exemple, difficilement accessibles par l'I.N.S.E.E..

respect de la vie privée des citoyens est souvent possible. La C.N.I.L. est précisément l'institution qui pourrait jouer un rôle moteur dans l'organisation et le contrôle de tels échanges de fichiers.

### 6.2.2 Le R.M.I., révélateur des problèmes de connaissance.

Le R.M.I. a permis, lors de son instauration en 1988, de mettre en évidence les difficultés d'adaptation du système statistique aux nouvelles formes de pauvreté. Cette difficulté s'est révélée dans les problèmes rencontrés tant pour prévoir *a priori* le nombre et la nature des allocataires que pour suivre *a posteriori* leur parcours et leur devenir.

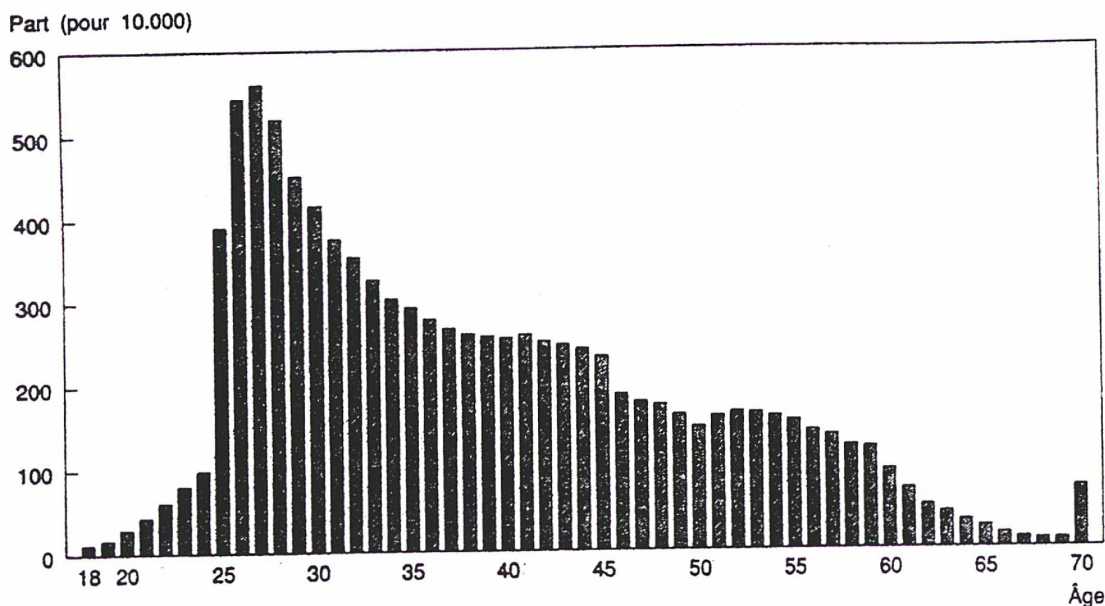
Alors même que l'on s'attendait à ce que les bénéficiaires soient principalement des familles durablement installées dans la pauvreté, ce fameux « quart-monde » des années soixante, on constata que non seulement les bénéficiaires étaient plus nombreux que prévu<sup>60</sup> mais également beaucoup plus jeunes. Une assistante sociale des Alpes de Haute-Provence en témoigne : « *Le R.M.I. a fait remonter à la surface des gens que l'on ne connaissait pas. On avait l'habitude d'une certaine clientèle, et, d'un coup, on voit surgir des gens qui ont de réels problèmes. Des inconnus qui, pourtant, étaient d'ici* » (Cité dans [Paugam, 16]). Du fait de la jeunesse des allocataires, l'âge minimum pour percevoir le R.M.I., fixé à 25 ans afin de ne pas déresponsabiliser les familles, s'avère inadapté. L'étude de la distribution par âge des demandeurs montrent que beaucoup d'entre eux le sollicitent dans les mois qui suivent leur vingt-cinquième anniversaire<sup>61</sup>.

---

<sup>60</sup> Le budget du R.M.I. est aujourd'hui d'à peu près 20 milliards contre 8 milliards prévus initialement. Ce chiffre reste de toute façon très faible au regard du budget de l'État.

<sup>61</sup> Le risque de ramener la limite d'âge à 18 ans est cependant, outre une explosion prévisible du nombre de demandeurs, d'encourager la tricherie. Certains étudiants seraient en effet tentés de demander le R.M.I. alors même qu'ils sont entretenus par leurs parents. Même si de tels phénomènes resteraient de toute manière exceptionnels, les critiques publiques récemment adressées à l'encontre du R.M.I. montrent que son acceptation par l'opinion publique reste fragile. Il suffirait de quelques cas de détournements fortement médiatisés pour remettre en cause le système dans son ensemble.

### Pyramide des âges des bénéficiaires du RMI en décembre 1991 (âge du demandeur)



Source : CNAF.

Dans le domaine de la connaissance *a posteriori* des allocataires, une étude de l'I.N.S.E.E. sur le devenir des bénéficiaires du R.M.I. [Afsa, 34] démontre les difficultés du système statistique à suivre réellement les parcours individuels. Il est en particulier extrêmement difficile de distinguer parmi les personnes quittant le R.M.I. celles qui sont sorties définitivement du système d'assistance, celles qui n'en sortent que provisoirement et celles qui ne le quittent que parce qu'elles touchent une autre allocation. Pour les mères de famille seules en particulier, les règles d'attribution de l'Allocation pour les Parents Isolés (A.P.I.)<sup>62</sup> sont telles qu'il peut arriver qu'une allocataire entre ou sorte du R.M.I. du fait de la cessation de paiement de son A.P.I. Il est donc difficile d'évaluer l'impact réel du R.M.I. et les mécanismes par lesquels les bénéficiaires transitoires le quittent.

<sup>62</sup> Le principe de l'A.P.I. est le similaire à celui du R.M.I., c'est à dire qu'il s'agit d'un complément de ressource. Mais le plafond et les ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation différentielle ne sont pas les mêmes que pour le R.M.I..



## **6.3 Les limites de l'État en matière de pauvreté : l'action.**

### **6.3.1 Les limites de l'approche monétaire.**

Cette difficulté à mesurer et à comprendre les processus qui mènent aux situations de détresse débouche sur un autre type de difficulté, liée à l'*action* de l'État. L'aide monétaire apportée au pauvres, au titre de l'assurance ou de l'assistance, s'avère dans de nombreux cas insuffisante pour réinsérer les personnes qui sont « tombées ».

L'apport d'une somme d'argent à elle seule ne peut permettre de sortir durablement de leurs difficultés des personnes qui souffrent d'un manque de points de repères sociaux que nous avons caractérisé par la « montre » et le « miroir » (voir page 56). De plus, les populations les plus défavorisées ne relèvent clairement plus d'un système fondé sur l'assurance et sur les catégories étant donné le caractère permanent de leurs situations où les handicaps s'ajoutent les uns aux autres. Comme le rappelle l'historien et sociologue Pierre Rosanvallon, *« on passe [aujourd'hui] d'une approche aléatoire et circonstancielle des « pannes sociales » à une vision plus déterministe, dans laquelle on perçoit la plus faible réversibilité des situations de rupture. De ce fait même, tout un ensemble de populations tend à sortir du champ assurantiel. »*

Une action monétaire efficace se doit d'intervenir plus en amont, avant le début de la plongée dans la pauvreté. Cela nécessite une connaissance plus approfondie des processus qui y conduisent. Sans cela, il n'est pas possible de mettre en place des actions préventives efficaces, et les pouvoirs publics doivent alors se contenter d'actions curatives très coûteuses et peu efficaces. Réussir à réhabiliter un S.D.F. qui a « plongé » depuis un certain temps est très difficile ; la prise en charge du problème du lien social, indissociable du problème monétaire des très pauvres, nécessite un suivi individualisé qui ne peut que difficilement être du ressort de l'État. C'est avant la chute que les pouvoirs publics peuvent agir avec le plus d'efficacité.

### 6.3.2 Le R.M.I., révélateur des problèmes d'action.

L'instauration du R.M.I. a marqué un tournant net dans l'action de l'État à l'égard de la pauvreté ; pour la première fois il s'agissait, sur une grande échelle, d'abandonner l'approche catégorielle, puisque l'allocation du Revenu minimum est a priori universelle<sup>63</sup>, et l'approche purement monétaire, en accompagnant l'allocation d'un contrat d'insertion signé par l'allocataire et dont le suivi incombe à des commissions locales et départementales. Le préambule de la loi mettant en place le R.M.I. reprenait presque textuellement la partie du préambule de la Constitution de 1946 énonçant les devoirs de la Nation à l'égard des pauvres (voir page 58) en y ajoutant, signe des temps, une référence explicite à l'emploi. Il s'agit donc bien d'aller plus loin dans l'expression de la « dette de la Nation ».

Du point de vue de l'aide à l'insertion, le R.M.I. est marqué par les ambiguïtés de l'État dès qu'il lui faut agir hors du domaine du réglementaire et hors des cadres juridiques stricts. Le cadre d'action du R.M.I. est en effet très flou : de même que le droit à l'insertion n'est pas un droit au sens d'une liberté de l'individu ou d'une créance explicite qu'il aurait sur la société, le contrat d'insertion n'est pas un contrat car « *[il] n'est pas la rencontre de deux volontés libres [...], les engagements du bénéficiaire ne correspondent pas à des obligations juridiques mais plutôt à des déclarations d'intention qui peuvent évoluer dans le temps [... et il n'est pas prévu] de sanction [...], tant à l'égard de la collectivité, au cas où elle ne proposerait pas d'action d'insertion suffisantes ou adaptées, qu'à l'égard du bénéficiaire qui ne respecterait pas ses engagements.* » [Paugam, 16]. Il est bien évidemment impossible qu'il en soit autrement : mais cette ambiguïté juridique, qui ne fixe aucune obligation de part et d'autre, n'est sans doute pas pour rien dans le demi-échec des contrats d'insertion. On constate en pratique que 47% seulement des allocataires du R.M.I. ont réellement signé un tel contrat. Finalement, le contrat d'insertion correspond davantage à la volonté du travailleur social qui veut remplir un certain nombre de dossiers qu'à celle de l'allocataire du R.M.I. qui le confond bien souvent avec une formalité administrative.

---

<sup>63</sup> Toute personne d'au moins 25 ans dont les revenus sont inférieurs à un plafond peut percevoir une allocation qui complète ses revenus jusqu'au niveau de ce dit plafond. L'allocation peut être perçue dès dix-huit ans pour les personnes ayant des enfants à charge.

Même si le volet insertion ne fonctionne pas correctement et ne permet pas à la majorité des allocataires de « s'en sortir », le R.M.I. devrait, au moins, par son principe résoudre le problème de la pauvreté absolue. C'était la volonté du législateur qu'il n'y ait plus en France un seul citoyen qui ne dispose au moins d'un revenu permettant d'assurer sa subsistance. En pratique, ce n'est pas le cas : on constate que des personnes ne perçoivent pas le R.M.I. alors qu'elles y ont droit. Du fait de la très grande difficulté à comprendre les mécanismes de l'extrême pauvreté, personne n'est aujourd'hui en mesure d'expliquer pourquoi il en est ainsi.

### 6.3.3 Les risques de dérive réglementaire.

Les difficultés auxquelles l'État est confronté avec le R.M.I. montrent que certains aspects des problèmes de la pauvreté échappent toujours à son action. Les pouvoirs publics agissent avec efficacité principalement dans des domaines qui peuvent être objets de règlements. Or, le problème du lien social et familial et le traitement du risque individuel ne sont pas de ce ressort.

La régulation de la famille par l'État est en effet une vieille idée de moins en moins acceptée. La sociologue Martine Segalen qualifie ce phénomène de rejet de l'État hors de la sphère familiale de « *désinstitutionnalisation du couple* » [Segalen, 21]. Le traitement du risque individuel nécessite quant à lui d'évaluer les spécificités de chacun. Or il y a peu de marge entre évaluer et juger. Le risque est alors grand de revenir à un classement des pauvres en fonction de leurs mérites, et de les scinder en pauvres méritants et non méritants. Cette tendance est d'ailleurs visible dans les commissions locales d'insertion qui décident de la prorogation ou de la cessation du versement du R.M.I..

Le cadre rigide du réglementaire n'est pas seulement inadapté aux nouvelles formes de pauvreté : il présente également des risques graves de dérives. On assiste en effet à une évolution inquiétante, tout particulièrement aux États-Unis, de certains programmes sociaux qui ont maintenant pour objectif d'exercer une pression sur la structure familiale. Progressivement, les programmes de *welfare* se transforment, selon l'expression de Pierre Rosanvallon, en *learnfare* et *wedfare* [Rosanvallon, 38].

### Le learnfare et le wedfare, selon Pierre Rosanvallon

« Les programmes de learnfare lient le montant des allocations à l'effort de scolarisation des parents. Depuis 1988, dans le Wisconsin, les allocations sont réduites si les enfants ne vont pas l'école, et l'Ohio prévoit depuis 1989, comme la Californie, de verser un supplément aux adolescents ayant un enfant à charge qui continuent à aller à l'école. Les programmes de wedfare encouragent les parents à se sentir responsables du nombre de leurs enfants ou à reconstituer une cellule familiale stable. Dans le Wisconsin et dans le New Jersey, des allocations supplémentaires sont versées si les parents se marient et elles sont au contraire bloquées s'ils ont de nouveaux enfants<sup>64</sup>. Plus largement, ce sont des mesures de contrôle des comportements qui se mettent en place. Dans le Connecticut, par exemple, les personnes droguées qui refusent de suivre un traitement de désintoxication voient leurs allocations suspendues. Dans le Maryland, les versements sont réduits de 30% quand des allocataires ne paient pas leur loyer ou ne donnent pas de soins médicaux à leurs enfants. Dans le projet Clinton, les mères adolescentes seraient contraintes de rester à l'école pour obtenir les allocations et devraient vivre chez leurs parents ou avec un adulte responsable. Au Québec, les femmes pauvres reçoivent, depuis 1994, une allocation mensuelle supplémentaire de 37 dollars si elles nourrissent au sein leurs bébés (pour améliorer la santé de ceux-ci)! »

Ces exemples montrent à quel point l'intrusion du réglementaire dans les questions de lien social et familial « *risque de transformer l'État providence en instance de gestion et de contrôle des comportements* » [Rosanvallon, 38]. Il est vrai que toutes ces mesures ont été prises dans des objectifs socialement louables. Mais il s'agit de ne pas franchir la limite qui sépare l'action sociale du contrôle social.

---

<sup>64</sup> La ligue des droits de l'homme a porté plainte pour ce programme contre le ministère de la santé et des services sociaux pour "expériences sur l'homme sans son consentement".

## **7. Résorber la distance entre l'État et le citoyen.**

*« Un État qui n'a pas les moyens d'effectuer des changements  
n'a pas les moyens de se maintenir. »  
(« A state without the means of some change  
is without the means of its conservation. »)  
Edmund Burke, *Reflections on the Revolution in France.**

La dette de la Nation envers les pauvres est traditionnellement considérée en France comme relevant essentiellement de l'État. Les pouvoirs publics sont par conséquent dans une large mesure seuls face aux problèmes sociaux. Il est révélateur de constater que les associations de lutte contre la pauvreté n'ont pas de statut spécifique ni de représentation officielle auprès du gouvernement, alors qu'elles disposent d'un statut consultatif auprès des principaux organismes internationaux. Créée par la loi d'évaluation du R.M.I. en 1992, la Commission nationale de lutte contre l'exclusion, qui réunissait membres de l'Administration et représentants des associations, semblait prometteuse. Elle n'a en fait même pas été réunie lors de la préparation du projet de loi sur l'exclusion.

Or aujourd'hui l'État connaît mal les problèmes de la pauvreté, dont les modalités échappent en partie à ses formes d'intervention habituelles. Cette évolution n'est pas spécifique à la France. Les États-Unis sont confrontés à une situation similaire. Nous avons déjà vu que certains États américains réagissent par une dérive réglementaire ; d'autres, tels le Texas, cherchent à privatiser une partie de l'aide sociale. Le Président Clinton a réuni le 2 avril 1997, à Philadelphie, trois anciens Présidents – MM. Ford, Carter et Bush –, la fille de feu le Président Johnson, le Vice-Président Al Gore et l'ancien Chef d'État-Major Colin Powell pour « *presser le peuple des États-Unis d'Amérique d'accroître leur participation au secours à apporter pour aider leurs compatriotes les plus défavorisés* ». « *Il y a plus de 15 millions de jeunes Américains dans le besoin* », s'est exclamé Bill Clinton dès le début de son allocution, plantant le décor de ce qui a été un formidable aveu d'impuissance du gouvernement américain et un appel au bénévolat. « *Le bénévolat est bon pour l'âme, et bon pour ce pays* », a souligné avec force Al Gore, dans une envolée que l'on imagine mal dans la

bouche d'un homme politique français. La privatisation de l'aide sociale est en marche outre-Atlantique.

En France, un tel discours est politiquement inacceptable. Il n'est pas admissible dans la tradition française de remplacer l'aide sociale par la charité privée, ce qui serait nier le devoir de la Nation toute entière envers les exclus en reportant la charge sur quelques bénévoles. Le rôle de l'État est donc de rester au centre de l'action sociale, et le malaise français actuel naît précisément du sentiment que l'État n'agit pas suffisamment contre la pauvreté. Il ne se trouve pas plus de 2% des Français pour juger aujourd'hui que l'État agit trop contre la pauvreté, et donc devrait se désengager (voir page 4). Le sentiment d'impuissance des pouvoirs publics se traduit alors par un décalage croissant entre la population et l'État.

Ce décalage ne pourra être réduit que par une meilleure connaissance des situations. Cela suppose que la pauvreté devienne clairement un sujet prioritaire d'études et que l'on se donne les moyens de rassembler les connaissances pour l'instant très éparses. Mieux informés, les pouvoirs publics pourront alors agir plus efficacement, connaître les limites des politiques traditionnelles, et savoir reconnaître dans la multiplicité des actions des associations quelles sont celles qui méritent un soutien prioritaire. C'est à cette condition que pourra s'ériger un État véritablement partenaire des associations, ni omniprésent ni désengagé.

## **ANNEXES**

<b>ELEMENTS DE COMPTABILITE NATIONALE.</b>	<b>71</b>
<b>LES ECHELLES D'EQUIVALENCE DE CALCUL DU REVENU</b>	<b>79</b>
<b>LES INEGALITES DE PATRIMOINE.</b>	<b>81</b>
<b>LES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL.</b>	<b>83</b>
<b>L'INDICATEUR DE GINI.</b>	<b>87</b>
<b>QUI SONT LES PAUVRES EN FRANCE ?</b>	<b>89</b>

*Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus en riche. Qu'est-ce au juste que la croissance ?*



## ANNEXE 1 - Eléments de Comptabilité Nationale.

### Que calcule la Comptabilité Nationale ?

La Comptabilité Nationale mesure « la création et les échanges de droits économiques en termes monétaires ». Elle est sous-tendue par des schémas keynésiens dans lesquels l'économie est représentée sous forme de circuit. Elle obéit aujourd'hui à un système normalisé au niveau européen, le S.E.C.N. (Système Européen de Comptabilité Nationale). Elle calcule les mouvements de « droits économiques » selon trois approches distinctes et complémentaires que nous allons détailler.

L'équation fondamentale qui régit le circuit des échanges est, pour chaque produit :

$$\begin{array}{ccccccc} P + IM + M.C. + D.D. + T.V.A. & = & C.I. + C.F. + F.B.C.F + V.S. + EX \\ \text{ressources} & & & & \text{emplois} \end{array}$$

où :

- P est la production
- IM les importations
- M.C. les marges commerciales
- D.D. les droits de douane
- T.V.A. la taxe sur la valeur ajoutée
- C.I. la « consommation intermédiaire »
- C.F. la « consommation finale »
- F.B.C.F la « formation brute de capital fixe »
- V.S. la variation de stocks
- EX les exportations.

Certains de ces concepts méritent un explication plus détaillée, avant que nous ne définissions le P.I.B.

## **La production (P)**

Il n'existe pas de véritable définition univoque de la « production » en Comptabilité Nationale, du fait même qu'il n'existe pas de théorie de la valeur unanimement reconnue. La définition du S.E.C.N. en est : « *activité économique socialement organisée qui consiste à créer des biens et services marchands et/ou obtenus à partir de facteurs de production issus du marché* ». Il s'agit donc de production de services autant que de biens. Cette définition est peu directement opérationnelle; dans la pratique, la production est définie par la liste de ce que l'on choisit d'y inclure, cette liste pouvant varier en fonction des révisions du système comptable. En particulier, le travail « non socialement organisé » - le travail d'une femme au foyer, le bricolage... - en est exclus. Evalué au prix du marché, ce travail représenterait pourtant 28% du P.I.B., 44% avec les charges sociales. La production pour compte propre est prise en compte si elle produit du capital fixe - la construction de son propre logement par exemple. On comptabilise également la production agricole auto-consommée – c'est à dire celle des jardins et vergers – et les services de logement auto-consommés - les propriétaires de logement sont comptés comme « produisant » un service de logement pour eux-mêmes.

La production est séparée en deux, suivant qu'elle est marchande ou non. Notons au passage que la Comptabilité Nationale française d'origine, ainsi que celle des ex-pays de l'Est, n'incluait pas de production non marchande. La production marchande est évaluée au prix moyen du marché quand il est disponible, au prix de sortie usine sinon. Les prix sont hors taxes et droits de douane. La production non-marchande est la production de biens ou de services non mis sur le marché, donc n'ayant pas de prix par nature. Elle est évaluée à son coût de revient, c'est à dire comme la somme des consommations intermédiaires nécessaires à la production, des rémunérations des salariés et des impôts liés à la production.

## **La marge commerciale (M.C.)**

C'est celle des commerçants ou des banquiers. Elle n'est pas conceptuellement différente d'une production de service commercial ou bancaire.

## **Les importations (IM)**

Elles sont comptées au prix départ-douane.

### **La consommation intermédiaire (C.I.)**

Il s'agit de l'ensemble des biens et services entièrement « consommés » lors de la production. Il peut s'agir aussi bien d'une matière première que des services fournis par un notaire. L'usure des immobilisations n'est en revanche pas comptée comme consommation; c'est pour cette raison que l'on qualifie les données de la Comptabilité Nationale de « brutes ».

### **La consommation finale (C.F.)**

Il s'agit de « *la consommation visant à la satisfaction des besoins humains individuels ou collectifs* ». L'achat d'un produit de consommation- comme par exemple une télévision - est aussi une « consommation » au sens de la Comptabilité Nationale. Les consommations sont affectées à leurs « consommateurs » respectifs, ce qui peut mener à des ventilations très conventionnelles dans le cas des services publics : ce que paient les ménages leur est affecté - le ticket modérateur à l'hôpital, les droits d'inscription à l'Université - le reste est affecté comme consommation finale des administrations. Cette ventilation explique la sur-représentation de l'administration comme « consommateur » dans les chiffres officiels.

### **La formation brute de capital fixe (F.B.C.F)**

Il s'agit de la production de meubles et immeubles servant pendant plus d'un an. On y inclut l'irrigation, les plantations, les variations de cheptel, mais pas les acquisitions militaires qui sont arbitrairement comptées comme de la consommation intermédiaire.

### **La variation des stocks (V.S.)**

Elle est évaluée aux coûts de revient. C'est un des postes les plus difficiles à évaluer, la séparation entre V.S. et F.B.C.F n'étant pas toujours claire.

### **Les exportations (EX)**

Elles sont comptées au prix arrivée-douane.

Ces différents éléments sont comptabilisés par produit et par branche au sein du tableau des Entrées-Sorties (T.E.S.).

Le P.I.B. est alors calculé de deux manières :

selon l'approche « production »:

$$\text{P.I.B.} = \text{P} + \text{M.C.} + \text{T.V.A.} + \text{D.D.} - \text{C.I.}$$

(pour la somme de tous les produits de l'économie)

ou selon l'approche « demande »:

$$\text{P.I.B.} = \text{C.F.} + \text{F.B.C.F} + \text{V.S.} + \text{EX} - \text{IM}$$

La Comptabilité Nationale mesure également la distribution des revenus issus de ce processus de production. Les agents économiques sont regroupés en « secteurs institutionnels » (S.I.) qui comprennent : les Grandes Entreprises Nationales, les Sociétés et Quasi-Sociétés, les Ménages et Entreprises Individuelles, les Administrations Publiques, les Administrations Privées – c'est à dire des associations, églises, syndicats... rendant des services non marchands -, les Institutions Financières, les Entreprises d'Assurance et le Reste du Monde. Le Tableau Economique d'Ensemble (T.E.E.) permet alors de suivre la formation des revenus par S.I. Sa structure générale est celle d'un tableau de financement classique de comptabilité d'entreprise. Le T.E.E. a la même forme générale pour tous les S.I. Comme il est inspiré de la comptabilité des entreprises, c'est cependant dans le cas des Sociétés et Quasi-Sociétés que la signification de ses termes est la plus intuitive<sup>65</sup>.

---

<sup>65</sup> Ce qui n'empêche que, formellement, l'ensemble des S.I. a, en Comptabilité Nationale, une « production », une « rémunération de salariés » - dans le cas des ménages, ce dernier concept couvre les employés de maison ou d'entreprises individuelles -, un « excédent brut d'exploitation », etc.

### Le Tableau Economique d'Ensemble (T.E.E.), cas des Sociétés et Quasi-Sociétés

Emplois	Ressources
Consommations Intermédiaires (C.I.)	Production (P)
Valeur ajoutée (V.A.) = P - C.I.	
Rémunérations des salariés Impôts liés à la production	V.A. Subventions d'exploitation (S.E.)
Excédent Brut d'Exploitation (E.B.E.) = VA + S.E. - Salaires - Impôts	
Emplois divers (intérêts, dividendes, etc.) Impôts sur le revenu et le patrimoine	E.B.E. Ressources diverses (intérêts, indemnités...)
Revenu Disponible Brut (R.D.B.) = E.B.E. + Ressources diverses - Emplois divers	
Consommation finale (C.F.) (pour les entreprises, C.F. = 0)	R.D.B.
Epargne Brute (E.B.) = R.D.B. - C.F.	
Formation Brute de Capital Fixe (F.B.C.F)	E.B.
Capacité de financement = E.B. - F.B.C.F	

L'établissement de tels tableaux permet de calculer le P.I.B. d'une troisième manière, baptisée approche « *revenus* ». En effet, on peut vérifier que :

$$\text{P.I.B.} = \text{E.B.E.} + \text{S.E.} + \text{Salaires} + \text{impôts} + \text{T.V.A.} + \text{D.D.}$$

(pour la somme des S.I.)

Le T.E.E. permet aussi de définir le Revenu Disponible Brut (R.D.B., voir tableau ci-dessus) qui est le concept de « *revenu disponible* » utilisé par la Comptabilité Nationale. En particulier, le R.D.B. des ménages est couramment utilisé pour mesurer leur niveau de vie. Il ne correspond pas à la notion intuitive de revenu. En effet, il est « *brut* », comme toutes les données de la Comptabilité Nationale, donc il inclut implicitement l'usure du capital fixe, qui n'est pas un revenu. De plus, du fait de la ventilation conventionnelle des services publics – nous avons vu que la consommation de services publics gratuits est attribuée aux administrations publiques - il n'inclut pas la consommation de tels services, qui est un revenu

au sens de Hicks (voir page 17). Enfin, le R.D.B. prend très mal en compte les effets de l'inflation<sup>66</sup>.

Une synthèse entre les trois approches, production, demande et revenus, est ensuite réalisée. Il y a en fait peu de différences entre les trois valeurs du P.I.B., puisque les calculs ne sont pas indépendants – ils reposent tous sur les comptabilités des agents économiques (voir le paragraphe sur la mesure). Il y a cependant des arbitrages importants sur le partage C.I.-V.S..

Signalons enfin l'existence du T.O.F. (Tableau des Opérations Financières), qui mesure les mouvements financiers entre agents.

### *Quelle est la différence entre le P.I.B. et le P.N.B. ?*

Le P.I.B. est la somme des valeurs ajoutées produites par les unités résidentes sur le territoire économique de la France, qui inclut entre autres : la métropole, les eaux territoriales métropolitaines, l'espace aérien national, les gisements situés dans les eaux internationales et exploités par une entreprise établie dans une autre partie du territoire économique, les zones franches contrôlées par des douaniers français... mais pas les DOM-TOM, jugés trop différents du reste du territoire. Une unité est résidente sur le territoire si elle y effectue des opérations économique pendant un an au moins. La nationalité de cette unité n'intervient pas, alors que c'est ce critère qui conditionne la prise en compte dans le P.N.B. (Produit National Brut). Celui-ci n'est essentiellement utilisé aujourd'hui que pour le calcul de la contribution des États-Membres au budget de l'Union Européenne. Pour le reste, le S.E.C.N. impose l'usage du P.I.B..

La différence entre P.I.B. et P.N.B. est peu importante pour la plupart des nations industrialisées, à l'exception de pays qui accueillent en grand nombre des firmes étrangères, comme le Luxembourg et dans une moindre mesure l'Irlande.

---

<sup>66</sup> On trouvera une critique plus complète du R.D.B. dans [Piriou, 8], pages 106 et suivantes.

## *Qui publie les données de la Comptabilité Nationale ?*

Les résultats relatifs à l'année  $n$  sont publiés une première fois au printemps  $n+1$  (compte provisoire), puis deux comptes semi-définitifs (SD1 et SD2) sont publiés au printemps  $n+2$  et au printemps  $n+3$ . Enfin le compte définitif est publié au printemps  $n+4$ . Il est actuellement envisagé d'éliminer un des comptes semi-définitifs.

L'I.N.S.E.E. présente ces comptes à la Commission des Comptes et Budgets Economiques de la nation dans son *Rapport sur les Comptes de la Nation*, qui est également annexé au *Rapport économique, social et financier* que reçoivent les parlementaires avant le débat sur la loi de finance.

## *Comment les données sont-elles mesurées ?*

Les données sont amassées de manière précise une fois tous les dix ans, pour ce que l'on appelle *l'année de base*. Le reste du temps, on se contente d'évaluer la variation des données par rapport à cette base, en supposant que la structure générale de l'économie n'a pas varié depuis l'année de référence. Pour éviter des variations brusques du P.I.B. lors du changement d'année de base, dues au rattrapage des erreurs cumulées pendant dix ans ou à un changement de mode de calcul, les comptes des années précédant la nouvelle année de base sont « rétopolés », c'est à dire recalculés à partir de la nouvelle référence. La mesure des différentes données de la Comptabilité Nationale s'effectue par Secteur Institutionnel (S.I.), essentiellement à partir des comptabilités quand elles sont disponibles.

Pour le recueil des comptabilités, l'I.N.S.E.E. distingue :

- **les secteurs à comptabilité complète**, tels que les administrations publiques ou les grandes entreprises nationales qui fournissent un comptabilité directement exploitable,
- **les secteurs à comptabilités complétées et redressées**, qui incluent entre autres la plupart des sociétés, pour lesquelles la comptabilité n'est pas toujours disponible ou pas aux normes de la Comptabilité Nationale et doit donc être complétée par des données d'origine fiscale ou des enquêtes de branche.

- **les autres secteurs.** En particulier, le secteur agricole est comptabilisé par des recoupements de diverses sources dont la statistique agricole annuelle. Le logement est évalué à partir d'enquêtes qui sont parfois anciennes<sup>67</sup>. Les administrations privées sont parmi les plus mal connues. Les productions de type « employés de maison » ne sont connues que par les revenus qu'elles génèrent.

La consommation finale, elle, est connue essentiellement grâce à des enquêtes auprès des ménages.

### *Que dire de la précision de la mesure du P.I.B. ?*

Contrairement aux Français, les Britanniques publient plusieurs valeurs du P.I.B. et des marges d'erreur sur les différents indicateurs. Il est généralement admis que l'erreur sur le P.I.B. est de 1 à 2%. L'erreur sur la variation du P.I.B., c'est à dire sur la croissance, est quant à elle évaluée à 0,2% [Gallais, 6]. Elle peut cependant être supérieure, particulièrement lors d'un changement d'année de base. Jean-Paul Piriou rapporte dans son livre sur la Comptabilité Nationale [Piriou, 8] l'anecdote suivante : au début de 1976 le compte provisoire de 1975 faisait apparaître une croissance négative de -2%, ce qui provoqua la panique du gouvernement et le déclenchement du célèbre « plan de relance Chirac ». Dans le compte définitif publié en 1979 avec la nouvelle année de base (1971), le résultat était de... +0,3%.

Les calculs d'erreur sur les données de la Comptabilité Nationale sont peu fréquents, et ce autant parce qu'ils sont difficiles à mener que parce que la précision de ces chiffres est un dogme difficile à remettre en cause. Les économistes A. Mingat, P. Salmon et A. Wolfelsperger n'ont ainsi pas eu peur d'affirmer que *« les données de fait sont produites par des agences statistiques spécialisées. Le travail à effectuer consiste à les analyser, à produire des théories [...] le problème de la mesure ne se pose pas. Cela ne veut pas dire que ces données soient nécessairement justes [...] mais elles existent et leur valeur s'impose à la communauté des chercheurs. »* (cité par [Piriou, 8])

---

<sup>67</sup> en 1985, on utilisait toujours les résultats de l'enquête logement de 1978.



## **ANNEXE 2 - Les échelles d'équivalence de calcul du revenu**

Les échelles d'équivalence permettent, en statistique, de ramener le revenu d'un ménage à un équivalent de revenu par personne, tout en prenant en compte les économies d'échelles que réalisent des individus du fait qu'ils vivent ensemble, et donc partagent une partie des dépenses. Un couple qui perçoit 200.000 francs de revenus annuels n'est pas équivalent à deux personnes vivant séparément et recevant chacune 100.000 francs par an. En particulier, le couple réalise des « économies d'échelle » sur les dépenses de logement, puisqu'il n'a qu'un seul loyer à payer.

Le principe de toutes les échelles d'équivalence est de diviser le revenu du ménage non par le nombre de ses membres, mais par un coefficient, appelé « unité de consommation », qui lui est inférieur. Les coefficients les plus connus sont ceux de l'échelle d'Oxford : le premier adulte compte pour une unité de consommation, le second compte pour 0,7 et les enfants comptent chacun pour 0,5. Cette échelle postule donc qu'un couple sans enfant doit avoir des revenus 1,7 (1+0,7) supérieurs à celui d'une personne seule pour avoir le même niveau de vie – et non 2 fois supérieurs. De même, un couple avec deux enfants doit avoir un revenu 2,7 fois supérieur à celui d'une personne seule. Cette échelle a été établie peu après la guerre à une époque où l'alimentation représentait une part très significative du budget des ménages. Or, les ménages réalisent peu d'économies d'échelle sur l'alimentation ; les gains portent surtout sur le logement et l'équipement. Maintenant que la structure du budget des ménages a évolué, l'échelle d'Oxford n'est donc plus adaptée et a tendance à sous-estimer les économies d'échelles réalisées par les ménages. Bien que restant la plus connue, elle est de plus en plus délaissée au profit d'autres échelles, comme celle dite « des unités de consommation modifiées. »

**L'échelle d'Oxford et l'échelle modifiée**  
(Source : *Synthèses* n°5, I.N.S.E.E. [I.N.S.E.E.,28])

	<b>Quotient familial</b>	<b>Échelle d'Oxford</b>	<b>Échelle modifiée</b>
Célibataire	1	1	1
Couple sans enfants	2	1,7	1,35
Couple + 1 enfant	2,5	2,2	1,7
Couple + 2 enfants	3	2,7	2,05
Couple + 3 enfants	4	3,2	2,4

Les études françaises utilisent en général l'échelle d'Oxford ou l'échelle modifiée. Pour les comparaisons internationales, on utilise une échelle spécifique dans laquelle le nombre d'unités de consommation est égal à la racine carrée du nombre de membres du ménage – c'est notamment cette échelle qui sert à calculer le revenu secondaire des strobiloïdes de Louis Chauvel (voir paragraphe 3.4, page 24).

### **ANNEXE 3 - Les inégalités de patrimoine.**

Les écarts de patrimoines entre les ménages sont bien plus importants que ceux de revenus : les 25% de ménages les plus pauvres ne possèdent que 1% du patrimoine global alors que les 25% les plus riches en détiennent un peu plus de 70%. 5% des ménages détiennent plus de 40% du patrimoine [I.N.S.E.E., 28]. « *Le niveau de patrimoine brut (sans déduction de l'endettement) d'un ménage sur dix ne dépasse pas un montant d'environ 20 000 francs (1er décile), alors que les 10% de ménages les plus riches ont un patrimoine supérieur à 1,5 million de francs (9ème décile)* » [C.S.E.R.C., 22

Les inégalités de patrimoine sont cependant en baisse, et depuis 10 ans l'éventail des patrimoines s'est resserré. Le rapport interdécile des patrimoines – rapport des patrimoines des 10% de ménages les plus riches et des 10% les plus pauvres - est passé de 86,8 en 1986, à 80,3 en 1992 et à 64 en 1996. On peut expliquer en partie cette diminution par la stagnation du cours des actions françaises entre 1992 et 1995 (-3,5%) et par la baisse de l'immobilier parisien sur la même période (-20%). Il convient de remarquer le paradoxe apparent suivant : alors que les inégalités de patrimoine ont diminué ces dernières années, les inégalités de revenus du patrimoine ont, elles, augmenté. Cela est essentiellement dû à l'amélioration des rendements de l'épargne financière.

#### **Evolution des taux d'intérêt réels en France entre 1965 et 1994**

Source : C.S.E.R.C [C.S.E.R.C., 22]

Période	De 1965 à 1975	de 1974 à 1979	de 1980 à 1989	de 1990 à 1994
Taux	2,60%	-0,30%	5,10%	6,20%

La prise en compte des droits à la retraite permet de revoir à la baisse le niveau des inégalités de patrimoine. Nous avons mentionné que les droits à la retraite constituent une forme de patrimoine (voir page 18). Il est possible de définir un équivalent patrimonial des droits à la retraite (E.P.D.R.) comme le montant de patrimoine au sens usuel qui permet d'assurer une rente équivalente à la pension de retraite ; notons cependant que cette « équivalence » n'est pas parfaite. En effet, un droit à la retraite, contrairement à un

patrimoine classique, n'est pas disponible avant un certain âge. On peut être S.D.F. et « posséder » des droits à la retraite ; ceux-ci ne sont alors d'aucun secours.

L'E.P.D.R. est néanmoins loin d'être négligeable. En effet, il est souvent du même ordre, voire supérieur au patrimoine usuel. Sa répartition est moins inégale. Les inégalités de patrimoine prenant en compte les E.P.D.R. sont de l'ordre de 5 fois plus faibles que les inégalités de patrimoine au sens habituel [I.N.S.E.E., 28]. En effet, les travailleurs indépendants ou les agriculteurs disposent d'un patrimoine important - notamment professionnel - mais leurs droits à la retraite sont plus faibles. La situation est inversée pour les travailleurs salariés, qui éprouvent moins le besoin de se constituer un patrimoine au sens usuel du fait de leur droits assurés à la retraite.

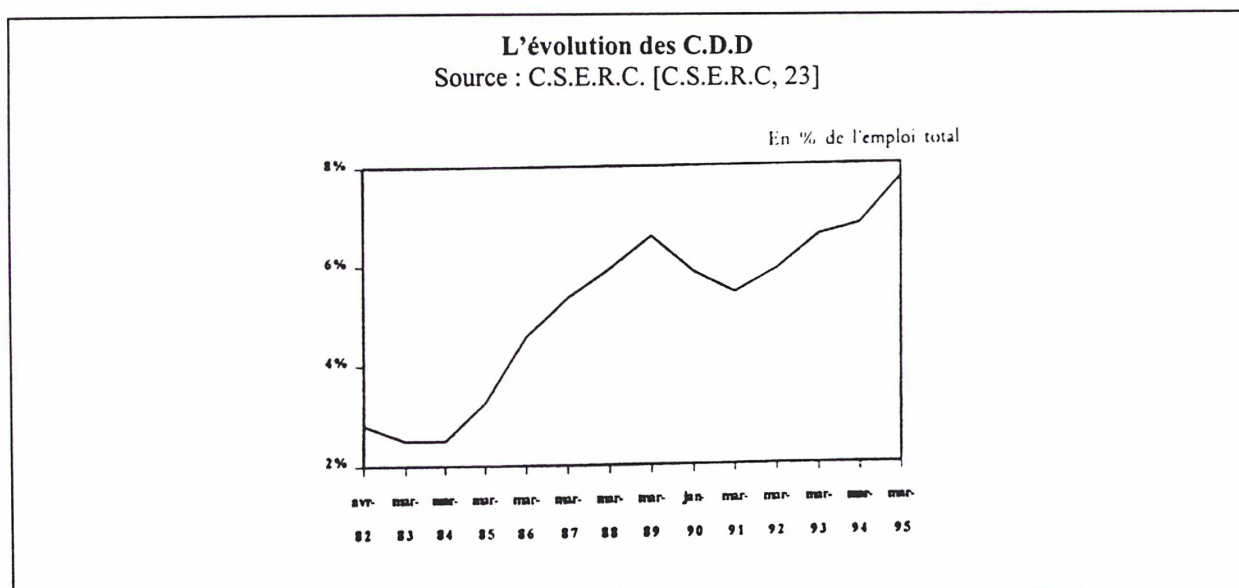
## ANNEXE 4 - Les nouvelles formes de travail.

### Le développement des nouvelles formes de travail

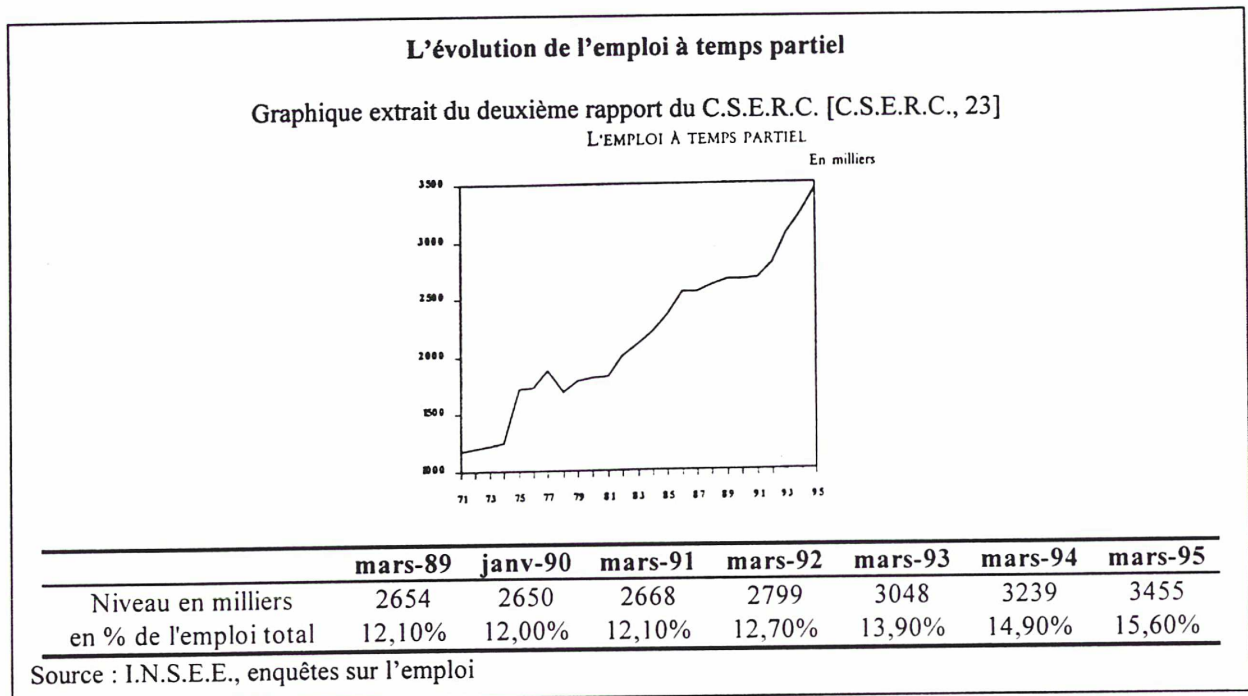
L'évolution récente du marché du travail a avant tout été dominée par le phénomène bien connu de la montée importante du chômage. Mais elle s'est également caractérisée par le développement des emplois précaires – notamment les Contrats à Durée Déterminée (C.D.D.) - et le temps partiel.

### Les statuts précaires

Le graphique suivant montre l'essor des C.D.D. parmi l'ensemble des contrats de travail. Ils ont représenté en 1996 80% des embauches de jeunes de moins de 25 ans dans les entreprises de plus de cinquante employés [C.S.E.R.C., 23]



## Le temps partiel



Le temps partiel concerne davantage les femmes que les hommes. Il est par ailleurs fortement corrélé avec le niveau de qualification professionnelle : très faible pour les catégories les plus qualifiées, il est beaucoup plus important pour les sans-diplôme. Il contribue par conséquent à accroître les écarts de salaires déjà dus aux écarts de qualification. De plus, les salaires des personnes à temps partiel évoluent systématiquement de manière moins favorable que les salaires des personnes à temps plein.

Néanmoins, l'évolution du temps partiel a un effet global ambigu : alors qu'il augmente les écarts de salaires, il contribue en revanche à la diminution du nombre de chômeurs et élève donc le niveau de vie d'une partie de la population. Son effet global sur les écarts de revenus n'est donc pas clair.

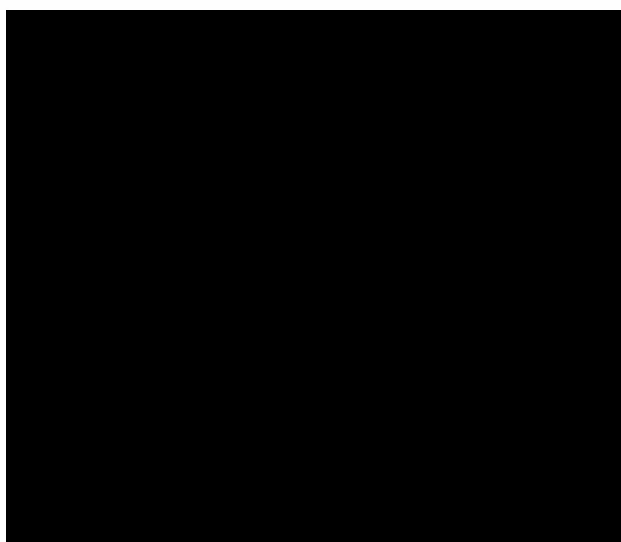
Le développement de l'emploi à temps partiel correspond en partie à une demande de la population active - en particulier des femmes. Cependant il est considéré comme contraint par une partie des travailleurs à temps partiel qui souhaiterait travailler davantage. Ce temps partiel « contraint » s'est fortement développé. En 1990, il concernait 800.000 personnes, soit 30% des travailleurs à temps partiel ; en 1996 il concerne maintenant 1,4 million d'individus, soit un pourcentage de 38%. La France est le pays européen où le temps partiel « contraint » est le plus élevé, alors même que le niveau de temps partiel global se situe à un niveau médian.

*Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus en riche. Qu'est-ce au juste que la croissance ?*



## **ANNEXE 5 - L'indicateur de Gini.**

L'indicateur de Gini est un indicateur très utilisé dans les comparaisons de niveau d'inégalités entre différentes époques ou différents pays. Sa valeur est d'autant plus élevée que la distribution des niveaux de vie est inégalitaire. Il est défini à partir de la courbe de Lorenz, qui ordonne les membres d'une population par ordre de revenus croissants. Cette courbe s'obtient en portant en abscisse les pourcentages d'individus et en ordonnée la fraction du revenu qu'ils perçoivent. Le coefficient de Gini mesure le double de la surface comprise entre la courbe de Lorenz et la bissectrice. Il est donc compris entre 0 et 1 ; il vaut 0 pour une société où tous les ménages disposent du même revenu, et 1 si tous les ménages ont un revenu nul à l'exception d'un individu.



Malgré le succès qu'a remporté cet indicateur très synthétique, ses variations sont concrètement très difficiles à interpréter, et des sociétés très différentes par leur niveau d'inégalités peuvent avoir le même coefficient de Gini.

Il existe d'autres indicateurs plus performants, comme ceux de Theil ou d'Atkinson, mais qui sont beaucoup plus techniques et peu utilisés dans les publications destinées au grand public.

*Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus en riche. Qu'est-ce au juste que la croissance ?*

## ANNEXE 6 - Qui sont les pauvres en France ?

La définition de la pauvreté adoptée dans les deux tableaux suivants est celle de la pauvreté monétaire relative, correspondant à un seuil de pauvreté égal à la demi-médiane des revenus de la population.

**Taux de pauvreté monétaire des ménages selon l'âge en %**  
tableau extrait de la revue Synthèse de l'I.N.S.E.E., n°5 [I.N.S.E.E., 28], page 60

Age de la personne de référence	1984	1989	1994
Ensemble	10,4	9,6	9,9
- de 30 ans	9,3	11,2	18,5
30 à 39 ans	8,0	9,5	9,6
40 à 49 ans	11,8	9,5	10,2
50 à 59 ans	10,5	9,8	9,3
60 à 69 ans	10,7	8,0	6,1
70 à 79 ans	12,7	8,4	5,5
80 ans et +	13,8	11,9	11,6

Source : Enquêtes Budget de famille, I.N.S.E.E.

Le taux de pauvreté des ménages dépend fortement de la structure familiale. Il est particulièrement élevé pour les couples avec plus de 2 enfants ou pour les familles monoparentales.

**Taux de pauvreté monétaire des ménages selon leur composition en %**

Type de ménage	1984	1989	1994
Ensemble	10,4	9,6	9,9
Personnes seules			
- de 60 ans	8,3	9,0	11,9
+ de 60 ans	11,0	9,2	7,6
Couples sans enfants			
- de 60 ans	4,5	4,3	5,7
+ de 60 ans	11,6	8,2	5,4
Couples avec enfants			
1 enfants	6,4	5,9	7,1
2 enfants	8,4	8,6	9,5
3 enfants ou +	22,6	21,0	19,7
Familles monoparentales	13,8	20,4	21,5
Autres	15	11,4	14,3

Source : Enquêtes Budget de famille, I.N.S.E.E.

*Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus en riche. Qu'est-ce au juste que la croissance ?*

## INDEX

<b>A</b>			
Allemagne			47
A.P.I.			41, 62
associations			67, 68, 74
<b>C</b>			
chômage	19, 23, 30, 47, 49-50, 52-53, 55-56, 58, 83		
Comptabilité Nationale	6, 12, 17, 20, 60, 69-75, 77-78		
conditions de vie			36-39, 42
croissance	1-7, 9-13, 15-16, 20, 33-34, 46-48, 57, 78		
<b>E</b>			
Espagne			46-47, 49
État	3-7, 9, 11-12, 17, 57-59, 63-68, 93, 95-96		
États-Unis	7-8, 20-21, 27-29, 35-36, 43-45, 49-51, 65-67		
exclusion			3, 7, 58, 60, 67
<b>I</b>			
indicateur de Gini			24, 69, 87
Italie			46, 49
<b>J</b>			
jeunes	2, 3, 5, 6, 30, 31, 36, 39, 50, 55, 61, 67, 83		
<b>L</b>			
lien social	2, 9, 46, 49-50, 54, 56, 63, 65-66		
<b>N</b>			
niveau de vie	12-13, 15-18, 30-31, 34, 47, 52, 75, 79, 84		
		<b>O</b>	
		Oxford (échelle de)	35, 37, 79, 80
		<b>P</b>	
		panel	51, 59
		patrimoine	17-20, 22, 23, 69, 75, 81-82
		pauvreté disqualifiante	49-50, 52, 54-55, 57-58
		pauvreté intégrée	46, 49
		pauvreté marginale	47-49
		pauvreté monétaire absolue	33
		pauvreté monétaire relative	34, 37, 51, 89
		pauvreté subjective	38-40
		Pays-Bas	26-27, 36
		Produit Intérieur Brut	1, 2, 6-13, 15, 45, 71-78
		Produit National Brut	1, 5, 7, 76
		<b>R</b>	
		R.D.B.	6, 12-13, 75, 76
		R.M.I.	6, 35, 40-41, 61-62, 64-65, 67
		rapport interdécile	21, 24, 81
		retraite	18, 36, 81, 82
		revenus	4, 8, 9, 11-13, 15-20, 22-26, 28-31, 33, 35, 37-39, 41, 45-46, 48-49, 51, 55, 59-60, 64, 74-76, 78-79, 81, 84, 87, 89
		Royaume-Uni	20, 21, 45, 49
		<b>S</b>	
		S.D.F.	42-43, 55, 56, 59, 63, 82
		S.M.I.C.	34, 35, 48
		S.M.I.G.	33, 34, 48
		strobiloïde	24-25, 36
		Suède	26-27, 60
		Suisse	47

*Des Français de plus en plus pauvres dans une France de plus en plus en riche. Qu'est-ce au juste que la croissance ?*

## PERSONNES RENCONTRÉES OU CONSULTÉES

### **I.N.S.E.E.**

M. Paul CHAMPSAUR	Directeur Général de l'I.N.S.E.E.
M. René PADIEU	Inspecteur Général à l'I.N.S.E.E.
M. Jean-Etienne CHAPRON	Chef du Département des Comptes Nationaux
M. Didier BLANCHET	Directeur de l'E.N.S.A.E.
M. Alberto LOPEZ	Directeur-adjoint de la Direction Rhône-Alpes
M. Pierre RALLE	Chef de la Division Redistribution et Politiques Sociales
Mme Virginie MADELIN	Chef de la Division Synthèse Générale des Comptes
M. Laurent CAUSSAT	Chef de la Division Etudes Sociales
M. Eric MAURIN	Division Conditions de Vie des Ménages
M. Christian LOISY	Division Conditions de Vie des Ménages

### **Autres organismes d'études**

M. Jean-Philippe COTIS	Directeur de la Prévision
M. Michel-Louis LEVY	Directeur de Publication de l'I.N.E.D.
M. Philippe d'IRIBARNE	Directeur de recherche, C.N.R.S.
M. Michel BERRY	Secrétaire Général de l'École de Paris du Management
M. Louis CHAUVEL	Sociologue à l'O.F.C.E.
M. Jean-Marie FIRDION	Chercheur à l'I.N.E.D.
Mme Maryse MARPSAT	Chercheuse à l'I.N.E.D.
M. Serge PAUGAM	Sociologue à l'Observatoire Sociologique du Changement
M. Daniel VERGER	Chercheur au C.R.E.S.T.

### **Politique et Administration**

M. René LENOIR	Chargé de mission auprès du Président de la République
M. Lionel STOLÉRU	Ancien Secrétaire d'État au Plan
M. Jean-Baptiste de FOUCAULD	Inspecteur Général des Finances, Ancien Commissaire Général au Plan
M. Olivier GARNIER	Conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances
M. Bertrand BARTHELEMY	Conseiller Technique auprès du Ministre des Affaires Sociales

### **Milieu associatif**

M. Jacques GALLOIS	Responsable des action "culture et vie des citoyens" à ATD Quart-Monde Paris
M. Daniel FAYARD	Responsable à ATD Quart-Monde Pierrelaye
Mme Isabelle MOREAU	Responsable du Centre Jean-Jaurès, Restaurants du coeur

### **Presse, divers.**

M. Rodolphe CLauteaux	Directeur littéraire du journal de rue <i>l'itinérant</i>
M. Gérard MERMET	Auteur de <i>Francoscopie</i>



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

### La Comptabilité Nationale et les revenus.

1. Archambault, E. and O. Arkhipoff, *Etudes de Comptabilité Nationale*. 1984 : Economica.
2. coll., *Système élargie de comptabilité nationale, base 1980*. Méthodes. 1987 : I.N.S.E.E..
3. Delors, J., *Les indicateurs sociaux*. 1971 : Sedeis.
4. d'Iribarne, P. *Les rapports entre bien-être subjectif et bien-être objectif*. in *Eléments subjectifs de bien-être*. mai 1972 : Programme d'élaboration des indicateurs sociaux de l'O.C.D.E..
5. Fourquet, F., *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*. encres. 1980 : Recherches.
6. Gallais, A., *Révisions et précision des comptes nationaux français*. Economie et Statistique, 1995 n° 285-286.
7. Hicks, J.R., *Valeur et capital*. 1956 : Dunod.
8. Piriou, J.-P., *La comptabilité nationale*. Repères. 1987 : La Découverte.

### Travaux sociologiques sur les problèmes liés à la pauvreté.

9. C.N.I.S., *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*, . 1996, C.N.I.S..
10. Dutilleul, F. and D. Genestet, *Gérer l'exclusion*, rapport d'Option Gestion Scientifique. 1995, École des Mines.
11. Firdion, J.-M., M. Marpsat, and M. Bozon, *Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domiciles?* Revue française des affaires sociales, 1995 n° 2-3.
12. Jaquerod, E., *Nouvelles réalités*, in <http://myweb.vector.ch/emploi/home.htm>. 1996.
13. Lassueur, Y. and S. Pirolt, *Le vrai visage de la pauvreté en Suisse*. L'Hebdo magazine, 1996 n°12.
14. Lenoir, D., *L'exclusion face au droit*, in *L'exclusion. L'état des savoirs*. 1996, La Découverte.
15. Paugam, S., *Pauvreté et exclusion. La force des contrastes nationaux.*, in *L'exclusion. L'état des savoirs*. 1996, La Découverte.
16. Paugam, S., *La société française et ses pauvres*. Recherches politiques. 1993 : PUF.
17. Paugam, S., J.-P. Zoyem, and J.-M. Charbonnel, *Précarité et risque d'exclusion en France*. documents du C.E.R.C., 1993 n° 109.
18. Ravallion, M., *La mesure de la pauvreté*. Problèmes économiques, février 1997 n° 2.508.
19. Schultheis, F., *L'État et la société civile face à la pauvreté en Allemagne*, in *L'exclusion. L'état des savoirs*. 1996, La Découverte.
20. Segalen, M., *Sociologie de la famille*. 1981 : Armand Collin

### Travaux statistiques sur les revenus et la pauvreté.

21. Atkinson, A.B., et al. *Comparing low incomes in France and the United Kingdom*. 1992 : INRA.
22. C.S.E.R.C., *Les inégalités d'emploi et de revenu. Mise en perspective et nouveaux défis*. 1996 : La Découverte.

23. C.S.E.R.C., *Inégalités d'emploi et de revenu. Les années 90*. 1996 : La Documentation Française.
24. Chauvel, L., *Inégalités singulières et plurielles : les évolutions de la courbe de répartition du revenu disponible*. Revue de l'O.F.C.E., octobre 1995 n° 55.
25. Chauvel, L., *La toupie et le sapin... les inégalités dans les sociétés contemporaines*. Sciences Humaines, mai 1997 n° 72.
26. Hatchuel, G. and J.-L. Volatier, *En dix ans, la contestation a changé de camp - les jeunes ont cédé la place aux non-diplômés*. Consommation et modes de vie, octobre 1992 n°71.
27. Herpin, N. and L. Olier, *Pauvreté des familles, pauvreté des enfants*. I.N.S.E.E. Première, décembre 1996 n° 499.
28. I.N.S.E.E., *Revenus et patrimoine des ménages*. Synthèses. Vol. 5. 1996 : I.N.S.E.E..
29. I.N.S.E.E., *L'évolution des salaires jusqu'en 1995*. Synthèses. Vol. 8. 1996 : I.N.S.E.E..
30. Lollivier, S. and D. Verger, *Une approche de la pauvreté par les conditions de vie*, . 1997, I.N.S.E.E. - Direction des Statistiques Démographiques et Sociales.
31. Marpsat, M. and J.-M. Firdion, *Devenir sans-domicile : ni fatalité, ni hasard*. Population et Sociétés, mai 1996 n° 313.
32. Maurin, E. and C. Chambaz, *La persistance de la pauvreté et son évolution. Une évaluation des données françaises*. Economie et Prévision, 1996 n° 122.
33. Maurin, E. and C. Chambaz, *La persistance des inégalités de niveau de vie et leur évolution*, . 1996, I.N.S.E.E. - Direction des Statistiques Démographiques et Sociales.

#### **La politique sociale.**

34. Afsa, C., *Le Revenu Minimum d'Insertion : une prestation d'accompagnement?* Economie et Statistique, mars 1992 n° 252.
35. Hatchuel, G. and A.-d. Kowalski, *L'opinion des Français sur le Revenu minimum d'insertion*. Consommation et modes de vie, avril 1996 n° 107.
36. Lenoir, R., *Les exclus : un Français sur dix*. 1974 : Seuil.
37. Rosanvallon, P., *L'État en France de 1789 à nos jours*. Histoire. 1990 : Point.
38. Rosanvallon, P., *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-Providence*. 1995 : Seuil.
39. Stoléru, L., *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*. Champs. 1977 : Flammarion.
40. Wrésinski, J., *Grande pauvreté et précarité économique et sociale - rapport du Conseil Economique et Social*. 1987.

#### **La « contestation de l'économie ».**

41. Forrester, V., *L'horreur économique*. 1996 : Fayard.
42. Lenoir, R., *Nation en danger*. 1993 : Arlea.
43. Méda, D., *Le travail. Une valeur en voie de disparition*. Alto. 1995 : Aubier.
44. Miringoff, M.-L., M. Miringoff, and S. Opdycke, *The growing gap between standard economic indicators and the Nation's social health*. Challenge, juillet - août 1996.
45. Rifkin, J., *La fin du travail*. 1995 : La Découverte.
46. Soros, G., *The capitalist threat*. The Atlantic Monthly, février 1997. Vol. 279 n° 2.

#### **Autre.**

47. Mermet, G., *Francoscopie 1997* : Larousse